



le PUY
en VELAY



Ensemble
Cathédrale
Hôtel-Dieu



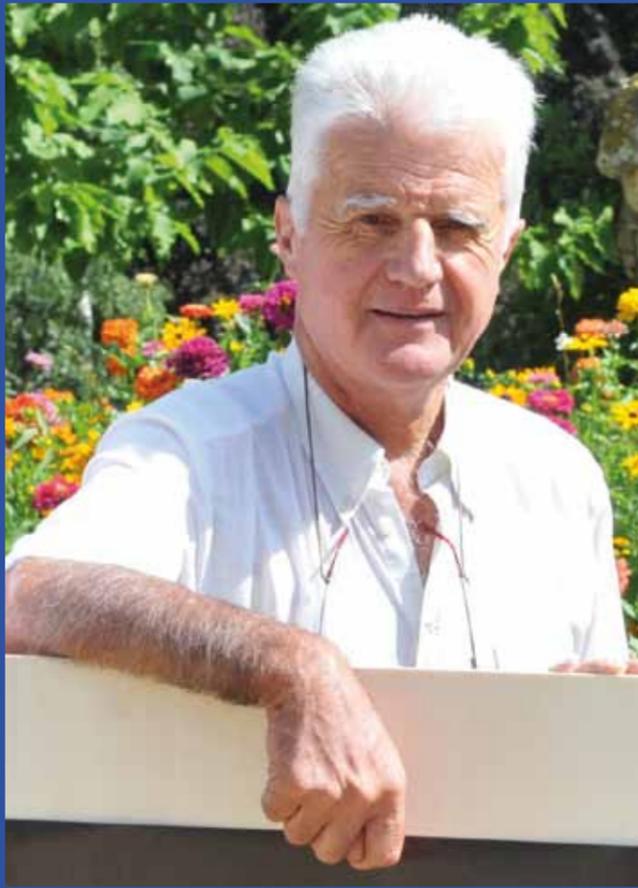
Capitale européenne du Saint-Jacques-de-Compostelle
Patrimoine mondial de l'UNESCO



RAPPORT D'ACTIVITÉ

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY-EN-VELAY

2019



ÉDITO

2019 marque un cap, ponctuant trois années de genèse entre la création de la nouvelle agglomération en janvier 2017, et le début d'un nouveau mandat électoral en 2020, riche de nouveaux défis.

Trois années pour structurer un projet de territoire commun, faire le maximum pour assurer un service de qualité auprès de la population, s'organiser pour répondre aux évolutions réglementaires, réaliser les meilleurs choix pour servir l'intérêt communautaire tout en soutenant les communes, dont l'action de proximité se confirme chaque jour plus indispensable. Ces articulations subtiles ont fait l'objet de toutes les attentions des élus et des services.

Cette année a vu la concrétisation d'une répartition la plus équilibrée possible des compétences et équipements, entre ceux qui ont été conservés par l'agglomération, et ceux qui ont été rendus aux communes pour une gestion de proximité plus adaptée aux besoins de la population.

L'agglomération a en 2019 renforcé son action auprès des entreprises industrielles et artisanales, et des commerces. Ce sont plus de 800 000€ dédiés aux aides à l'immobilier d'entreprise, à l'aménagement continu des 26 zones d'activités économiques réparties sur tout le territoire, et plus de 480 000€ investis pour soutenir les très petites entreprises et les commerces. L'achèvement des travaux du pôle numérique et la structuration de la brasserie du Digital ouvrent de belles perspectives dans le domaine de l'innovation numérique.

L'attractivité du territoire a été également confortée par la poursuite d'une politique d'événementiels et culturelle offensive, grâce au projet Puy de Lumières, l'accueil du Critérium du

Dauphiné, le retour des tapisseries flamandes à la Chaise-Dieu, l'accueil de « Terres de Jim en Velay »...

Les services et l'aide à la population ont pu être améliorés grâce à l'ouverture du guichet unique pour la petite enfance le 1^{er} janvier, la pérennisation et la labellisation de la Maison France Services à Craponne-sur-Arzon, le déploiement de l'application mobile de la Communauté d'Agglomération et d'un site internet pour faciliter les démarches administratives en ligne, le développement du service de location de vélos électriques et la mise en place d'un service d'autopartage, le lancement de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat communautaire qui favorise la reconquête d'un habitat ancien dégradé, dans le cadre d'un développement durable (4 millions d'aides aux propriétaires, dont 780 000€ de l'agglomération).

L'agglomération a pu poursuivre en 2019 son action dans tous les domaines : nouvelles mobilités, développement de l'économie, des sports, de la culture, l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, agir pour le développement durable et la transition énergétique ; des projets d'envergure tels que la rénovation du Palais des Congrès et des Spectacles de Vals-près-le-Puy sont lancés ; elle est prête aujourd'hui à adapter ses actions aux évolutions qui se profilent, pour toujours mieux répondre aux attentes et besoins de la population et des acteurs du territoire, en collaboration étroite avec ses partenaires, les communes, le Département, la Région, l'État, l'Europe.

Michel JOUBERT,
Président de la Communauté d'Agglomération
du Puy-en-Velay



PROJET DE territoire L'ÉNERGIE ET L'AUDACE POUR RÉUSSIR



Valoriser notre territoire et investir pour son avenir



SOMMAIRE

SERVICES SUPPORTS

- 06 / Administration générale
- 10 / Finances
- 16 / Ressources humaines
- 18 / Commande publique
- 22 / Juridique et assurances
- 24 / Systèmes d'information
- 28 / Archives et documentation
- 30 / Communication
- 34 / Mission Performance et évaluation de la qualité
- 36 / Mission Relation aux usagers

SERVICES OPÉRATIONNELS

- 40 / Appui aux territoires
- 56 / Développement économique
- 68 / Abattoir
- 70 / Aménagement de l'espace
Habitat - Urbanisme
- 76 / Cohésion sociale
- 80 / Bâtiments - Voirie - Développement durable,
risques, énergie
Administration des services techniques
- 88 / Mobilités et déplacements
- 92 / Collecte et traitement des déchets
- 96 / Eau et assainissement
- 100 / Petite enfance
- 104 / Sports
- 110 / Développement touristique et territorial
- 114 / Attractivité touristique et grands événements
- 122 / Actions et équipements culturels
- 128 / Ateliers des Arts et CRD
- 136 / Patrimoine



SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

—

5

réunions
du conseil communautaire

11

réunions du bureau communautaire,
qui a rendu plus de 100 avis de principe

388

délibérations

401

décisions

RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT-PAL-DE-SENOUIRE DE L'AGGLOMÉRATION ET VALIDATION DE L'ACCORD LOCAL

La commune de Saint-Pal-de-Senouire a demandé son retrait de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (délibération communale du 31 mars 2019).

Le Conseil Communautaire l'a approuvé le 11 avril 2019. A partir du 1^{er} janvier 2020, le nombre de communes composant l'agglomération est passé de 73 à 72.

Par délibération le 20 juin 2019, le Conseil communautaire a confirmé le scénario de l'accord local pour la Communauté d'Agglomération, et fixé le nombre de conseillers communautaires à 96.

RÉUNIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les travaux de rénovation de la salle Jeanne d'Arc ont débuté en juillet 2018. Par conséquent, les séances de l'année 2019 se sont déroulées à l'auditorium de l'Hôtel Dieu, grâce à la mise en place d'une nouvelle organisation pour les élus.

DÉMATÉRIALISATION DES DÉCISIONS

La dématérialisation des décisions a été effective au 1^{er} janvier 2019.

Des formations ont été organisées en novembre 2018 avec le service informatique pour les agents concernés par la rédaction des décisions. Une période de test a été proposée durant le mois de décembre, afin de leur permettre de s'approprier la procédure. Après certaines mises au point nécessaires en début d'année, la procédure d'élaboration des décisions du Président a bien été intégrée par tous. La dématérialisation des décisions



est aujourd'hui totale, de la rédaction du projet en passant par la validation, la signature dans le i parapheur, puis l'envoi au contrôle de légalité.

INSTRUCTION ET SUIVI DES DEMANDES DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS AGISSANT POUR LE TOURISME, LA CULTURE ET L'ÉVÉNEMENTIEL

La Communauté d'Agglomération a reçu 55 dossiers de demande de subvention, et en a retenu 48 qui concernaient les domaines de compétences communautaires. Il a été alloué aux associations un montant total d'aides de 371 282 €.

Les manifestations emblématiques telles que les Fêtes du Roi de l'oiseau, le Grand trail du Saint-Jacques, Interfolk, le festival de musique sacrée de la Chaise-Dieu, le rassemblement international de montgolfières au Puy-en-Velay, « Green Escape » à Craponne-sur-Arzon, les festivals des Nuits basaltiques et des Mécaniques anciennes ont reçu 260 205 €.

COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION	NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE SIÈGES
Aiguilhe	1 551	1
Allègre	952	1
Arsac-en-Velay	1 224	1
Bains	1 328	1
Beaulieu	1 018	1
Beaune-sur-Arzon	233	1
Bellevue-la-Montagne	413	1
Blanzac	389	1
Blavozy	1 654	1
Bonneval	75	1
Borne	424	1
Brignon (le)	594	1
Brives-Charensac	4 103	3
Céaux-d'Allègre	471	1
Ceyssac	411	1
Chadrac	2 583	2
Chaise-Dieu (la)	619	1
Chamalières-sur-Loire	495	1
Chapelle-Bertin (la)	53	1
Chapelle-Geneste (la)	113	1
Chaspinhac	820	1
Chaspuzac	767	1
Chomelix	479	1
Cistrières	142	1
Connangles	148	1
Coubon	3 145	2
Craponne-sur-Arzon	2 065	1
Cussac-sur-Loire	1 751	1
Espaly-Saint-Marcel	3 530	2
Félines	301	1
Fix-Saint-Geney	124	1
Jullianges	447	1
Laval-sur-Doulon	64	1
Lavoûte-sur-Loire	855	1
Lissac	267	1
Loudes	902	1
Malrevers	748	1
Malvières	137	1
Mézères	162	1

COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION	NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE SIÈGES
Monistrol-d'Allier	198	1
Monlet	399	1
Monteil (le)	645	1
Pertuis (le)	440	1
Polignac	2 830	2
Puy-en-Velay (le)	18 909	15
Roche-en-Régnier	502	1
Rosières	1 536	1
Saint-Christophe-sur-Dolaison	952	1
Saint-Etienne-Lardeyrol	758	1
Saint-Geney-près-St-Paulien	310	1
Saint-Georges-Lagricol	527	1
Saint-Germain-Laprade	3 579	3
Saint-Hostien	742	1
Saint-Jean-d'Aubrigoux	182	1
Saint-Jean-de-Nay	361	1
Saint-Julien-d'Ance	247	1
Saint-Pal-de-Senouire	109	1
Saint-Paulien	2 402	2
Saint-Pierre-du-Champ	506	1
Saint-Préjet d'Allier	154	1
Saint-Privat-d'Allier	410	2
Saint-Victor-sur-Arlanc	84	1
Saint-Vidal	584	1
Saint-Vincent	988	1
Sanssac-l'Eglise	1 155	1
Sembadel	231	1
Solignac-sur-Loire	1 260	1
Vals-près-le-Puy	3 328	2
Vazeilles-Limandre	252	1
Vergezac	475	1
Vernassal	359	1
Vernet (le)	22	1
Vorey-sur-Arzon	1 419	1
	82 412	98



SERVICE
FINANCES

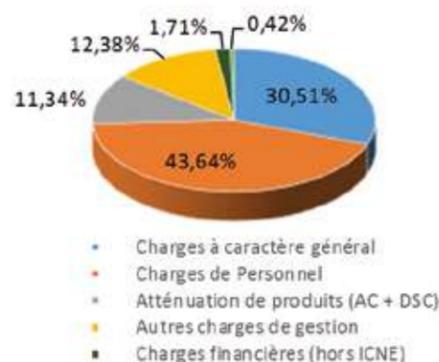


COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDÉ 2019

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE	2019
Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	21 270 K€
<i>dont sous traitance générale</i>	6 476 K€
<i>dont eau, combustibles et carburants</i>	2 698 K€
Charges de Personnel	30 423 K€
Atténuation de produits (AC + DSC)	7 907 K€
Autres charges de gestion	8 627 K€
<i>dont contingent d'incendie</i>	3 410 K€
<i>dont subventions versées</i>	4 445 K€
Charges financières (hors ICNE)	1 191 K€
Charges exceptionnelles	290 K€
Dépenses de fonctionnement total	69 707 K€

Dépenses réelles de fonctionnement : 69 707 K€



RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE	2019
Recettes de fonctionnement	
Atténuation de charges	751 K€
Ventes de produits et autres prestat*	19 912 K€
Impôts et taxes (+ AC -)	45 644 K€
<i>dont contributif* directs</i>	28 065 K€
<i>dont TEOM</i>	9 257 K€
<i>dont versement transport</i>	4 134 K€
<i>dont attribution de compensation négative</i>	2 479 K€
Dotations, subventions	14 385 K€
<i>dont DGF d'intercommunalité</i>	2 591 K€
<i>dont DGF de Compensation</i>	4 269 K€
<i>dont autres compensations</i>	1 212 K€
<i>dont subvention d'équilibre RTCA et Gcl</i>	1 507 K€
Autres produits	878 K€
Recettes de fonctionnement total	81 572 K€

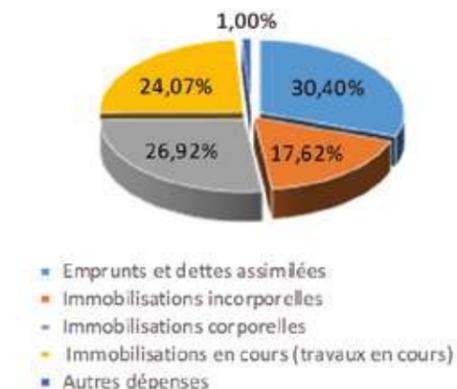
Recettes réelles de fonctionnement : 81 572 K€



DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	2019
Dépenses d'investissement réelles*	
Emprunts et dettes assimilées	6 049 K€
Immobilisations incorporelles	3 507 K€
<i>dont immob. Corporelles - Etudes</i>	568 K€
<i>dont subventions d'équipements</i>	2 353 K€
Immobilisations corporelles	5 356 K€
<i>dont terrains et bâtiments</i>	1 622 K€
<i>dont matériel de transport</i>	1 069 K€
Immobilisations en cours (travaux en cours)	4 789 K€
Autres dépenses	199 K€
Dépenses d'investissement total	19 899 K€

Dépenses d'investissement réelles : 19 899 K€

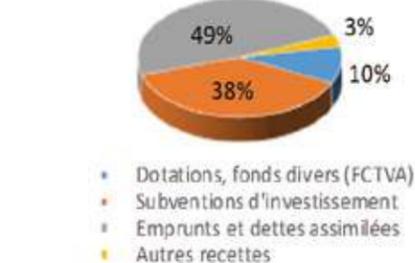


* hors travaux pour le compte de tiers

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	2019
Recettes d'investissement réelles*	
Dotations, fonds divers (FCTVA)	959 K€
Subventions d'investissement	3 695 K€
Emprunts et dettes assimilées	4 720 K€
Autres recettes	321 K€
Recettes d'investissement total	9 694 K€

Recettes réelles d'investissement : 9 694 K€



* hors travaux pour le compte de tiers et affectation du résultat



LA FISCALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

1- LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE

La Communauté d'Agglomération perçoit l'intégralité de la fiscalité économique du territoire, à savoir la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER).

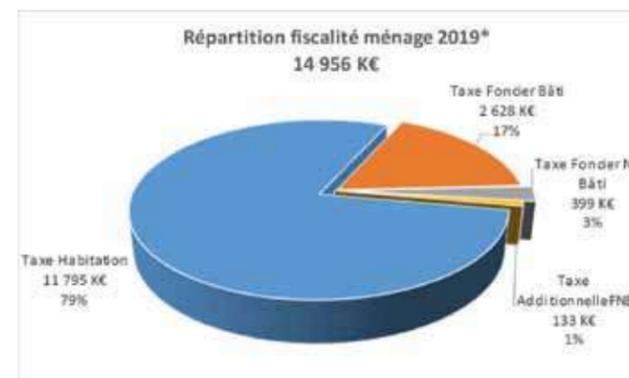
Le taux de la CFE est de 27,70 % pour l'année 2019



*Hors rôles supplémentaires

2 - LA FISCALITÉ DES MÉNAGES

Les taux de la fiscalité des ménages pour 2019 sont les suivants :
 Taxe d'habitation : 9,42 %
 Taxe foncière sur le bâti : 2,50 %
 Taxe foncière sur le non bâti : 11,93 %



*Hors rôles supplémentaires

LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) S'EST RÉUNIE UNE FOIS AU COURS DE L'EXERCICE 2019.

La CLECT du 4 septembre a déterminé le coût des transferts suivants :

- des centres de loisirs des communes de **Rosières, Vorey-sur-Arzon, la Chaise-Dieu et Allègre**
- du centre social et de loisirs de **Craponne-sur-Arzon**
- des gymnases de **Lavoûte-sur-Loire et de la Chaise-Dieu,**
- du musée du **Mont Bar à Allègre,**
- des studios de musique amplifiée de **Chadrac,**
- de l'eau et l'assainissement sur la commune de **Saint-Pal-de-Senoire.**



SERVICE RESSOURCES HUMAINES

RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE DES RESSOURCES HUMAINES EN 2019

C.A.P.E.V.
429 243 €
53,62 %

LES DIFFÉRENTS TRANSFERTS SUCCESSIFS ONT IMPUTÉ PROGRESSIVEMENT PLUS DE 50% DU COÛT DU SERVICE SUR LA C.A.P.E.V

INDICATEURS	C.A.P.E.V.
B.P. 2019 chapitre 012	23 570 883 €
Nbre fiches de paie	8 162 55,31 %
Nbre avancement grades	34
Nbre promotions internes	2
Nbre de contrats de travail	630 38,48 %
Nbre d'arrêtés	1 543 52,54 %
Procédures de recrutement ouvertes	33
Arrêts de travail (j)	11 616 j
Formations (j)	1 131

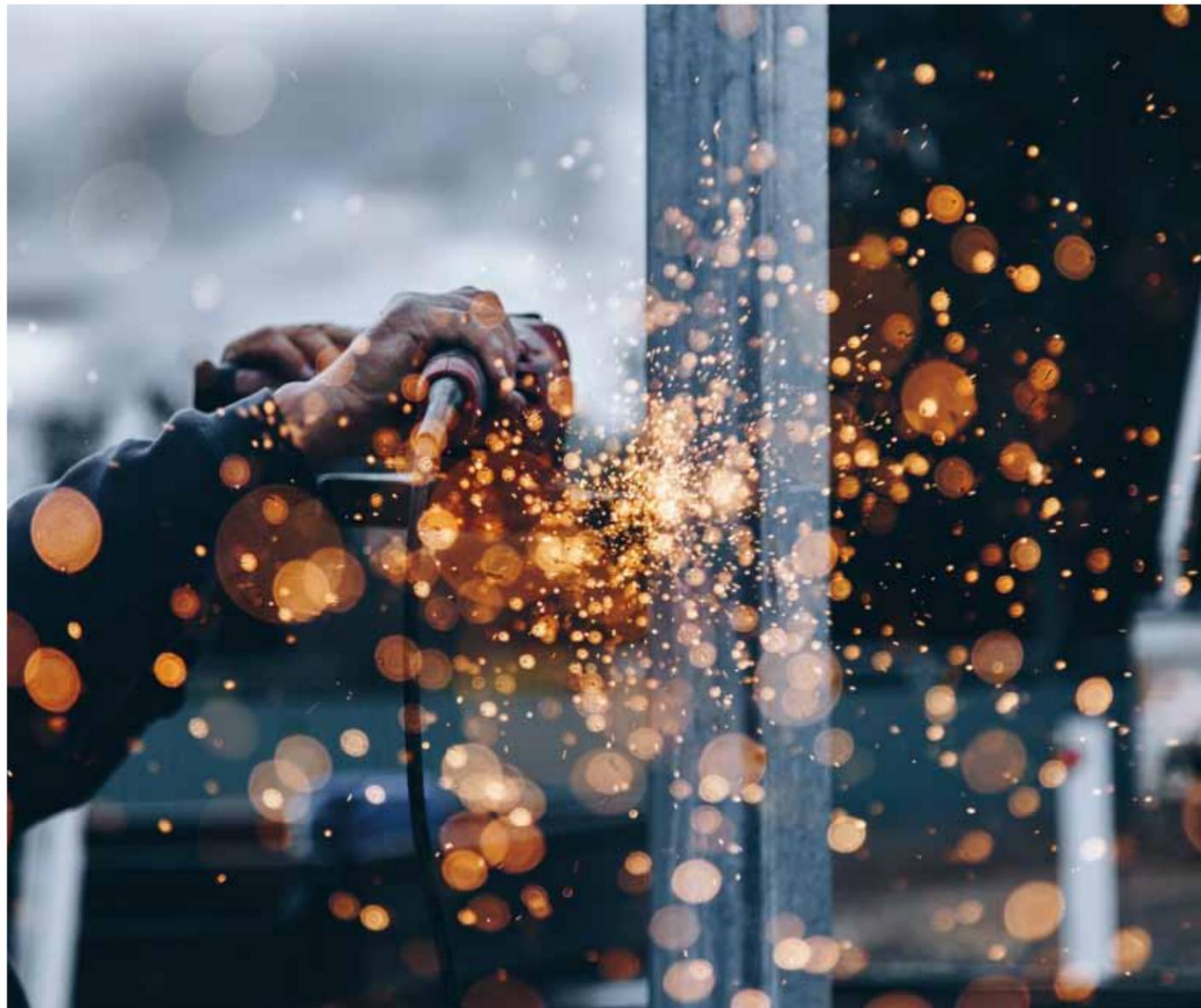
LES ACTIVITÉS DU SERVICE

L'ANNÉE 2019 A ÉTÉ LE THÉÂTRE DE PLUSIEURS GRANDS CHANTIERS POUR LE SERVICE R.H. :

- Mise en place du prélèvement à la source (P.A.S.R.A.U.)
- Poursuite du chantier de mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)
- Extension des tickets restaurants
- Mise en œuvre des projets de service
- Poursuite de la formation des cadres
- Politique de lutte contre l'absentéisme
- Intégration en catégorie A de plusieurs cadres d'emplois
- Nombreuses procédures de recrutement et mouvements internes

TRAVAIL EN AMONT DE MISE EN PLACE DE L'ENSEMBLE DES NOUVELLES MESURES APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2020 :

- Mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (D.S.N.) pour la C.A.P.E.V.
- Suite de la mise en place des Parcours, Carrières et Rémunérations (P.P.C.R.)
- Mise en place du nouvel organigramme dans le logiciel R.H.
- ...



SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

Le rapport d'activité du service « Commande publique », tel que présenté les années précédentes sous la forme d'un recensement exhaustif de l'ensemble des marchés passés par la Communauté d'Agglomération en 2019, est joint en annexe au présent rapport. Il s'agit d'un recensement des marchés selon leur type (travaux, fourniture ou service) et selon leur montant (moins de 25 000 € HT, entre 25 000 et 90 000 € HT, entre 90 000 et 221 000 € HT et 221 000 € et plus).

Sur un plan purement statistique :

- en 2017, 183 marchés ont été lancés dont 162 notifiés
- en 2018, 115 marchés ont été lancés dont 98 notifiés
- en 2019, 123 marchés ont été lancés dont 99 notifiés

On peut remarquer une légère augmentation du nombre de marchés lancés en 2019 pour un nombre équivalent de marchés notifiés.

En 2019, l'ensemble des fiches actions du projet de territoire ont été mises en œuvre.

A noter de nombreux marchés de travaux :

- > génie civil pour l'implantation de conteneurs enterrés en centre-bourg historique
- > déconstruction de l'ancien site de l'entreprise Multi Transports à Chadrac
- > aménagement d'un nouveau parking-relais à Sainte-Marie
- > extension des bâtiments de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement
- > viabilisation de la zone d'activité de Taulhac au lieu-dit Mont Genet
- > travaux d'assainissement pour le village de Marnhac à Polignac, etc

De nombreux marchés de maîtrise d'oeuvre ont aussi été lancés :

- > rénovation du Palais des Spectacles de Vals-près-le-Puy
- > aménagement d'une salle multisports sur le site de l'ancienne piscine Célestin Quincieu
- > création d'un club-house et d'un parking pour le Palais des Sports
- > aménagement d'un skatepark
- > aménagement d'un parking avenue Foch, etc

Avec des marchés aussi variés que l'acquisition de vélos électriques, la mise en place d'un système d'autopartage de véhicules électriques, ou la conception d'oeuvres lumières audiovisuelles ; comme chaque année les marchés de transports scolaires et de transports de personnes à mobilité réduite ont été renouvelés.

Le nouveau code de la commande publique est intervenu le 1^{er} avril 2019, intégrant dans un document unique l'ensemble des dispositions relatives aux marchés publics, avec une partie législative (articles en L), et une partie réglementaire (articles en R). La loi dite « MOP », relative à la maîtrise d'ouvrage publique, a été intégrée comme la loi relative à la sous-traitance, ainsi que les dispositions concernant les contrats de concession.



Mission phare de l'année

Dématérialisation des relations avec les entreprises avec la mise en place de la nouvelle plateforme d'accès (dépôt des dossiers de consultation, dépôt des offres, tous les échanges avec les entreprises sont dématérialisés : des questions/réponses pendant la consultation à la notification en passant par les mises au point, la négociation et les courriers aux retenus et non retenus par LRE = lettre recommandée électronique).

LISTE DES MARCHÉS NOTIFIÉS EN 2019

MARCHES DE TRAVAUX

Marchés de 25 000 à 89 999,99 € HT

Réalisation d'une toiture provisoire sur machicoulis Hôtel-Dieu – Lot 1 Charpente
 Réalisation d'une toiture provisoire sur machicoulis Hôtel-Dieu – Lot 2 Couverture
 Entretien des espaces verts de la CAPEV : lot 5
 Travaux de restauration d'une zone humide du Champ de Cros – Saint-Victor-sur-Arlanc
 Aménagement Parking Ste Marie (consultation 2) Lot 2 espaces verts
 Viabilisation lotissement mont genêt - Lot 2

Marchés de 90 000 à 5 224 999,99 € HT

Travaux de génie civil pour la mise en place de conteneurs enterrés
 Entretien des espaces verts de la CAPEV : lot 2
 Construction d'un réseau d'assainissement et renouvellement du réseau eau potable Marnhac (DEA)
 Maintenance, entretien, dépannage des installations de chauffage des climatisations, de VMC, des groupes d'eau glacée, des centrales de traitement d'air, d'eau chaude sanitaire de la Communauté d'Agglomération du Puy, la Ville du Puy-en-Velay et son CCAS – lot 3
 Aménagement Parking Sainte-Marie (consultation 1)
 Aménagement Parking Sainte-Marie (consultation 2) Lot 1 réseaux secs
 Viabilisation lotissement du Mont Genet - Lot 1
 Déconstruction globale du site industriel Multi-transports
 Travaux d'extension de la DEA – lot 1 maçonnerie

Marchés de 5 225 000 € HT et plus

Sans objet

MARCHES DE FOURNITURES ET DE SERVICES

Marchés de 25 000 à 89 999,99 € HT

Vérification, entretien maintenance et dépannage des installation de sécurité incendie et de désenfumage de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, de la ville du Puy-en-Velay et du CCAS
 Etudes de diagnostic et de travaux pour la mise en accessibilité de bâtiments communautaires
 Télésurveillance et gardiennage des bâtiments
 Etudes préalables voie de liaison Voirie du Fieu
 Fournitures administratives courantes
 Système d'autopartage des véhicules électriques
 Plan de paysage
 Transports scolaires 2019 – lot 8
 Transports scolaires 2019 – lot 5

transports scolaires 2019 – lot 6
 Transports scolaires 2019 – lot 7
 transports scolaires 2019 – lot 9
 Transports scolaires 2019 – lot 10
 transports scolaires 2019 – lot 12
 MOE pour la création d'un club-house et l'aménagement d'un parking au palais des sports
 Contrat collectif prévoyance santé RTCA

Marchés de 90 000 à 208 999,99 € HT

Acquisition de vélos à assistance électrique
 Fourniture d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et logiciel de supervision
 Fourniture de carburant pour les services de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay par carte accréditée
 Transports scolaires 2019 – lot 2
 transports scolaires 2019 – lot 3
 Transports scolaires 2019 – lot 4
 Service de transport à la demande pour personnes à mobilité réduite

Marchés de plus de 209 000 € HT

Fourniture et livraison de carburant pour les services de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay : accord-cadre multi-attributaire
 Marché de maîtrise d'œuvre : rénovation du Palais des Spectacles
 Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une salle multi sports dans les bâtiments de l'ancienne piscine Célestin Quincieu
 Transports scolaires 2019 – lot 1
 Animation OPAH Communautaire 2019-2024
 Animation OPAH RU 2019-2024
 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la CAPEV 2019-2024
 Fourniture de bacs roulants destinés à la collecte des déchets ménagers
 Fourniture de compteurs d'eau et de tête émettrice radio (DEA)

Marchés subséquents

Marché subséquent carburant collecte : 10
 Marché subséquent carburant RTCA : 13
 Marché subséquent voirie : 2
 Marché subséquent matériel informatique : 1

Marchés inférieurs à 25 000 € HT

Maintenance, entretien, dépannage de diverses installations techniques et surveillance de la légionelle pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Puy, la Ville du Puy-en-Velay et son CCAS - Lot 8
 Maîtrise d'œuvre pour la déconstruction de bâtiments industriels
 Vérification, entretien et dépannage des moyens de lutte contre l'incendie de la ville du Puy-en-Velay, de la CAPEV et du CCAS
 Entretien des espaces verts de la CAPEV : lot 3
 Entretien des espaces verts de la CAPEV : lot 4
 Création d'un site internet pour le service patrimoine
 Diagnostic déchets, amiante et HAP pour la STEP de CHADRAC
 Maintenance, entretien, dépannage des installations de chauffage des climatisations, de VMC, des groupes d'eau glacée, des centrales de traitement d'air, d'eau chaude sanitaire de la Communauté d'Agglomération, la ville du Puy-en-Velay et du CCAS – lot 1
 Maintenance, entretien, dépannage des installations de chauffage des climatisations, de VMC, des groupes d'eau glacée, des centrales de traitement d'air, d'eau chaude sanitaire de la Communauté d'Agglomération du Puy, la ville du Puy-en-Velay et du CCAS – lot 2
 Maintenance, entretien, dépannage des installations de chauffage des climatisations, de VMC, des groupes d'eau glacée, des centrales de traitement d'air, d'eau chaude sanitaire de la Communauté d'Agglomération du Puy, la ville du Puy-en-Velay et du CCAS – lot 4
 AMO Programmation de la rénovation piscine de Saint-Paulien
 CSPPS pour la STEP de Chadrac
 Maintenance du mobilier de signalisation des hôtels-restaurants situés dans la ville du Puy-en-Velay et pose de mobiliers neufs
 Travaux d'extension de la DEA – lot 2 isolation par extérieur
 Travaux d'extension de la DEA – lot 3 étanchéité
 Travaux d'extension de la DEA – lot 4 menuiseries extérieures aluminium
 Travaux d'extension de la DEA – lot 5 menuiseries intérieures bois
 Travaux d'extension de la DEA – lot 6 isolation plâtrerie peinture plafond
 Travaux d'extension de la DEA – lot 7 serrurerie
 Travaux d'extension de la DEA – lot 8 carrelages
 Travaux d'extension de la DEA – lot 9 chauffage ventilation
 Travaux d'extension de la DEA – lot 10 électricité
 Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux et des vitreries : Ateliers des Arts – lot 3
 Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux et des vitreries : Musée Crozatier - lot 4
 Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux et des vitreries : Théâtre et Centre Culturel de Vals-pres-le-Puy – lot 5
 Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux et des vitreries : Piscine La Vague – lot 6



SERVICE JURIDIQUE ET ASSURANCES

LE SERVICE JURIDIQUE MUTUALISÉ EST COMPOSÉ DE TROIS MISSIONS

PÔLE PATRIMOINE :

	Nombre de baux suivis en 2018	Nombre de baux suivis en 2019
CAPEV	35	32

SUIVI DES COPROPRIÉTÉS		
	Copropriété membre en 2018	Copropriété membre en 2019
CAPEV	3	3

Cette gestion se fait en lien avec les services opérationnels et le service ingénierie.

La baisse du nombre de baux s'explique par la mise à disposition de biens de la Communauté d'Agglomération aux communes, et par la reprise de baux commerciaux par le service économie.

PÔLE ASSURANCE : DÉCLARATION DE SINISTRES

	Responsabilité civile	Domages aux biens	Flotte automobile et auto mission	Autres contrats	Total	Dont recours directs
Communauté d'agglomération	2018 : 11 2019 : 4	2018 : 34 2019 : 3	2018 : 39 2019 : 42	2018 : 2 2019 : 1 dossier PJ	2018 : 72 2019 : 50	2018 : 0 2019 : 0

Concernant les assurances, l'année 2019 a été marquée par la mise en place des nouveaux contrats d'assurance, et des nouvelles garanties.

La mission assurance a également mis en place des procédures pour développer la gestion interne des dossiers.

La baisse de nombre de dossiers s'explique en partie par la résolution interne des dossiers, avant l'enclenchement d'une procédure assurance par les tiers.

PÔLE JURIDIQUE

	Sollicitations uniques par les services	Contentieux administratifs (suivis)	Contentieux civils (suivis)	Recours gracieux	Expertises judiciaires (suivies)
CAPEV, commune et CCAS	2018 : 430 2019 : 408	2018 : 27 2019 : 23	2018 : 16 2019 : 16	2018 : / 2019 : 11	2018 : 7 2019 : 9

La légère baisse d'activité en 2019 s'explique en partie par l'absence d'un juriste pendant plusieurs mois.



SERVICE SYSTÈMES D'INFORMATION

Le service informatique mutualisé gère le système d'information pour l'ensemble des services, ainsi que le Système d'Information Géographique (S.I.G) des 72 communes de la Communauté d'Agglomération. Voici ci-dessous une présentation de ce dernier.

Responsable du service :

- 1 ingénieur

Informatique :

- 1 ingénieur
- 4,5 ETP techniciens titulaires
- 1 ETP non titulaire

Sécurité du réseau, serveurs virtualisés, installations des ordinateurs, gestion de projets métiers, dépannages et assistance des utilisateurs

Administratif : 0,8 ETP assistante administrative

Gestion des contrats de maintenance, ventilation budgétaire, suivi des paiements SIG :

- 1 ETP ingénieur
- 2 ETP techniciens non-titulaires

Administration des jeux de données, gestion des serveurs et des logiciels propres au SIG, assistance, dépannage des utilisateurs et formation.

GESTION INFORMATIQUE

MAINTENANCE MATÉRIELS

Le service a pour mission principale l'installation et la maintenance d'un parc de matériel de plus de 900 postes, 10 serveurs qui hébergent 150 serveurs virtualisés, 8 serveurs décentralisés, 150 outils d'impression, 250 tablettes, 250 terminaux mobiles.

Il assure également le suivi de tous les matériels de télécommunication, autocommutateurs, éléments actifs réseau, postes téléphoniques, téléphones mobiles et divers matériels. Il gère les abonnements téléphoniques et les accès internet ainsi que l'interconnexion des bâtiments en fibre optique et wifi.

MAINTENANCE LOGICIELS

Migrations, installations et paramétrages de nouvelles versions de logiciels, assistance technique aux utilisateurs pour plus de 90 logiciels métiers.

Le service a reçu plus de 3 200 demandes d'interventions sur l'année 2019.

LES PROJETS DE L'ANNÉE :

- Logiciel de suivi du réseau de transport urbain et scolaire
- Logiciel billetterie de transport urbain et scolaire
- Logiciel d'autopartage
- Etude du câblage et de l'équipement du Pôle numérique
- Etude du câblage et de l'équipement de la salle Jeanne d'arc, pour les conseils d'agglomération
- Création des adresses de messagerie pour tous les agents
- Aménagement de la Boutique Vélo en Velay
- Migration de la plateforme dédiée aux marchés publics
- Logistique technique pour l'exposition « ça tourne » au musée Crozatier

LES PROJETS POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

- Gestion des déchetteries
- Suivi du projet « Puy de lumière »

LES PROJETS MUTUALISÉS RÉALISÉS SUR PLUSIEURS ANNÉES

- Expertise de divers réseaux
- Sauvegarde des données
- Migration des serveurs Windows 2008 et postes en WINDOWS 7 (plus de support MICROSOFT)
- Mise en place de la dématérialisation des actes réglementaires et des flux comptables avec l'évolution de la GED (Gestion Electronique de Documents)
- Mise en place d'un logiciel de suivi de patrimoines et d'interventions : ATAL
- Logiciel « enfance »
- Sécurisation des impressions PAPER CUT
- Evolution des billetteries
- Mise en place du RGPD

ZOOM SUR

Deux projets

- Informatisation de la régie de transport : Organisation du réseau et graphiquage Billetterie et équipements des bus

- Exposition « ça tourne » au musée Crozatier : Programmation des boîtiers vidéo

LES MISSIONS DE LA CELLULE SIG

La cellule SIG est rattachée au service informatique. Elle travaille de manière transversale en appui auprès des autres services, mais aussi en relation directe avec les communes. Elle met à disposition des données à destination des usagers et des services, mais travaille aussi à développer des usages et des services sur mesures pour les différents métiers, ou les communes de la collectivité.

ORGANISATION ET RESSOURCES

L'année 2019 a été une année de transition. La responsable historique de la cellule SIG a quitté la CAPEV fin mars et a été remplacé en août ; l'intérim ayant été assuré par Julien Sabatier.

Fonctions :

- Florent Bénéville : management de la cellule et pilotage des projets SIG
- Julien Sabatier : administration des données, des serveurs et de la solution Géorchestra
- Thomas Peyre : référent standard CNIG, administration des données urba et cartographie

SERVICES FOURNIS

Services WEB SIG :

- Quelques chiffres
 - 321 couches publiées
 - 970 utilisateurs enregistrés
 - Plus de 12 millions de requêtes annuelles (50% pour le cadastre)
- Publication et mise à disposition
- Assistance utilisateurs (communes et services)

Administration de données :

- Gestion et animations des conventions et partenariats
- Intégration et mise à jour des données
- Mise à disposition aux tiers dans le cadre de prestations et partenariats

GéoAdressage :

- Formation des communes et de prestataires
- Assistance technique, conseil méthodologique, assistance à la recherche et la contractualisation de prestation (CCTP)
- Validation et publication des données : 17 communes publiées à ce jour et 21 travaillant sur l'outil proposé.

Services aux communes :

- Mise en forme au format CNIG des documents d'urbanisme, intégration en BDD et publication sur le GPU : l'ensemble des documents d'urbanisme ont été mis au standard et intégrés en base de données. Les données de 20 communes ont été publiées (les autres le seront dès que le GPU le permettra)

- Contrôle et intégration des données lors de la révision ou modification des DU.

Solutions logiciel :

- Administration technique du logiciel OpenADS
- Veille et mise à jour des couches nécessaires à l'instruction

PROJETS 2019 OU EN COURS

- Organisation et accueil du geoCom 2019.
- Participation au comité de pilotage du marché du nouveau visualiseur (chef de file Rennes Métropole).
- Reprise de la base de données « Voie verte » et mise en place d'un outil de gestion des travaux
- Développement d'un nouvel outil de saisie en remplacement de S-Editor.
- Mutualisation d'un logiciel de gestion des cimetières à l'échelle de l'agglomération.

PROJETS ENGAGÉS POUR 2020

- Réorganisation des bases de données et mise en production du nouveau visualiseur.
- Mise en conformité de la gestion des droits d'accès avec le RGPD.
- Accompagnement du service économie dans l'écriture des spécifications du marché du portail d'offre immobilière de commerce. Premières études sur la mise en place d'un « observatoire économique » en parallèle.
- Mise en place d'indicateurs pour la compréhension et l'analyse du territoire : démographiques, fonciers, logements, urbanisme...
- Création d'outils d'analyse : cartes de coûts, outils de calcul d'itinéraires...
- Autres : pré-identification des copropriétés fragiles dans le cadre de l'OPAH, réorganisation de la stratégie de publication des données usagers...

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'augmentation des données administrées, la mise en conformité avec le RGPD et le souhait de voir se développer les usages et de proposer de nouveaux services nécessitent une réorganisation technique, tant dans la structure des bases de données, que de l'administration des accès.

La cellule SIG s'est donc engagée dans une refonte de son organisation et de son fonctionnement à tous les niveaux. Celle-ci sera accompagnée en 2020 du lancement d'un nouveau visualiseur, et du développement de nouveaux outils pouvant être mis à disposition des services.

Cette nouvelle organisation doit permettre aux services de mieux prendre en main l'outil SIG et les possibilités qu'il offre, et à la cellule SIG d'être en capacité d'accompagner les services dans leurs missions, d'apporter des outils d'analyse du territoire et d'aide à la décision.



Le service conserve les archives de la Communauté d'Agglomération et de la ville du Puy-en-Velay. Les missions principales du service sont la collecte des documents (archives produites par les services, archives privées, acquisitions), le classement des documents (tri, analyse, éliminations, rédaction d'instrument de recherche,...), la conservation, la communication (consultation, valorisation, accueil de scolaires...)

La salle de lecture des archives est ouverte à tous. Toute personne désirant consulter des documents doit s'inscrire auprès du service des archives. L'inscription se fait avec une simple pièce d'identité et est gratuite.

Les documents sont consultables sur place. Seuls les services versants peuvent emprunter des documents archivés.

Le personnel des archives a un rôle de conseil, d'aide et d'accompagnement à la recherche.

En 2019 : 122 lecteurs ont été enregistrés en mairie et 18 à la Communauté d'Agglomération. Les usagers effectuant des recherches de type généalogie familiale sont majoritaires mais, le service reçoit aussi des généalogistes professionnels, des scientifiques, des étudiants, des historiens et érudits locaux, des journalistes...

Une centaine de recherches ont été effectuées directement par le service suite à des demandes par courrier ou par mail.

Les services versants font aussi appel au service des archives pour des recherches sur les bâtiments, les documents d'urbanisme, les reconstitutions de carrières, les expositions ou conférences...

Au total, sur l'année 2019, plus d'un millier de documents d'archives ont été communiqués, chiffre auxquels doivent être ajoutés les ouvrages de la bibliothèque historique mis à disposition du public.

Chaque année, le service accueille des classes et travaille avec des professeurs de collège, notamment d'histoire (exposés à réaliser par les élèves, sujets de brevet des collèges, recherches sur les monuments aux morts...).

Au cours de cette année, on peut noter le prêt de documents pour l'exposition « Silence ça tourne ! La fabrique du cinéma d'animation » organisée par le musée Crozatier.

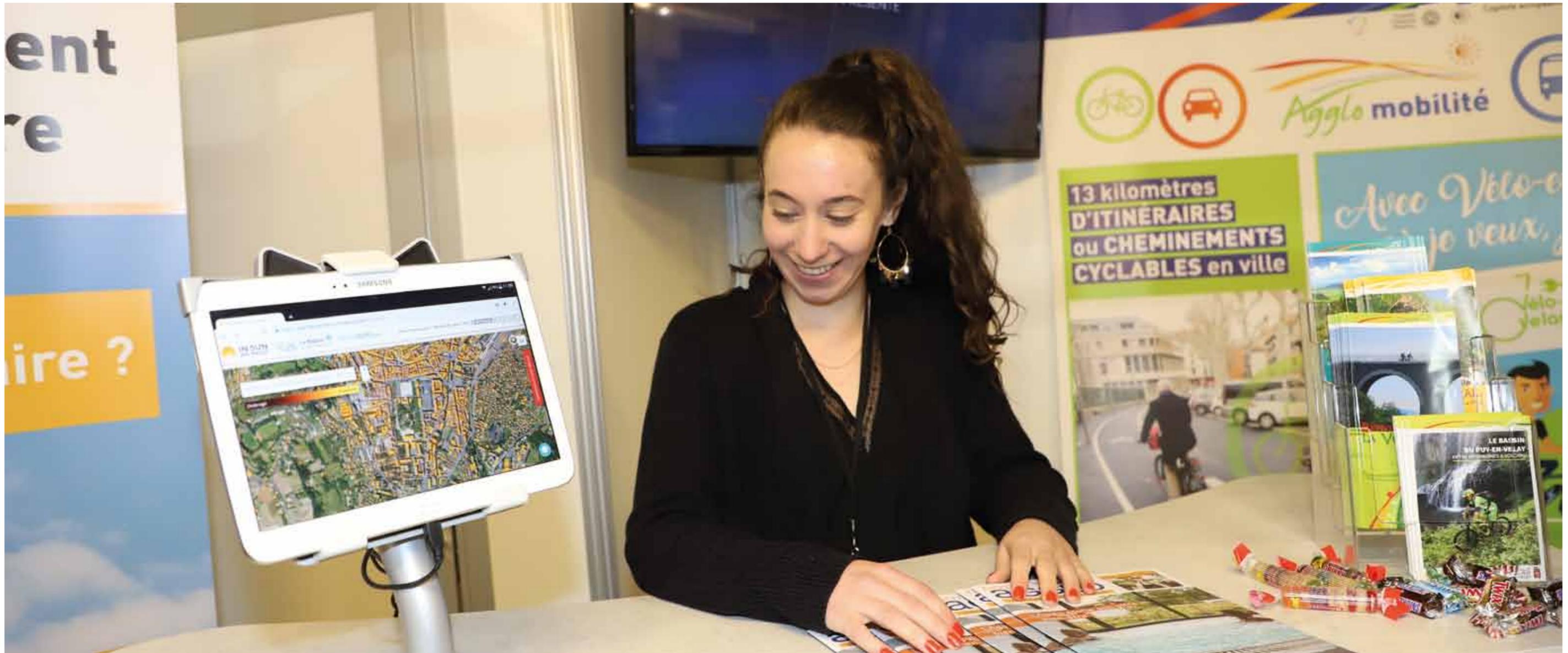
Le service a également mis à disposition des documents lors du 1^{er} City aventure, Escape Game grandeur nature dédié à la valorisation du patrimoine architectural et culturel.

Le service des archives s'occupe aussi de la gestion des abonnements professionnels et de la revue de presse.

La revue de presse, effectuée quotidiennement, s'appuie avant tout sur la presse régionale, et permet de mettre à la disposition des différents services les articles qui leur sont utiles dans le cadre de leurs fonctions. Des press-book sont créés sur demande, notamment lors de manifestations culturelles, sportives ou de grands projets.



SERVICE ARCHIVES ET DOCUMENTATION



SERVICE COMMUNICATION



Stand Ville et Agglomération à la Foire Expo du Puy-en-Velay

Le service communication est mutualisé entre la Ville du Puy-en-Velay et la Communauté d'Agglomération depuis 2015. En 2019, il compte 7,2 ETP.

Le service communication a 3 missions essentielles :

- La promotion des activités, des dispositifs et des compétences des collectivités,
- La promotion des activités associatives locales,
- L'organisation d'événements,

Ses missions ont beaucoup évolué au fil des années, du fait de :

- la volonté politique de faire du service communication un outil à part entière au service des associations,
- l'apparition de nouvelles technologies, qui a multiplié les nouveaux supports de communication du quotidien (panneaux lumineux, sites web, réseaux sociaux, etc.),
- la pluralité des événementiels sur un territoire agrandi,
- l'évolution des compétences des collectivités liée à l'agrandissement de son territoire.

Le service communication propose des stratégies « sur-mesure » pour répondre aux besoins de communication de chaque service. Les publications et autres supports de communication visibles représentent... «la partie émergée de l'iceberg».

1^{ÈRE} MISSION : ASSURER LA PROMOTION DES ACTIVITÉS ET SERVICES PROPOSÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

Le service communication joue un rôle de conseil auprès des services de l'agglomération.

Il élabore des plans de communication à partir des attentes et besoins de chaque service.

Il met en œuvre le plan de communication et procède à la conception et la mise en page des supports de communication (affiche, flyer, plaquette, bache, panneau, etc.), à la diffusion des informations sur l'ensemble de ses outils (panneaux lumineux, sites web, réseaux sociaux), conçoit et réalise des vidéos, rédige des communiqués de presse, argumentaires, édites, etc.

En 2019, tout un travail a été réalisé pour valoriser les mobilités douces, pour accompagner la création de nouveaux services :

- Vélo-en-Velay ; agrandissement du parc de vélos et création d'un atelier de réparation, (habillage de vitrines et des vélos, création de flyers, achat d'espaces publicitaires, campagne de promotion de ce service sur divers supports de communication, organisation de conférences de presse, etc.)
- Auto-en-Velay (avec campagnes de communication médiatique, habillage des véhicules et des bornes de recharges, création de plaquettes d'information, de vidéos pédagogiques, de clips promotionnels, de rubriques dédiées sur le site web, etc),
- création de garages à vélos sécurisés (conférences de presse, habillage de vitrine, plaquette, goodies, etc.)
- mise en service des parking-relais de proximité et des navettes électriques gratuites : habillages de chantier et signalétiques sur les parkings, plaquettes d'information, création de visuels pour différents supports de communication, etc.

En parallèle, certaines missions ont été orientées sur les aides économiques pour les commerces, les offres proposées par l'ensemble des piscines communautaires, ou encore sur la prévention des déchets avec le service de la collecte des déchets.

LE SERVICE COMMUNICATION PIERRE ANGULAIRE DES SERVICES : VECTEUR DE TRANSVERSALITÉ

Situé à la jointure des services, le service communication porte lui-même de nombreux projets, et gère des supports de communication à part entière.

Il conçoit et réalise par exemple le Magazine de l'Agglomération. Les quatrième et cinquième numéros du Magazine communautaire ont été édités en 2019.

En 2019, le nouveau site web de la Communauté d'Agglomération, et son application mobile associée, ont été mis en service. Deux nouveaux outils numériques de proximité qui sont les vitrines de la collectivité, et qui font la part belle aux nouvelles technologies : vidéos, médiathèques, contenus plus interactifs, systèmes d'alertes « push », démarches en ligne, plateforme de paiement en ligne, etc.

LA COMMUNICATION INTERNE :

Depuis 2017, un groupe de réflexion sur la «communication interne» a été constitué et se déploie via différents outils :

- Le journal interne « Info'services », dont l'objectif est de transmettre des informations liées aux services, ainsi qu'aux ressources humaines et aux comités d'entreprise.
- Les Newsletters qui permettent de communiquer des informations ayant une valeur ajoutée à la lettre d'information classique (envoi aux agents et/ou aux élus),
- Les Flash infos qui donnent lieu à la diffusion d'informations de dernière minute (envoi aux agents et/ou aux élus).

Un espace Intranet est en réflexion pour optimiser les moyens d'échanges avec les différentes personnels communautaires et, éventuellement, les élus.

Un livret d'accueil et de présentation de la collectivité est en préparation également.

ZOOM SUR

La mission « coup de cœur » 2019

Le service communication a mis en place un stand au cœur de la Foire expo du Puy-en-Velay, qui s'est déroulée du 25 mai au 2 juin 2019.

Le service Communication a proposé de valoriser un thème commun aux deux collectivités, sur cet espace ; celui des nouvelles mobilités et du développement durable, sous l'angle des services proposés aux habitants.

Ainsi, le stand a fait la part belle :

1/ aux nouvelles mobilités :

- le service Vélo-en-Velay avec la possibilité d'essayer des vélos sur place.
- les pistes cyclables existantes et les futures pistes cyclables sur le bassin du Puy-en-Velay
- les nouvelles pistes de randonnées vélos proposées par l'Agglo
- le fonctionnement et l'emplacement des parkings relais existants (PEI, Estroullhas) et les futurs parkings relais (Foch, Sainte Marie, PEI, etc.) desservis par des navettes TUDIP électriques gratuites.
- le fonctionnement du service de location de voitures électriques Auto-en-Velay, à la veille de son lancement. Une voiture électrique « Zoé » était installée à l'extérieur du stand pour faire découvrir ce type de véhicule.

2/ au développement durable :

- le cadastre solaire : création d'une borne interactive, pour tester directement sur place l'éligibilité de sa toiture pour installer des panneaux solaires (service développement durable)
- les aides à la rénovation des logements (service urbanisme)

Malgré la chaleur étouffante de ces jours de foire-exposition, beaucoup de contacts ont pu être établis, pour informer et renseigner les visiteurs locaux. Toute une communication autour de cet événement, a permis également de mettre un coup de projecteur sur les dispositifs liés aux nouvelles mobilités et au développement durable, proposés par l'agglomération. (radios locales, presse écrite, programme de la foire-expo, animations via la sono, etc.)

Pour mémoire, en 2017, le stand Ville-Agglo était dédié au thème du Tour de France, et en 2015, au thème du numérique et des nouvelles technologies.

MISSION PERFORMANCE ET ÉVALUATION DE LA QUALITÉ

LA SÉCURISATION DES RÉGIES

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la DDFIP, il a été convenu que des audits communs (Mission Performance Evaluation Qualité et Trésorier) seraient réalisés. Courant 2019, 2 audits ont été menés dont un relatif à une régie communautaire : la régie des piscines communautaires. Cette régie comporte plusieurs sous régies. Chacune d'entre elles a fait l'objet d'une vérification. L'audit permet à un instant T de vérifier la conformité des opérations et d'apporter des conseils au régisseur.

Au-delà des vérifications purement comptables, ces audits ont pour objectif d'améliorer nos process et de diminuer les risques pour les régisseurs.

Suite à cet audit, dans une démarche d'amélioration continue, un plan d'action a été établi. A titre d'exemple, un travail sur la cohérence des grilles tarifaires des piscines est en cours.

ATAL AU SERVICE DE LA TRANSVERSALITÉ

ATAL est un logiciel de gestion des services techniques et du patrimoine. Ce logiciel est un véritable outil de gestion. Il permet d'identifier notamment les coûts liés aux différentes activités. Au-delà, il favorise la transversalité entre services car il contribue au partage des données et donc de l'information.

Un travail d'analyse des données enregistrées par les services sur le logiciel ATAL a été réalisé. En lien avec le service informatique, un travail sur les process et sur le déploiement du logiciel est en cours.

LE TRANSFERT DU GYMNASSE DE LAVOÛTE-SUR-LOIRE

Par une délibération en date du 30 novembre 2017, la Communauté d'Agglomération a approuvé l'extension à l'ensemble de son territoire de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

L'intérêt communautaire a été précisé par la délibération du conseil communautaire en date du 12 avril 2018. En application de cette délibération, la Communauté d'Agglomération a fait le choix de ne plus assurer la gestion du gymnase de Lavoûte-sur-Loire, lui appartenant.

En conséquence, le gymnase a été mis à la disposition de la commune afin qu'elle puisse en assurer la gestion, dans le cadre d'un service unifié auquel adhèrent un certain nombre de communes du secteur.

Au regard de la proximité du complexe aquatique géré par la Communauté d'Agglomération, les deux collectivités ont convenu qu'une synergie en terme de gestion pouvait être profitable aux deux collectivités. C'est la raison pour laquelle une convention de gestion a été établie, afin de préciser les conditions dans lesquelles la Communauté assurera, la gestion du gymnase de Lavoûte/Loire.

CONSTRUCTION ET AMÉLIORATION DES TABLEAUX DE BORD

Cette démarche consiste à accompagner les chefs de service dans l'élaboration des tableaux de bord, et à apporter des outils d'aide à la décision.

En partenariat avec le service petite enfance, la mission Performance Evaluation Qualité a procédé à l'analyse des données relatives aux crèches associatives.

Au-delà de cette démarche, une analyse des données a permis de mettre en place plusieurs indicateurs : coût complet par place, reste à charge de l'agglomération, impact du Contrat Enfance Jeunesse, le financement d'une place en crèche...

Un travail est actuellement en cours pour améliorer les tableaux de bord des piscines communautaires : évolution des dépenses, des recettes, des soldes de fonctionnement, typologie des recettes, comparaison entre piscines.



MISSION
RELATION
USAGERS

MISSION RELATION USAGERS

La mission Numérique à destination des habitants de l'agglomération est en place depuis 2017, et a pour but de coordonner et d'impulser le déploiement d'outils numériques pouvant contribuer à faciliter les relations entre les communes, les usagers et l'agglomération.

Avec 72 communes, l'agglomération se doit de proposer des outils facilitant la relation avec les usagers, afin de permettre à chacun de pouvoir bénéficier du même niveau de service et des outils numériques.

Plusieurs projets sont conduits en parallèle :

- La plateforme internet citoyenne : vente de prestations des collectivités,
- La plateforme de gestion des démarches administratives des usagers à destination des collectivités,
- La Pass'card en Velay,
- L'application mobile de l'agglomération.

LA PLATEFORME CITOYENNE AU PLUS PRÈS DES COMMUNES ET DES USAGERS :

www.citoyens.agglo-lepuyenvelay.fr



2019 fut l'occasion d'une montée en puissance de la plateforme de vente en ligne communautaire. Cet outil, entièrement financé par l'Agglomération, permet aux services communautaires (Vélo en Velay) mais également aux communes d'y intégrer leurs

prestations (garderie, transport scolaire, restauration scolaire) afin de permettre aux usagers de procéder à la réservation et au paiement par carte bancaire de manière simple, intuitive et sécurisée.

L'outil connaît un véritable engouement avec une vingtaine de communes qui s'appuient d'ores et déjà sur la plateforme pour commercialiser leurs prestations. D'autres communes ont fait part de leur souhait de rejoindre la communauté de la plateforme citoyenne en 2019.

En chiffre, la plateforme citoyenne c'est :

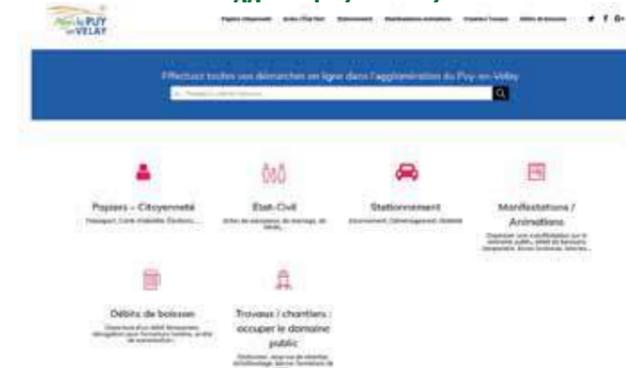
- 21 communes adhérentes (de 350 à 4 000 habitants),
- 2 000 comptes « famille » actif soit environ 5000 utilisateurs réguliers de la plateforme,
- plus de 18 000 transactions gérées pour le compte des communes en 2019
- 1 000 000 € de recettes gérées pour le compte des collectivités par la supra-régie « agglomération » de la mission numérique.

À venir :

- Inscription en ligne des activités des piscines et achat de cartes piscines
- Intégration de nouveaux services : centres de loisirs, Tickets sports...
- Connexion et intégration des services de la Ville du Puy-en Velay : restauration scolaire

FACILITER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

www.demarches.agglo-lepuyenvelay.fr



2019 a également permis de structurer un site internet permettant aux usagers de réaliser de manière simple et rapide les démarches administratives du quotidien :

- papier et citoyenneté : pré-demande de passeport, de carte d'identité, inscription sur les listes électorales,
- état-civil : demande d'acte
- passeport, demande d'acte d'état-civil,
- manifestations/animations : ouverture d'un débit de boisson,
- domaine public : occupation pour travaux, déménagement...

Ce site est opérationnel.

PASS' CARD EN VELAY



Les nouveaux usages de consommation du public touristique ont conduit l'Office du Tourisme, les sites partenaires (Rocher Corneille, site St Michel d'Aiguilhe, la forteresse de Polignac et le musée Crozatier), la mission numérique de la Communauté d'Agglomération à étudier les possibilités de moderniser le

produit « Billet Jumelé » et de le faire évoluer en une véritable « city card » dénommée Pass'Card en Velay. En 2019, quatre sites partenaires utilisent au quotidien le même outil de gestion de caisse et de contrôle d'accès. Cela a permis une interopérabilité des systèmes et a offert la possibilité d'éditer de vendre des billets multi-sites. En 2020, de nouveaux sites devraient rejoindre la démarche.

L'APPLICATION MOBILE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Téléchargez l'application sur Google Play ou Apple Store

Le service communication et la mission numérique ont de concert fait émerger en fin d'année 2018, un nouvel outil de communication moderne : l'application mobile de l'Agglomération. Celle-ci permet de disposer d'une multitude d'informations sur l'Agglomération : l'actualité des 72 communes, les services, les équipements de l'agglomération, l'agendas, les comptes rendus des conseils communautaires, connaître les élus...

4 sites alimentent l'application :

- citoyens.agglo-lepuyenvelay.fr
- demarches.agglo-lepuyenvelay.fr
- agglo-lepuyenvelay.fr
- achetezaupuy.com

« AGGLO DU PUY », c'est aussi un outil de signalement au service de tous les habitants.





SERVICE
**APPUI AUX
TERRITOIRES**

La particularité du service Appui aux Territoires, outre sa transversalité, est d'être la porte d'entrée des communes au sein des services de l'agglomération.

Il a été créé en septembre 2016 pour contribuer à la bonne mise en place de la nouvelle agglomération, grâce notamment à la coordination du projet de territoire.

Les missions principales assurées en 2019 par le service :

1. Pilotage des dispositifs contractuels et appui au financement des projets de l'agglomération et de la ville :

PDUI, Contrat de Plan Etat-Région, programmes régionaux, contrat 43.11, contrats TEP-CV, Action Cœur de Ville, 1 % Paysage, contractualisation TEPOS, Conférence des Financeurs, AMI et AAP divers

2. Accompagnement des communes et actions de mutualisation

Groupements de commande, programmes de revitalisation, conventions de prestations de services, apport de solutions à des besoins spécifiques

3. Animation du réseau territorial

Pôle de territoire « Relais Agglo du Plateau »

Réunions d'échanges et de présentations thématiques avec les élus et acteurs communaux

4. Gestion et animation de la Maison de Services au Public communautaire

Accueil du public pour faciliter les démarches administratives, médiation numérique

PILOTAGE DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS ET APPUI AU FINANCEMENT DES PROJETS DE L'AGGLOMÉRATION ET DE LA VILLE :

Le service Appui aux Territoires assure la coordination des dispositifs contractuels, qui lient la Communauté d'Agglomération à l'Europe, l'État, la Région et le Département.

1. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT URBAIN INTÉGRÉ - PDUI - AXE 8 DU FEDER

ENVELOPPE : 3,09 M€ - ÉCHÉANCE 31/12/2020

	COÛT HT	MAÎTRISE D'OUVRAGE	CALENDRIER	Montant	Programmé
8.1 - Diminuer les émissions de CO ² - 1 200 000 €					
Etude de définition du projet de développement urbain intégré	23 150,00 €	CAPeV	soldé	18 504,00 €	18 504,00 €
Animation du PDUI	12 958,43 €	CAPeV	soldé	10 366,00 €	10 366,00 €
Etude de mobilité du cœur d'agglomération	150 000 €	CAPeV	soldé		
Installation d'ombrières avec borne de recharge pour véhicules électriques	138 535,76 €	CAPeV	soldé	83 121,00 €	83 121,00 €
Aménagement d'un parking-relais à Estroulhas	1 426 759,77 €	CAPeV	Solde demandé	856 055,00 €	856 055,00 €
Boutique et consignes vélo vélo en Velay	117 892,00 €	CAPeV	en cours	70 735,00 €	70 735,00 €
Sous total				1 038 781,00 €	1 038 781,00 €
8.2 Améliorer l'environnement urbain - 1 890 000 €					
Réhabilitation de l'îlot République (garage OPEL)	160 626,60 €	EPF	versement en cours - travaux terminés	96 375,00 €	96 375,00 €
Réhabilitation de la place de la Libération	384 137,53 €	Ville du Puy	Versement en cours	211 275,00 €	211 275,00 €
Salle sportive Quincieu	3 550 000 €	CAPeV	APS en cours	790 000,00 €	

Un comité de sélection a été organisé en avril 2019, deux nouvelles opérations ont été retenues :

- l'aménagement de la place de la Libération
- la création de la consigne à vélo place Michelet et les services associés.

La modification de la destination du site de l'ancienne piscine Célestin Quincieu a également été validée.

2. CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION - VOLET TERRITORIAL

Un avenant au volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région a été validé le 12 décembre 2019. Pour le territoire de la Communauté d'Agglomération, cela concerne essentiellement la modification de la destination du site de l'ancienne piscine Quincieu, et des ajustements liés à l'aménagement du village et la mise en tourisme de La Chaise-Dieu.

OPÉRATION	COÛT DE L'ACTION	ÉTAT	RÉGION	CD 43
Pavillon numérique (Chapelle Saint Alexis au Puy)	4 115 653,00 €	1 640 000,00 €	500 000,00 €	1 715 653,00 €
Projets industriels innovants dans les secteurs de la plasturgie, du bois et de l'agro-alimentaire	466 366,67 €	50 000,00 €	223 775,00 € (Pour un projet spécifique)	25 000,00 €
Développement d'une production agricole de qualité	400 000,00 €	110 016,00 €		230 000,00 €
Aménagement du village et mise en tourisme de La Chaise-Dieu	6 210 000,00 €	925 000,00 €	1 500 000,00 €	2 213 000,00 €
Lafayette 2026	4 834 000,00 €	30 000,00 €	1 000 000,00 €	2 800 000,00 €
Portail cartographique départemental	200 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Espace sportif de Quincieu	3 550 000,00 €	400 000,00 €	1 650 000,00 € Pacte 43	
Projets de redynamisation du territoire : foncier économique et centre-bourgs	1 150 000,00 €	394 984,00 €		580 000,00 €
Centre nautique à Yssingaux	7 700 000,00 €	Participation demandée par le maître d'ouvrage	2 000 000,00 € (dont 1 000 000,00 € Pacte 43)	Participation demandée par le maître d'ouvrage

3. CONTRATS AVEC LA RÉGION

Un avenant au Contrat Ambition Région a été validé en Conseil Communautaire le 20 juin 2019.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes apporte par ailleurs son soutien à l'investissement sur le territoire à travers d'autres dispositifs spécifiques :

- le PACTE Régional pour la Haute-Loire
- le programme bourg-centre et pôle de service pour les communes de plus de 2 000 habitants
- le Plan en faveur de la ruralité pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Des lignes sectorielles spécifiques permettent également le financement d'opérations dans les domaines de l'économie, du tourisme, du sport, de la santé...

Le service Appui aux Territoires accompagne les communes et assure le lien avec les services de la Région pour le montage et le suivi des dossiers.

Avenant au Contrat Ambition Région :

Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Calendrier de réalisation	Coût total HT	Intervention régionale	
				Taux	Montant de subvention sollicité
Aiguilhe	Extensions des locaux techniques communaux	2019-2020	194 000 €	15,5%	30 000 €
Allègre	Bâtiment mixte lieu de vie et d'exposition	2018-2019	580 000 €	25,9%	150 000 €
Bains	Aménagement de la traversée de bourg	2018-2019	900 000 €	11,1%	100 000 €
Beaulieu	Ecole publique	2018-2019	1 300 000 €	15,4%	200 000 €
Le Brignon	Café restaurant point multiservices	2018-2019	446 000 €	17,9%	80 000 €
Brive Charensac	Réhabilitation d'un ancien bâtiment scolaire en logements	2018-2019	696 609 €	13,1%	91 058 €
Brive Charensac	Mise en Lumière	2019	238 000 €	25,2%	60 000 €
Brive Charensac	Aménagement de l'avenue Pierre Farigoules Tranche 2	2019-2020	354 000 €	13,8%	48 942 €
La Chaise Dieu	Salle polyvalente	2018-2019	151 000 €	19,9%	30 000 €
Chamalières sur Loire	Cabinet infirmier	2018	101 200 €	44,6%	45 135 €
Coubon	Maison du temps libre	2018	610 000 €	32,8%	200 000 €
Craponne sur Arzon	Rénovation du bâtiment de la Grenette	2019-2021	918 705 €	21,8%	200 000 €
Cussac	Aménagement de la traversée des Baraques	2019	536 000 €	21,5%	115 000 €
Félines	Aménagement de l'ancien couvent en logements	2019	272 000 €	36,8%	100 000 €
Loudes	MARPA (maîtrise d'ouvrage SIVOM)	2018	1 280 000 €	15,6%	200 000 €
	Extension des vestiaires de football	2018	100 800 €	29,8%	30 000 €
Malvières	Appartements locatifs	2018	218 000 €	22,9%	50 000 €
Le Puy-en-Velay	Centre Roger Fourneyron	2017	396 468 €	39,9%	158 000 €
Saint-Christophe-sur-Dolaison	Multiple rural	2018-2019	374 860 €	32,0%	120 000 €
Saint-Georges Lagricol	Aménagement de bourg	2018-2019	79 237 €	40,0%	31 695 €
Saint-Germain Laprade	Ecole	2018-2019	500 000 €	20,0%	100 000 €
Saint-Hostien	Aménagement du bâtiment de la Mairie	2018-2019	365 700 €	40,9%	149 575 €
Saint-Jean-d'Aubrigoux	Réhabilitation d'un ancien café en logements	2019	413 710 €	20,9%	86 595 €
Saint-Pierre Duchamp	Réhabilitation d'un bâtiment communal en auberge de pays et gîtes de groupe	2018-2019	555 000 €	37,8%	210 000 €
Sembadel	Atelier communal	2018	112 286 €	26,7%	30 000 €
Solignac-sur-Loire	Aménagement de bourg	2019	800 000 €	10,0%	80 000 €
Vals près le Puy	Pôle multiactivités	2018-2019	2 805 255 €	17,8%	500 000 €
Vazeille Limandre	Restructuration de l'ancienne colonie en logements communaux	2018	796 149 €	25,1%	200 000 €
Vorey sur Arzon	Ecole publique	2018	600 000 €	16,7%	100 000 €
Total			16 694 979 €		3 496 000 €

4. CONTRAT AVEC LE DÉPARTEMENT

La Communauté d'Agglomération et ses communes membres bénéficient du soutien du Département grâce au contrat 43-11 pour la période 2017/2021. L'enveloppe totale est de 12,8 M€, dont 6,5 M€ au titre de la solidarité, et 6,3 M€ au titre du développement (économie, tourisme, numérique, monuments historiques, eau et assainissement).

Au 31/12/2019, 3,2 M€ sont engagés au titre de la solidarité soit 50 % de l'enveloppe, et 6,2 M€ au titre du développement soit 96 % de l'enveloppe.

En juin 2019, un avenant a été adopté en conseil communautaire. L'enveloppe « solidarité » s'établit comme suit, figurent en gras les opérations ayant fait l'objet d'un arrêté attributif :



Atelier thématique avec les responsables des communes - 18 octobre

Contrat 43-11 :

Nature de l'opération	Maître d'Ouvrage	Dépense subventionnable	Subvention
Avenue Pierre Farigoule - RD37	Brives Charensac	500 000,00 €	100 000,00 €
Aménagement de bourg à Coubon	Coubon	500 000,00 €	100 000,00 €
Aménagement avenue Pierre et Marie Curie	Chadrac	500 000,00 €	100 000,00 €
Aménagement de la traversée des Baraques	Cussac sur Loire	500 000,00 €	100 000,00 €
Aménagement de la voie de desserte de la piscine intercommunale et de la maison des associations	Saint Paulien	330 000,00 €	66 000,00 €
Aménagement de la traversée du bourg	Bains	500 000,00 €	100 000,00 €
Aménagement du quartier du Chouchirou	Bains	500 000,00 €	100 000,00 €
Aménagement du bourg et de la terrasse	Arsac en Velay	500 000,00 €	100 000,00 €
Aménagement de bourg et création point de vue panoramique	Solignac sur Loire	575 061,56 €	100 000,00 €
Aménagement place de l'église	Saint Hostien	500 000,00 €	100 000,00 €
Aménagement rue de la gare	La Chaise Dieu	900 000,00 €	180 000,00 €
Aménagement centre bourg : parkings, acquisition et démolition de bâtiment	Saint Vidal	200 000,00 €	40 000,00 €
Aménagement centre bourg - phase 2	Saint Georges Lagricol	225 000,00 €	45 000,00 €
Aménagement de bourg : partie école et cœur 1	Le Puits	500 000,00 €	100 000,00 €
Aménagement de bourg	Ceyssac	400 000,00 €	80 000,00 €
Aménagement du bourg	Saint Privat d'Allier	500 000,00 €	100 000,00 €
Aménagement du bourg	Saint Préjet d'Allier	235 239,00 €	47 048,00 €
NPINRU Quartier du Val Vert : rdc 80, maison de quartier, maison médicale	Le Puy en Velay	997 448,00 €	153 047,00 €
NPINRU Quartier du Val Vert : école E. PIAF, centre de loisirs, relais ados, gymnase	Le Puy en Velay	1 035 585,00 €	200 000,00 €
Aménagement de bourg : acquisition des bâtiments Fauqué et Miradent	EPF SMAF Auvergne, portage foncier pour la commune de Chamalières sur Loire	40 300,00 €	8 060,00 €
Aménagement de bourg : démolition des bâtiments Fauqué et Miradent	Chamalières sur Loire	262 000,00 €	52 400,00 €
Aménagement de la traversée de bourg - RD 13	Allègre	300 000,00 €	60 000,00 €
Travaux Sembadel Gare RB 906	Sembadel	55 000,00 €	11 000,00 €
Réhabilitation de l'ancien café boulangerie en logements	Saint Jean d'Aubrigoux	413 710,00 €	80 000,00 €
Création de 2 logements locatifs	Malvières	225 000,00 €	45 000,00 €
Maison de santé	Le Puy en Velay	2 297 844,00 €	100 000,00 €
Maison Pour Tous	Brives Charensac	200 000,00 €	40 000,00 €
Rénovation centre technique	Espaly Saint Marcel	498 300,00 €	80 000,00 €
Création du pôle multi-activités	Vals près le Puy	2 888 000,00 €	500 000,00 €
Extension et amélioration des locaux techniques en lien avec le projet Ville Haute	Aiguilhe	185 000,00 €	33 000,00 €

Contrat 43-11 (suite) :

Nature de l'opération	Maître d'Ouvrage	Dépense subventionnable	Subvention
Rénovation salle polyvalente	Rosières	100 000,00 €	20 000,00 €
Aménagement aire de loisirs à côté de la salle polyvalente	Sanasac l'Eglise	120 000,00 €	24 000,00 €
Mise aux normes et extension de la MARPA La Murette	SIVOM DU PAYS DE LOUDES	1 280 000,00 €	200 000,00 €
Réhabilitation et réorganisation du bâtiment de la mairie, du point multiservices et point poste	Saint Vincent	152 749,00 €	30 549,80 €
Aménagement restaurant et multiple rural	Saint Christophe sur Dolaison	374 860,00 €	37 486,00 €
Café restaurant point multiservices	Le Brignon	337 781,00 €	67 556,20 €
Rénovation de bâtiment : création de 4 logements	Chaspezac	400 000,00 €	80 000,00 €
Réhabilitation de l'ancien couvent (création et rectification de logement, salles d'exposition et garage)	Félines	400 000,00 €	80 000,00 €
Aménagement de locaux pour un chantier d'insertion : acquisition des bâtiments Tartary	EPF SMAF Auvergne, portage foncier pour la commune de Bonneval	75 000,00 €	15 000,00 €
Aménagement de locaux pour un chantier d'insertion : acquisition des bâtiments Tartary	Bonneval	225 000,00 €	45 000,00 €
Aménagement de locaux pour des personnels de santé	Saint-Christophe-sur-Dolaison	254 845,00 €	50 969,00 €
Extension de la salle d'accueil et d'animation, création d'un atelier technique	Chomeix	162 750,00 €	32 550,00 €
Aménagement du site des Viges : zone de loisirs et jardins partagés	Chamblères sur Loire	138 115,00 €	27 623,00 €
Construction d'une structure d'hébergement temporaire "Les Berges Fleuries"	Saint Germain Laprade	1 000 000,00 €	200 000,00 €
Réhabilitation extension école Fay-la-Trieuetyre	Saint Germain Laprade	688 684,00 €	137 736,80 €
Rénovation de l'école publique (volet hors rénovation thermique)	Blavozy	327 233,00 €	65 446,60 €
Rénovation école Louis Jouvret	Vorey sur Arzon	589 952,00 €	100 000,00 €
Construction de l'école publique	Beaulieu	1 300 000,00 €	200 000,00 €
Rénovation de l'école	Loudes	110 753,00 €	22 150,60 €
Réhabilitation du bâtiment de la Grenette	Craponne sur Arzon	1 000 000,00 €	200 000,00 €
Rénovation centre socio-culturel	Blavozy	300 000,00 €	60 000,00 €
Réhabilitation du Centre des spectacles et des Congrès (branche 1)	CAPEV	4 500 000,00 €	1 350 000,00 €
Mise aux normes stade Viouzou	Espaly Saint Marcel	824 500,00 €	79 200,00 €
Construction cours de tennis couverts	Saint Paulien	339 514,00 €	67 902,80 €
Rénovation du bâtiment de l'USV	Le Puy en Velay	460 000,00 €	92 000,00 €
Rénovation complexe sportif	Vorey sur Arzon	300 000,00 €	60 000,00 €
Aménagement d'un terrain de football synthétique	Blavozy	500 000,00 €	100 000,00 €
Sécurisation des falaises du stade de Viouzou	Espaly Saint Marcel	293 750,00 €	58 750,00 €
Réhabilitation des cours de tennis couverts	Vais près le Puy	250 000,00 €	50 000,00 €
Rénovation du gymnase de Corsac	Brives Charensac	150 000,00 €	30 000,00 €
Rénovation de la toiture du gymnase	Saint Paulien	204 630,00 €	40 926,00 €

5. CONTRATS « TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE » AVEC L'ETAT

Des projets intercommunaux et communaux liés à la transition énergétique et écologique, soutenus par le dispositif TEP-CV

L'État a mis en place les contrats TEP-CV pour territorialiser la politique de transition énergétique et écologique.

Deux intercommunalités ont signé les contrats fin 2015 et 2016, l'ancienne agglomération du Puy-en-Velay, et l'ex communauté de communes du Pays de Craponne-sur-Arzon.

La fusion des intercommunalités le 1^{er} janvier 2017 a à la fois obligé, et permis, de revoir la maîtrise d'ouvrage et la réalisation de certaines actions, ce qui a été une contrainte mais aussi un facteur de réussite.

La réalisation des 4 programmes d'action pour un nouveau modèle de développement a été menée et coordonnée par la nouvelle agglomération de 2017 à 2019.

Ils agissent pour :

- > la réduction de la consommation d'énergie
- > la diminution des pollutions et le développement des transports propres
- > la préservation de la biodiversité et l'éducation à l'environnement
- > la lutte contre le gaspillage et une meilleure gestion des déchets
- > le développement d'une économie circulaire

Ces programmes ont été concrètement un vrai levier pour agir dans le domaine de la transition énergétique, notamment dans plusieurs secteurs, tels que le développement des mobilités alternatives, la rénovation énergétique des bâtiments, la préservation de la biodiversité....

Le fort taux de financement a permis à de petites communes de réaliser des actions qui n'auraient pas été envisageables sans cette aide. Ils ont favorisé une évolution de l'action de l'intercommunalité, en particulier ce qui concerne les mobilités nouvelles.

L'accompagnement par l'agglomération et par les services de la Direction Départementale des Territoires, a encouragé et soutenu les maîtres d'ouvrage à mettre en place les actions prévues, ce qui permet un bilan final positif quant à leur réalisation effective, toutes ayant démarré dans les délais prescrits.

Un report de délai d'un an a été demandé et obtenu pour la réalisation de deux actions :

- > l'implantation des conteneurs enterrés en centres bourgs historiques (MO Agglomération)
- > la modernisation de l'éclairage public dans la ville du Puy-en-Velay



LE DISPOSITIF TEP-CV, CELA REPRÉSENTE GLOBALEMENT :

31
projets

20
maîtres d'ouvrage :

l'agglomération, la ville du Puy-en-Velay, les communes de Craponne-sur-Arzon, Julliangues, Saint-Georges-Lagricol, St-Victor-sur-Arlanc, le Syndicat d'Energies de Haute-Loire ainsi que les 13 communes bénéficiaires du fonds de concours communautaire : Aiguilhe, Arzac-en-Velay, Blavozy, Brives-Charensac, Chaspezac, Cussac-sur-Loire, Espaly-Saint-Marcel, Le Monteil, St-Christophe-sur-Dolaison, St-Germain Laprade, Saint-Vidal, Sanssac L'Église, Vazeilles Limandre

3,1 M€
de crédits TEP-CV attendus pour 6,3 M€ (HT) d'investissement

90 %
de l'investissement réalisé /prévisionnel

80 %
de consommation des crédits attribués



Projet de valorisation de l'identité bois à Craponne-sur-Arzon



Après 3 années de mise en œuvre depuis 2017, fin 2019 la période de validité des 3 autres programmes est arrivée à terme.

L'année 2019 a donc été relativement dense pour accompagner les maîtres d'ouvrage et chefs de projet dans la fin de la réalisation de leurs projets, la poursuite de la mise en place de la publicité réglementaire et indispensable, pour monter et coordonner les demandes de versement, et réaliser les actions de communication et d'animation du dispositif.

Contrats TEP-CV

Intitulé de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Taux fin.	Dépenses réalisées HT	Crédits TEP-CV demandés
CONVENTION INITIALE ANCIENNE AGGLOMERATION / 24 SEPTEMBRE 2015		62,5%	790 340 €	493 963 €
Action 1 / Acquisition de 4 bus électriques et 4 bornes de recharge	CAPEV	62,5%	790 340 €	493 963 €
CONVENTION INITIALE ex CC DE CRAPONNE / 11 OCTOBRE 2016		67%	401 220 €	266 976 €
Action 1 / Développer des moyens de transport écologique		60%	280 660 €	170 528 €
Achat de VTT à assistance électrique		80%	36 835 €	29 468 €
Achat de véhicules électriques	CAPEV	50%	180 720 €	90 576 €
Bornes doubles de recharge électrique		80%	63 104 €	50 484 €
Création d'un site de réservation en ligne		80%	0 €	0 €
Action 2 / Faire ressortir l'identité du territoire grâce aux ressources endogènes		80%	120 560 €	96 448 €
Indemnités des candidats	Commune de Craponne-sur-Arzon	80%	8 250 €	6 600 €
Prestation de création		80%	9 500 €	7 600 €
Mobilier et équipements d'espaces publics		80%	102 810 €	82 248 €
AVENANT ANCIENNE AGGLOMERATION / 6 DECEMBRE 2016		36%	3 054 592 €	1 094 448 €
Action 1 / Implantation de conteneurs enterrés en coeur historique	CAPEV	23%	525 131 €	120 780 €
Action 2 / Aménagement de la voie verte secteur Genebret	CAPEV	69%	400 594 €	276 000 €
Action 3 / Préservation des abeilles (cinq ruches)	CAPEV	80%	13 667 €	10 934 €
Action 4 / Modernisation de l'éclairage public		80%	210 272 €	168 218 €
Boulevard Bertrand de Doue	Ville Puy-en-Velay	80%	210 272 €	168 218 €
Avenue des Belges		80%	0 €	0 €
Boulevard Alexandre Clair et avenue Clément Charbonnier		80%	0 €	0 €
Action 5 / Fonds de concours communautaire "Performance énergétique"	Gestionnaire : CAPEV MO : Aiguilhe, Arsac-en-Velay, Blavozy, Brives-Charensac, Chaspuzac, Cussac-sur-Loire, Espaly-Saint-Marcel, Le Monteil, St-Christophe-sur-Dolaizon, St-Germain Laprade, Saint-Vidal, Sanssac L'Eglise, Vazeilles Limandre	27%	1 904 928 €	518 517 €
AVENANT ex CC DE CRAPONNE / 30 DECEMBRE 2016		64%	2 082 120 €	1 326 560 €
Action 1 / Renouvellement de l'éclairage public	SDE 43	44%	923 713 €	408 000 €
Action 2 / Créer de nouvelles réserves de biodiversité		63%	49 526 €	31 469 €
Mise en place de jardins familiaux et partagés. Installation de ruches dans les jardins. Installation de poulaillers dans 4 écoles et appel à candidature auprès des particuliers.	Commune de Craponne-sur-Arzon	80%	9 336 €	7 469 €
Aménagement d'une zone humide à St Victor sur Arlanc	CAPEV	60%	40 190 €	24 000 €
Action 3 / Développer de nouvelles solutions de mobilité		80%	44 018 €	35 200 €
2 stations de covoiturage Craponne - Le Puy en Velay complètes avec abri intégré	CAPEV	80%	0 €	0 €
Arrêt connecté		80%	0 €	0 €
44 VTT à assistance électrique		80%	44 018 €	35 200 €
Action 4 / Rénovation énergétique des bâtiments publics		80%	1 064 863 €	851 891 €
Rénovation du groupe scolaire de Craponne/Arzon		80%	668 847 €	535 078 €
Etanchéité et isolation de la toiture du gymnase et de la salle d'accueil de Craponne/Arzon	Commune de Craponne-sur-Arzon	80%	191 783 €	153 426 €
Rénovation énergétique de l'épicerie communale de Jullianges	Commune de Jullianges	80%	31 850 €	25 480 €
Rénovation de la salle communale de St Georges-Lagricol	Commune de St Georges-Lagricol	80%	35 554 €	28 443 €
Rénovation énergétique de la salle communale et de la mairie de St Victor/Arlanc	Commune de St Victor-sur-Arlanc	80%	136 829 €	109 463 €
TOTAL GENERAL		50 %	6 328 272 €	3 181 947 €



6. ACTION CŒUR DE VILLE

Le programme « Action Cœur de Ville » est porté par la ville du Puy-en-Velay en partenariat avec la Communauté d'Agglomération et l'État.

Après une phase administrative en 2018 qui permis de mettre en place les instances de pilotage et de préparer la convention, cette dernière a été signée en présence de la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales le 21 janvier 2019.

Une enveloppe de 1,8 M€ du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes a parallèlement pu être mobilisée à travers ce programme.

5 axes sectoriels sont concernés :

- de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- favoriser un développement économique et commercial équilibré
- développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- fournir l'accès aux équipements et services publics

Les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du centre-ville sont intégrées au programme.

Afin d'accompagner la démarche, une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été retenue. Pour la Communauté d'Agglomération, les investigations portent en particulier sur les questions de mobilité et de développement économique (commerce, tourisme...)

Une première séquence sous la forme d'ateliers a réuni une cinquantaine d'acteurs à l'Hôtel-Dieu le 17 septembre 2019 dans le cadre du diagnostic.

Dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », la candidature de la ville du Puy-en-Velay a été retenue pour l'appel à projet « Réinventons nos Cœurs de Ville ». L'ancienne école Jules Ferry, située rue Raphaël, doit dans ce cadre faire l'objet de propositions d'aménagement sous la forme d'une procédure se rapprochant d'un concours de maîtrise d'oeuvre.



Enfin, un périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) a pu être arrêté. Il correspond à celui l'Opération Programmée de d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain. L'ORT permet notamment de suspendre l'examen de nouvelles implantations commerciales en périphérie par la CDAC et, en conséquence, de limiter le développement d'une offre commerciale concurrente de celle du centre-ville.

7. PLAN DE PAYSAGE

Conformément au dossier d'axe lié au contournement RN 88 de l'agglomération du Puy-en-Velay, et suite à l'avis du Comité National de Gestion et de Suivi, la Communauté d'Agglomération a lancé officiellement en 2019 la réalisation d'une étude selon la méthodologie « plan de paysage ». Le prestataire retenu est le cabinet « 1 pas de côté ».

L'étude, dont le périmètre est la zone tampon UNESCO, correspond à 11 communes, soit traversées, soit tangentées par le tracé de la voie.

Le projet doit, d'une part, permettre de définir des orientations de qualité paysagères, et d'autre part, d'établir des propositions opérationnelles sur les secteurs suivants :

- Ours-Mons / la pépinière à l'entrée sud de l'agglomération
- entrées de ville République/Saint-Jean et Carnot/Pannessac
- Départ et premiers kilomètres du GR 65 - Saint-Jacques
- Réseau des belvédères autour de l'agglomération

In fine, le déblocage des crédits du 1 % paysage, développement et cadre de vie, soit 1,2 M€ (200 K€ déjà programmés) pourra être déclenché.

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET ACTIONS DE MUTUALISATION

1. GROUPEMENTS DE COMMANDE

Le service intervient pour accompagner les communes dans la création de groupements de commande pour l'achat de matériel numérique pour les écoles. Ces derniers permettent de mobiliser un financement de l'Union européenne au titre du FEDER à la hauteur de 80 %.

En 2019 cela a concerné les communes suivantes :

- Craponne-sur-Arzon /Chomelix/Saint-Georges-Lagricol et Saint-Pierre-Du-Champ – env. 50 k€ HT
- Vals-près-Le-Puy, Brives-Charensac, Malrevers, Beaulieu, Blavozy, Chaspuzac, Saint-Christophe-sur-Dolaison, Le Monteil – env. 100 k€ HT

Les communes de Craponne-sur-Arzon et Vals-près-le-Puy assurent le rôle de chef de file.

2. PROGRAMMES DE REVITALISATION

Deux communes de la Communauté d'Agglomération ont été retenues par le Département et l'État pour mettre en place des démarches de revitalisation de leur centre-bourg : Allègre et la Chaise-Dieu. Elles bénéficient à ce titre d'un financement spécifique en ingénierie à hauteur de 80 %.

La commune d'Allègre a souhaité s'engager dès 2019 dans le projet auquel participe le service. La commune de La Chaise-Dieu a priorisé son action sur le projet d'aménagement de l'avenue de la gare. Le service a participé aux instances de pilotage de cette opération qui fait appel au financement du CPER.

Enfin, le service a également participé aux réflexions conduites par la commune de Craponne-sur-Arzon qui est pionnière dans ce type de démarche, notamment au sein du programme national en faveur des centres-bourgs.

3. CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LES COMMUNES ET L'AGGLOMÉRATION

Une évaluation du fonctionnement des conventions individuelles signées entre l'agglomération et les 21 communes concernées - Brives-Charensac, Coubon, Craponne/Arzon, Espaly-St-Marcel, Loudes, Polignac, St-Germain-Laprade, St-Paulien, Vals-près-le-Puy, Aiguilhe, Allègre, Beaulieu, Blavozy, Chaspinhac, Cussac/Loire, Lavoûte/Loire, St-Hostien, La Chaise-Dieu, Chadrac, Le Puy-en-Velay, St-Christophe/Dolaison - a été réalisée durant le 1^{er} semestre 2019, en

collaboration avec la mission Performance et évaluation de la qualité. Ces conventions concernent 38 établissements ou équipements (crèches, piscines, salles culturelles, centres de loisirs, aire de covoiturage, etc) et plusieurs services gestionnaires : petite enfance, jeunesse, sport, tourisme, ingénierie, atelier des arts, théâtre. Elles permettent d'optimiser les gestions des bâtiments et des équipements utilisés pour l'exercice des compétences communautaires.

Cette analyse a permis de dresser un bilan des facturations par les communes pour les 1ères années de fonctionnement, ainsi qu'un bilan qualitatif sur les procédures mises en place en 2017 et 2018 ; des pistes d'amélioration ont été dégagées.

Un travail de mise à jour des conventions (au regard notamment des transferts de compétences) a également été engagé durant le dernier trimestre 2019.

4. APPORT DE SOLUTIONS À DES BESOINS SPÉCIFIQUES EN LIEN AVEC LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Le service Appui Aux Territoires a aussi pour vocation d'assurer le lien entre les communes et l'agglomération afin de répondre, dans la mesure des possibilités, à des demandes spécifiques.

La mise en place par le service « Systèmes d'information » de la plate-forme Geo adressage constitue l'exemple type d'une réponse apportée par l'agglomération aux problématiques des communes. Cet outil est l'aboutissement opérationnel des échanges avec les communes.

En 2019, une expérimentation a eu lieu en matière de classement de la voirie, et une réflexion émerge à propos de la gestion des cimetières.

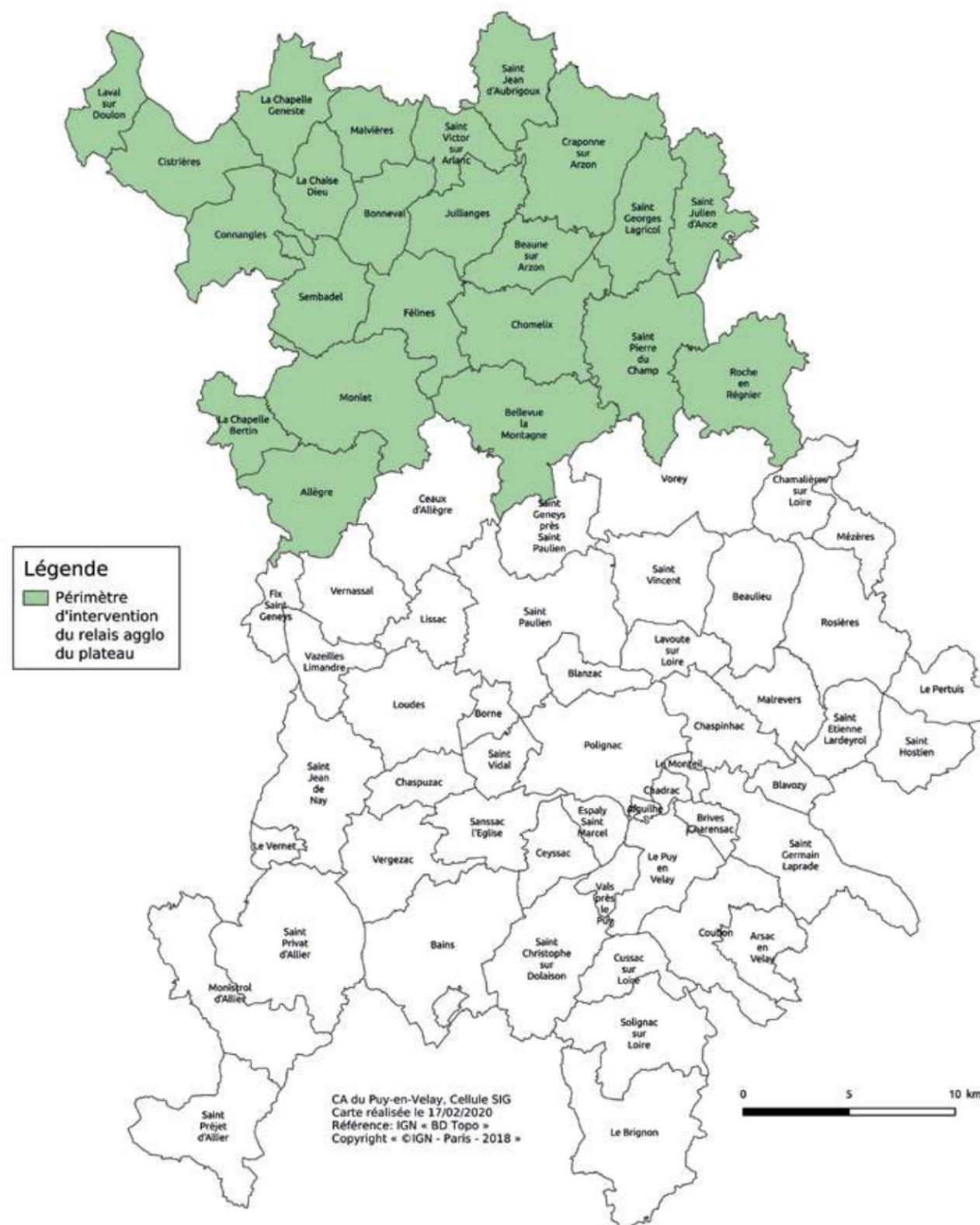
ANIMATION DU RÉSEAU TERRITORIAL

1. LE PÔLE DE TERRITOIRE « RELAIS AGGLO DU PLATEAU »

Afin de pallier l'éloignement géographique entre le siège de l'Agglomération et certaines communes depuis l'élargissement du périmètre intercommunal le 1^{er} janvier 2017, et compte-tenu du rôle de Craponne-sur-Arzon comme pôle secondaire, une réflexion pour structurer un pôle territorial de concertation, d'échanges et de services avec les communes au nord de l'agglomération a été coordonnée par le service.

En 2019, l'agglomération a validé officiellement le 20 juin la création du pôle « Relais Agglo du Plateau », auquel adhèrent 24 communes. Depuis le 1^{er} janvier 2020 elles ne sont plus que 23, puisque la commune de St-Pal-de-Senouire a quitté l'agglomération. Cf carte.

RELAIS « AGGLO DU PLATEAU »



La gouvernance est assurée par un Comité de Territoire composé par :

- le Président
- un délégué par commune
- les membres du bureau communautaire délégués à l'insertion et à la cohésion sociale
- le Président du SICTOM des Monts du Forez

Les missions identifiées à ce jour par le Comité de Territoire sont :

- la gestion au quotidien des équipements communautaires situés sur le secteur,
- la définition des interventions nécessaires (en lien avec les services basés au Puy-en-Velay),
- l'assistance aux communes qui le souhaitent, dans la mesure des moyens disponibles,
- être un relais de communication entre les services communautaires et les communes.

En 2019, le Relais s'est réuni deux fois, le 10 avril (40 participants), et le 17 octobre (32 participants).

Ont été abordées et débattues les thématiques suivantes :

- les travaux et perspectives du syndicat ferroviaire du Livradois Forez,
- le Transport à la Demande,
- l'entretien des itinéraires de randonnées PR et VTT,
- les prestations de services techniques proposées aux communes adhérentes par la brigade technique aggro basée à Craponne/Arzon,
- le projet d'aménagement touristique des gorges de l'Arzon,
- le développement de l'économie forestière,
- le service d'autopartage communautaire,
- la politique entrepreneuriale du pôle économie de proximité...

2. RÉUNIONS D'ÉCHANGES ET DE PRÉSENTATIONS THÉMATIQUES :

> Les directeurs généraux et les secrétaires de mairies des communes de l'agglomération ont été réunis le 8 mars et le 18 octobre (environ 50 participants à chaque fois), pour échanger avec les services communautaires sur divers sujets d'actualité :

- communication auprès des communes,
- soutien aux entreprises,
- présentation du Relais aggro et la maison de services au public
- présentation du portail citoyen et des démarches administratives en ligne
- Géo adressage
- inventaire des subventions et aides disponibles
- présentation du guichet unique petite enfance
- présentation des services de transport et mobilité
- ateliers de réflexion sur le tourisme, l'aménagement de bourg, les risques majeurs...

> Un séminaire à l'intention des maires et des élus

communautaires, a été organisé le 20 juin à l'Hôtel-Dieu, pour les informer relativement à la billettique des transports urbains et scolaires. En effet la mise en place de ce système nécessitant une réorganisation des inscriptions pour le ramassage scolaire, il était indispensable d'informer et échanger avec les communes.

> Une présentation des compétences et projets en cours de l'agglomération, a été organisée le 23 septembre à la Chaise-Dieu, auprès des membres des conseils municipaux des communes du périmètre de l'ex communauté de communes du Plateau de la Chaise-Dieu.

GESTION ET ANIMATION DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC COMMUNAUTAIRE

La Maison de Services au Public située à Craponne/Arzon a ouvert au public en octobre 2016. Elle a été intégrée au service Appui aux Territoires le 1^{er} janvier 2017. Le 28 juin 2018 l'agglomération a adopté dans ses compétences la maison de services au public de Craponne/Arzon.

Elle a pour mission essentielle de recevoir et d'aider les particuliers d'un secteur géographique élargi dans leurs démarches administratives quotidiennes. Les agents d'accueil, formés par les partenaires, assurent l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives et du quotidien, notamment via internet. Elle propose des informations et une médiation vis-à-vis des services publics de l'Etat et de différents organismes, qui permettent d'éviter un déplacement jusqu'au Puy-en-Velay. Ce service s'adresse surtout à ceux qui ne sont pas équipés en outils informatiques, qui ont du mal à les maîtriser ou n'ont pas de liaison internet satisfaisante.

La MSAP est partenaire de Pôle Emploi, de la CPAM, de la CARSAT, de la MSA et de la CAF dans le cadre d'une convention de 3 ans, qui s'accompagne d'un soutien financier (FNADT et Fonds Inter-Opérateurs).

D'autres organismes sont associés à la MSAP, notamment la Mission Locale du Velay et la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs).

La MSAP accueille également plusieurs permanences : association Vie Libre (addictions), ERGALIS SELPRO (agence d'intérim de St Bonnet Le Château), CAP EMPLOI.

L'équipe a été renforcée en 2019 grâce à l'arrivée d'un 3^{ème} agent d'accueil à temps partiel, et au recrutement d'un service civique, dédié notamment à l'accompagnement des usagers dans la découverte et l'utilisation des outils numériques.

Durant le 2^{ème} semestre, toutes les démarches nécessaires ont été réalisées pour obtenir la labellisation « France Services ». Les agents d'accueil ont suivi l'ensemble des formations nécessaires en décembre.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Maison de Services de Craponne/Arzon fait partie des 460 premières structures labellisées en France.

La MSAP propose en outre la mise à disposition, à titre gratuit, de bureaux et d'une salle de réunion ou d'activités pour les associations et organismes à but non lucratif. Ces mêmes locaux peuvent être loués à des organismes constitués (exemples : CERFRANCE, MGEN).

L'équipement de l'une des salles a été complété, avec six ordinateurs connectés à internet, une imprimante, un scanner, un photocopieur, un téléphone. L'accès à cette salle est proposé librement et gratuitement aux usagers pour réaliser leurs démarches administratives, et elle est utilisée depuis 2019 comme salle de formation au numérique.

Les moments forts de l'année :

> Visite de la MSAP le 21 janvier par Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,



> Animation proposée par la CPAM le 14 mars sur la thématique du Dossier Médical Partagé,

> Atelier « Faire son CV » proposé le 3 avril avec l'agence d'intérim Ergalis Selpro,

> Journées portes ouvertes les 8, 9, 11 et 12 octobre (événement initié au niveau national) : présentation de la MSAP et de ses missions, animation sur le thème de la découverte d'internet.



Atelier tablette à Saint-Paulien

En mai et juin, puis en septembre et octobre, **deux cycles de formation à l'usage des outils numériques (tablette et ordinateur) ont été organisés à destination des seniors**, grâce aux financements départementaux de la Conférence des Financeurs.

Au résultat, **17 formations de 14h** chacune ont été proposées à la MSAP, et dans les mairies de St-Paulien, Allègre et la Chaise-Dieu.

Ces 238h de formation ont été suivies par **97 stagiaires** assidus, affichant un taux de satisfaction moyen de 9/10.

EN 2019 :

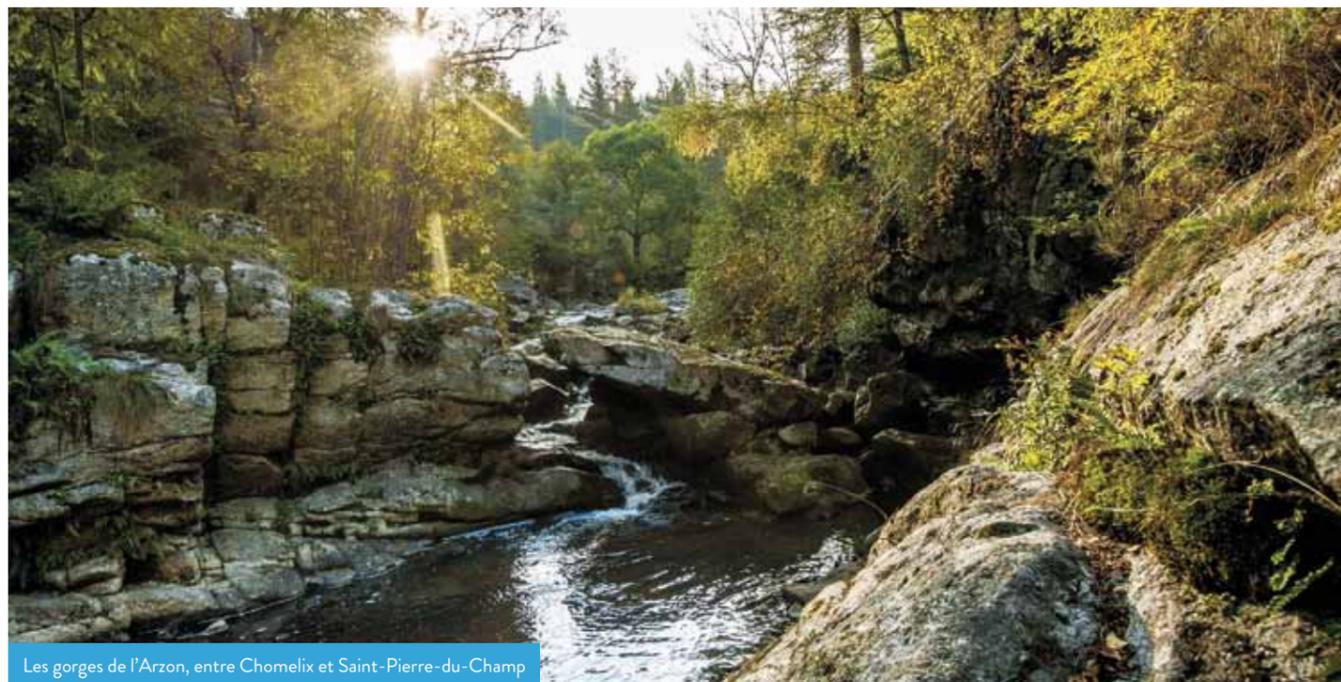
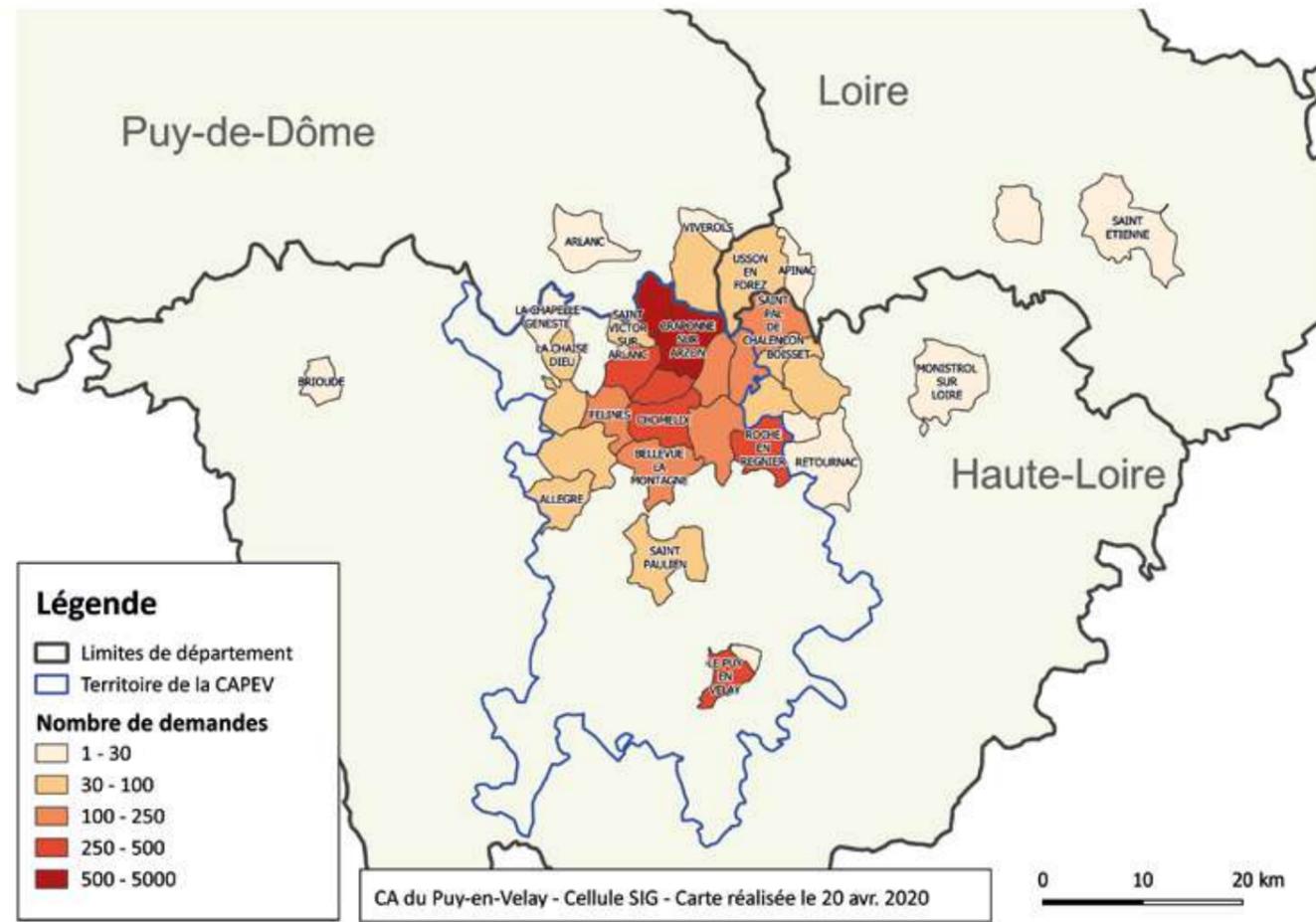
4 343

demandes (+ 30% /2018)

3 805

visites (+ 21% /2018)

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS



Les gorges de l'Arzon, entre Chomelix et Saint-Pierre-du-Champ

Financement des nouvelles mobilités par TEP-CV et le FEDER



Inauguration de la «Rue des Arts» le 17 mai



SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (Z.A.E)

1. LES AMÉNAGEMENTS

Le service économie s'est attaché à poursuivre une politique d'aménagement des zones d'activités sur le territoire. Schématiquement, voici un bilan pour l'année 2019 :

Zone des Fangeas :

- achèvement des travaux complémentaires d'éclairage et mise en place d'un relais de téléphonie mobile,
- Constitution d'un permis d'aménager pour l'extension de la zone sur le secteur « des Chabannes » (environ 8 ha),
- accompagnement de l'installation des entreprises Laurent Gérald (plomberie, chauffagiste) et Bruchet (contrôle technique) ainsi que de l'agrandissement de GF2C

Zone de Laprade :

- achèvement des travaux d'extension,
- accompagnement de l'installation des entreprises Peretti, Gel 43 et Soveca.

Zone de Combe / Aérodrome :

- poursuite des acquisitions foncières par voie amiable et par voie d'expropriation foncière. A noter l'acquisition d'une réserve foncière auprès du Département

Zone du Martouret :

- poursuite des études environnementales en vue d'une extension sur 5 hectares

Zone de Bleu :

- travail en collaboration étroite avec le Département pour la mise en place d'un carrefour dénivelé en vue de la sécurisation de l'accès à la zone. Les études environnementales ont démarré et un travail de maîtrise foncière est enclenché,
- extension de la concession d'aménagement avec la SPL du Velay incluant désormais la mise en place d'une voirie communautaire reliant le futur carrefour dénivelé,
- accompagnement de l'installation de Valvert Velay Assainissement

Zone de Taulhac :

- rénovation de la friche « Pierre et Bois » d'environ 1 hectare : démarrage de l'aménagement d'un futur lotissement de 9 lots par la démolition des bâtis dans un premier temps, avant en 2020, la mise en place d'une voirie interne et des réseaux,
- achèvement du lotissement Mont Jonnet (4 lots)

Zone des Tourettes :

- acquisitions foncières en cours en vue d'une extension à venir sur 3 ha par le biais d'une procédure d'expropriation (fin de procédure)

Zone de Nolhac :

- acquisition d'un tènement foncier de près de 3 ha auprès du GPF en vue de la commercialisation future de lots

Zone de la Marelle :

- accompagnement de l'extension de l'entreprise Cogra

Zone de Corsac : une convention a été signée avec la commune de Brives-Charensac afin de permettre l'achèvement de l'aménagement de l'avenue Charles Dupuy. Les travaux correspondant comprennent :

- l'achèvement du giratoire,
- la réfection de l'impasse du viaduc,
- l'aménagement global sur la rue de Saint-Vosy prévoyant la réfection de la voirie, des places de stationnement et la création d'un lot pouvant être commercialisé à terme pour une implantation commerciale ou artisanale.
- l'engagement global pour des travaux qui s'étaleront sur 2020 de la Communauté d'agglomération se monte à près de 360 000 €.

2. GESTION DE L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITÉS

L'entretien courant des zones d'activités est réalisé par les communes avec lesquelles une convention d'entretien a été signée. Par ailleurs, de menus travaux sont réalisés via une équipe en interne de 2 agents qui agissent sur tout le territoire, en lien également avec une équipe intercommunale basée à Craponne-sur-Arzon.

3. COMMERCIALISATION DE TERRAINS AUX ENTREPRISES

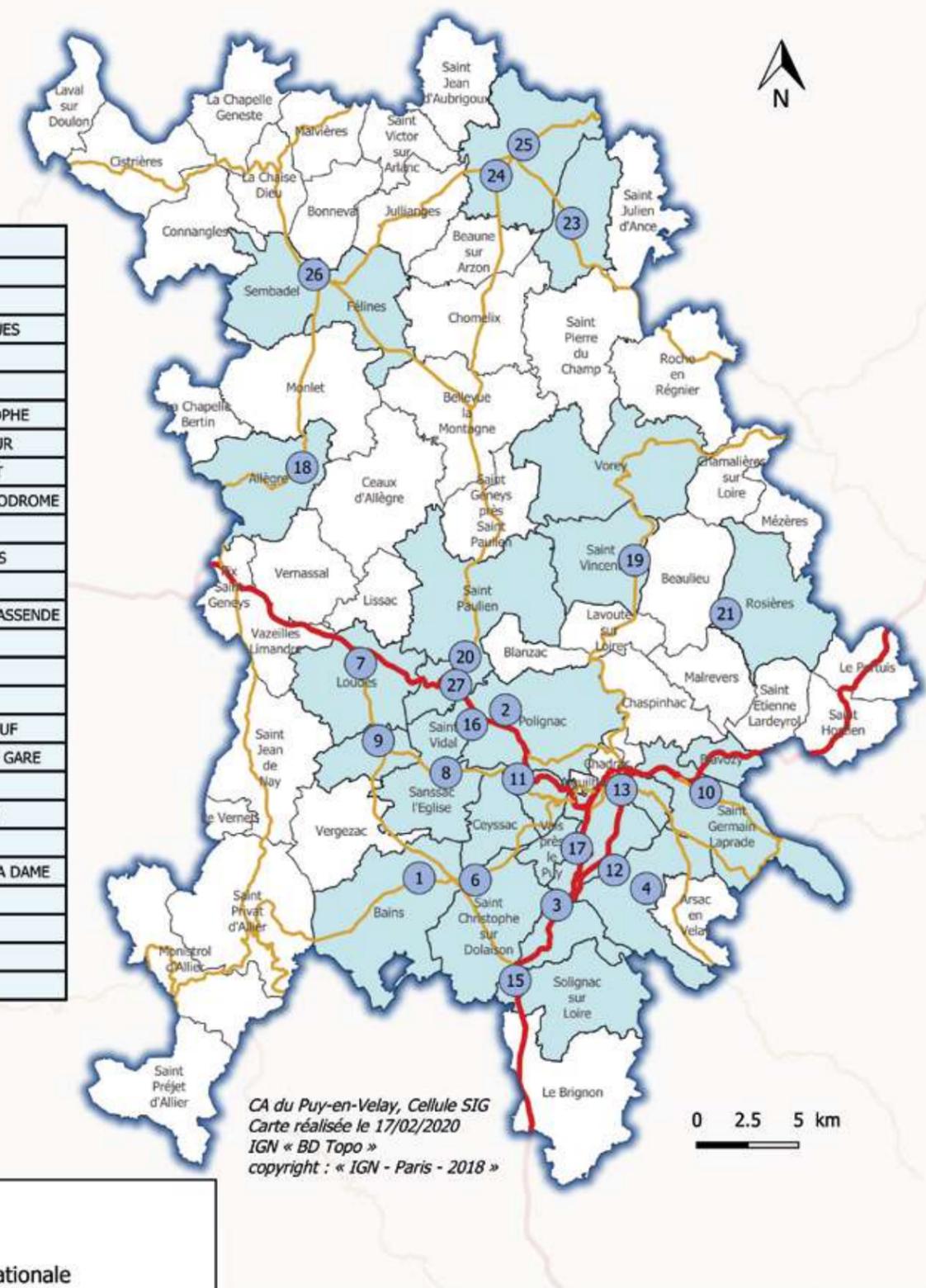
Les ventes suivantes ont été décidées en 2019 par délibération :

- ZA Laprade : SCAIA, Miroiterie Masse, entreprise Armstrong
- ZA Taulhac : Boyer, El Akkioui, Malosse, Dupuy, Multifaçades, Velay Précision
- ZA Chaspuzac : Girard
- ZA Fangeas : Laurent Gérald, Douix, Bruchet, Sovetra
- Craponne - la Marelle : Cogra
- Bleu - Polignac : Valvert Velay Assainissement

CARTE DES ZONES D'ACTIVITÉS

N°	Nom ZA
1	ZA BAINS
2	ZA BLEU
3	ZA LES BARAQUES
4	ZA COUBON
5	ZA FATAÏRE
6	ZA ST CHRISTOPHE
7	ZA COUBLADOUR
8	ZA MARTOURET
9	ZA COMBE AERODROME
10	ZA LAPRADE
11	ZA LES ESTREYS
12	ZA TAULHAC
13	ZA CORSAC CHASSEDE
15	ZA FANGEAS
16	ZA LOCUSSOL
17	ZA CHIREL
18	ZA CHATEAUNEUF
19	ZA CROS DE LA GARE
20	ZA NOLHAC
21	ZA TOURETTES
22	ZA du FORT
27	ZA CROIX DE LA DAME
23	ZA LACHAUD
24	ZA MARELLE
25	ZA RECHIMAS
26	ZA LES FAUX

Légende	
	Route nationale
	Route secondaire
	Commune accueillant une ZA
	Zone d'activité





4. LÉGULICE

Depuis 2016, la Communauté d'agglomération est en contact avec la société Légulice, basée à Poilley, en Région Bretagne. Cette dernière a le projet de développer son activité à partir d'une 2^{ème} unité de production qu'elle souhaite implanter sur la zone d'activités de Combe Aérodrôme à Chaspuzac.

En 2019, il peut être conclu que les conditions sont réunies pour permettre son arrivée. Celle-ci se fera en deux temps :

- mise en place d'une activité logistique en 2020,
- construction de l'usine de production, grâce à un crédit-bail avec la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

Dans ce sens, la consultation pour retenir un maître d'œuvre a débuté et devrait se conclure en juin 2020.

5. SOFATEC

L'entreprise SOFATEC s'est installée depuis plusieurs mois dans les locaux de la société REY INVEST, AJC SOLAR à l'entrée du Pertuis. Cette entreprise fabrique des volets roulants pour piscine et commercialise auprès des professionnels du secteur d'activité.

À l'origine comptant 4 salariés, puis 6, l'entreprise projette d'étouffer son équipe jusqu'à une trentaine de salariés, à l'horizon de 3 ans. La société a besoin d'un espace de stockage extérieur plus grand afin de ne pas contraindre la production, et optimiser la circulation des matériaux et produits. Pour ce faire, il est nécessaire de déplacer la route communale et les réseaux associés qui passent au milieu des parcelles D 99-100-1154 et 1463 appartenant à AJC SOLAR.

La commune du Pertuis a décidé de réaliser cette opération, dont le coût financier devrait s'élever à 180 000 € HT. Ce projet sera réalisé par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération et dans le cadre d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

6. AIDES AUX ENTREPRISES

Désormais pleinement compétente en matière d'immobilier d'entreprise depuis la NOTRe, la Communauté d'Agglomération

a instauré en 2017, modifié en 2018, un dispositif d'aides aux entreprises de production, lesquelles pourront être aidées sur leurs investissements d'immobilier d'entreprises. Ce dispositif s'est voulu complémentaire de celui du Département, lequel assure pour notre compte le montage et l'instruction des demandes d'aides.

Bilan synthétique annuel :

- 32 entreprises aidées dont 23 sont situées sur les zones d'activités de l'agglomération,
- 828 100 € d'aides de l'agglomération engagées, appelant 2 113 774 € de crédits départementaux,
- 24 703 752 € d'investissements soutenus ainsi par l'agglomération.

Les entreprises concernées par ces aides représentent au total 884 salariés, et souhaitent créer 154 emplois.

7. SCHÉMA D'ACCUEIL DES ENTREPRISES

Le Schéma d'accueil des entreprises de l'agglomération, démarré en 2018, a été adopté lors du conseil communautaire du 12 décembre 2019.

Ce schéma, issu d'un long travail de concertation, décline un phasage d'aménagement de terrains à vocation économique jusqu'en 2033 sur l'ensemble du territoire, véritable feuille de route pour l'avenir, avec pour ambition 100 hectares de développement foncier à cette échéance. Ce phasage tient compte de la nécessité de développement de foncier économique sur l'axe de la RN88, de la volonté d'un équilibre territorial d'aménagement et de la présence importante de la filière bois au nord de notre territoire.

Il met en avant le plan d'actions suivant :

- 1 / Décliner opérationnellement la stratégie de programmation,
- 2 / Engager la montée en gamme urbaine et servicielle des zones d'activités,
- 3 / S'engager dans une politique de marketing territorial et de communication,
- 4 / Créer une offre immobilière innovante pour accueillir les artisans,
- 5 / Requalifier les friches économiques stratégiques pour les zones d'activités,
- 6 / Permettre le développement de la filière bois sur le bassin Nord.



ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

1. LES AIDES AUX TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)

En 2019, trois dispositifs d'aides aux entreprises de proximité se sont juxtaposés, issus de 3 programmes conjoints :

- le dispositif FISAC de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Craponne, instauré depuis le 22 juin 2017,
- l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, existant depuis le 27 septembre 2017,
- le dispositif FISAC de la Communauté d'Agglomération, instauré le 12 avril 2018.

Voici les bilans, au 31 décembre 2019, de consommation de ces aides aux entreprises de proximité proposées par la Communauté d'agglomération :

- Les entreprises bénéficiaires se situent sur 37 des 72 communes de l'Agglomération.
- 188 entreprises ont bénéficié d'un arrêté de subvention, dont 85 arrêtés au titre de l'année 2019.
- Cela représente **5 408 171 € d'investissements des entreprises en cours** (renovation de vitrines, agencement et rénovation des locaux, modernisation de l'outil de travail, acquisition de matériel, mises aux normes d'accessibilité, etc.), 28 767 € d'investissements en moyenne par entreprise.
- Ceci constitue **487 792 € d'aides de la Communauté d'Agglomération**, soit 9,02 %, qui favorisent jusqu'à 30,98 % de cofinancements (Etat, Région, Leader), pour un total d'aide de 40 %.

2. DES PROGRAMMES D'ACTIONS EN FAVEUR DU MAILLAGE ÉCONOMIQUE LOCAL

a. Deux programmes collectifs au titre du FISAC

Deux programmes FISAC sont en cours de déploiement :

- le programme FISAC du Pays de Craponne depuis mars 2017,
- le programme FISAC de la Communauté d'Agglomération depuis janvier 2018.

Ces deux programmes FISAC relèvent des enjeux ambitieux de revitalisation de l'artisanat et du commerce pour lesquels l'État attribue une subvention globale de 467 674 € (352 046 € en faveur du programme FISAC de l'Agglomération, 115 628 € en faveur du programme FISAC du Pays de Craponne) mobilisables sur bonne réalisation des actions. Ils sont pilotés, animés et gérés par la Communauté d'Agglomération qui assure la gestion financière pour le compte de l'État qui lui délègue les crédits, sous son contrôle.

Elle gère ainsi les reversements aux Communes, à la CCI, à la CMA, au GIL du Pays de Craponne, à l'Office de Commerce, maîtres d'ouvrage des opérations. La Communauté d'Agglomération est elle-même maître d'ouvrage de certaines actions telles que les dispositifs d'aides directes aux entreprises (cf. paragraphe ci-avant).

Ces programmes FISAC ont contribué en cette année 2019 à accompagner via le Groupement d'Initiatives locales du Pays de Craponne, une quinzaine de commerçants à moderniser les commerces au travers d'expertises personnalisées : aide à la conception de vitrine (apports du merchandising, optimisation de sa vitrine d'exposition...), stratégie de communication sur internet, etc. Le programme du Pays de Craponne FISAC a également permis de soutenir une nouvelle forme de partenariat entre la grande surface et les commerces du centre bourg de Craponne-sur-Arzon : les clients peuvent désormais convertir l'argent disponible sur leur carte de fidélité « super U » en chèques cadeaux qu'ils peuvent ensuite dépenser chez les commerçants indépendants de la Commune.

Dans le cadre de la coordination de ces programmes, la Communauté d'Agglomération a organisé en 2019, 12 comités de pilotage. Ces comités se sont essentiellement réunis afin de statuer sur l'octroi des aides directes aux entreprises (cf. paragraphe précédent).

b. Le programme entrepreneurial avec la Région et l'AFE

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'économie de proximité, la Communauté d'Agglomération déploie un programme en faveur de l'entrepreneuriat qui vise à encourager et à accompagner les initiatives de création d'entreprises.

Il s'agit de 6 actions qui bénéficient du soutien de la Région et de l'AFE à hauteur de 75 % :

1. la mobilisation de référents territoriaux au niveau communal,
2. l'animation d'un réseau d'appui à la création-reprise d'entreprises,
3. la qualification des offres de transmission-reprise,
4. l'animation et coopération avec d'autres territoires d'Auvergne Rhône Alpes,
5. la session d'accueil de porteurs de projets et forum sur l'entrepreneuriat,
6. le dispositif d'incitation à l'installation.

Ce programme s'appuie avant tout, sur un travail de concertation, de mobilisation des acteurs et d'appui méthodologique. Pour exemple, dans le cadre de cette animation territoriale, 6 comités de suivi des porteurs de projets ont été organisés par la collectivité en 2019, pour faciliter les démarches des entrepreneurs en liaison avec les partenaires.

L'année 2019 a vu la poursuite de l'action transmission-reprise (action 3) auprès des entreprises dirigées par des personnes âgées de plus de 57 ans, en vue de qualifier des offres de reprises et faciliter les mises en relation cédants – repreneurs.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération s'est dotée en décembre 2019, d'un outil supplémentaire « Agglo reprise » en vue d'inciter à l'installation de porteurs de projets hexogènes au territoire en leur proposant un accompagnement personnalisé pour envisager une création et surtout une reprise d'activité sur le territoire (action 6).

Lors de son séjour, le prospect bénéficie d'une mise en relation avec l'ensemble des partenaires professionnels utiles à l'avancée de son projet (responsables d'entreprises à céder, élu référent du territoire, chambres consulaires, banques, etc.) à partir d'un parcours co-établi avec le pôle économie de proximité. Il s'agit de lui fournir les conditions matérielles pour prospecter et envisager sa création-reprise d'activité, en le dégageant de certaines charges de fonctionnement, à savoir une partie de ses frais d'hébergement et de restauration.

• Au titre de l'action 4, diverses campagnes de prospection de candidats à l'installation, qu'il s'agisse de candidats internes ou externes au territoire, ont été engagées en 2019 :

- le salon de l'entrepreneuriat du 12 au 13 juin 2019 à Lyon, tenue d'un stand avec d'autres territoires d'Auvergne Rhône Alpes (collectif Envie d'R),
 - le salon « tatou juste » le samedi 26 octobre 2019 à Saint-Etienne, tenue d'un stand avec d'autres territoires d'Auvergne Rhône Alpes (collectif Envie d'R) et animation d'un atelier « entreprendre en milieu rural ».
 - le « café campagne » le mardi 12 novembre en soirée à l'espace de coworking Epicentre à Clermont-Ferrand, organisé par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et le parc naturel régional du Livradois Forez, ateliers sur les opportunités d'installation et accompagnement des porteurs de projet.
 - le forum de la création d'entreprises le mercredi 20 novembre 2019 à Vals, porté par Pôle Emploi, avec le partenariat de la CAPEV (mise à disposition de la salle) avec un stand « CAPEV » et l'animation d'un atelier sur les aides aux entreprises.
- En tant que membre du collectif « ENVIE D'R », la Communauté d'agglomération dispose depuis juin 2019 d'une interface numérique partagée à l'échelle de 10 collectivités de la région permettant de valoriser le territoire et ses opportunités d'installations (<https://enviedr.com/>). 16 offres de reprise d'activités ont ainsi été qualifiées et présentées sur le site jusqu'à présent.

Le site internet et la présence sur les salons des métropoles stéphanoise, clermontoise et lyonnaise ont permis de disposer de 144 fiches qualifiées de projets s'inscrivant sur le périmètre du collectif Envie d'R. C'est autant de prospects, majoritairement urbains susceptibles de franchir à moyen terme le cap de s'installer à la campagne.

3. L'ACCUEIL ET L'ORIENTATION DES PORTEURS DE PROJETS

Les 85 entreprises de proximité bénéficiant d'une aide à l'investissement de la Communauté d'Agglomération ont fait l'objet d'un accompagnement au titre de l'instruction technique et financière de leurs aides, ce qui implique une importante organisation et une réelle réactivité dans les instructions et le suivi des dossiers en 2019 compte-tenu des flux.

En sus de ces 85 entreprises, le service développement économique a accompagné, au titre de l'économie de proximité, une soixantaine de porteurs de projets en 2020. Il s'agit de répondre aux demandes des porteurs de projets qui s'articulent essentiellement autour de deux thèmes : la recherche de financements et le besoin d'information immobilière en faveur de leurs recherches de locaux disponibles.

Concernant ces demandes, la Communauté d'Agglomération envisage de se doter d'un portail numérique de présentation de ces offres d'immobilier d'entreprise. Elle a dans ce cadre été retenue fin décembre à l'appel à projet régional au titre des projets collectifs innovants en faveur de l'économie de proximité. Elle dispose ainsi d'une subvention régionale de 20 000 € (33%) pour déployer le portail numérique.

La Collectivité renseigne ainsi les porteurs de projets et les oriente dans leurs parcours de création ou de développement d'entreprises, en les aiguillant vers les accompagnants techniques les plus à même de les aider : CCI, CMA, PFIL, BGE, etc.

Afin d'assurer la meilleure prise en charge de ces porteurs de projets, la collectivité organise régulièrement (6 en 2019) des comités de suivi des porteurs de projets avec les partenaires CCI, CMA, PFIL, GAL du programme Leader.

4. LES AUBERGES DE CONNANGLES ET CHAMBORNE

a. L'auberge de Chamborne (Commune de Félines) :

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'auberge Chamborne est louée par la Société LOMA, dirigée par Mme Nadège Buchaca qui exploite le restaurant. Pour rappel, elle a été retenue suite à un appel à candidature engagé en octobre 2018. Elle a racheté le matériel nécessaire à l'exploitation de l'auberge que la Communauté d'Agglomération avait racheté suite à la procédure de liquidation judiciaire des anciens exploitants. Elle a bénéficié, à cette fin, des subventions de la Communauté d'Agglomération au titre du FISAC.

Les premiers mois d'exploitation sont positifs.

b. L'auberge de Connangles

En 2019, le service développement économique a travaillé conjointement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, à la définition du modèle économique de l'auberge, en vue de rechercher un candidat suite à la procédure de liquidation judiciaire engagée par les précédents exploitants.

Le modèle économique est très fragile pour espérer une rentabilité économique d'où la recherche d'un candidat bénéficiant d'un revenu d'activité complémentaire. C'est ainsi, qu'a été retenue une candidate, jeune retraitée, qui débutera son activité en 2020.

Le matériel nécessaire à l'exploitation acheté aux enchères par la Communauté d'Agglomération, suite à la procédure de liquidation judiciaire, a été vendu à la commune de Connangles de façon à ce qu'elle le mette à disposition auprès de l'exploitante, avec la licence IV.



5. LES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

L'avis du représentant de la Communauté d'Agglomération est sollicité lors des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial. Afin de préparer sa décision, une analyse de chaque projet est présentée en bureau communautaire de façon à ce que le représentant de la Communauté d'agglomération puisse rendre compte de cette position lors de l'examen du dossier et du vote en CDAC.

Cette analyse est réalisée par le service développement économique, à l'appui des préconisations du schéma de développement commercial. 3 dossiers ont été concernés en 2019 :

- l'agrandissement du magasin Intersport, avec création d'une zone d'exposition sur la Zone d'Activités de Corsac à Brives-Charensac,
- l'agrandissement du magasin Lidl à Chadrac,
- la création d'un service de retrait de marchandises, et d'un magasin de vente en extérieur de matériaux de construction « Leroy Merlin », en complément du magasin de bricolage situé sur la commune de Brives-Charensac.



FILIÈRE FORÊT BOIS

1. APPEL À PROJET « VOIRIE FORESTIÈRE »

a. Lancement des travaux

En 2019, 9 projets d'aménagement d'amélioration de la voirie forestière ont été réalisés, pour un total de 11 communes.

Montant total des travaux (matériels et immatériels)	Subvention (80 %)	Aménagements réalisés		
		Route forestière (en mètres linéaires)	Piste de débardage (en mètres linéaires)	Places de dépôt
642 799,920 H.T	514 239,92 €	9 655 ml	590 ml	8 580 m ²

b. Réponse à l'AAP

Commune(s)	Montant total des travaux (matériels et immatériels)	Subvention (80 %)	Aménagements réalisés		
			Route forestière (en mètres linéaires)	Piste de débardage (en mètres linéaires)	Places de dépôt
Bonneval / Saint-Victor-sur-Arlanc	118 419,84 € H.T	94 735,87 €	1 500 ml		1 200 m ²
Jullianges	98 585 € H.T	78 868 €	1 210 ml		800 m ²
Allègre / La Chapelle-Bertin	4 492,80 € H.T	3 594,24 €		505 ml	
TOTAL		177 198,11 €	2 710 ml	505 ml	2 000 m²

c. Animation de projets pour répondre à l'AAP 2020

Le dépôt de dossiers nécessite d'avoir en amont l'accord unanime de tous les propriétaires riverains, mais aussi d'avoir préparé techniquement celui-ci. Pour cela plusieurs mois ou années suivant l'ampleur du projet est nécessaire.

En 2019, en plus des travaux lancés et des dossiers déposés pour obtenir des financements, 18 projets ont été animés sur un total de 14 communes : Félines, Monlet, Bellevue-la-Montagne, Saint-Jean-d'Aubrigoux, Saint-Georges-Lagricol, La Chaise-Dieu, La Chapelle-Geneste, Céaux d'Allègre, Allègre, Connangles, Sembadel, Saint-Victor-sur-Arlanc, Malrevers, Saint-Christophe-sur-Dolaison et Craponne-sur-Arzon.



2. INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Le partenariat avec le centre régional de la propriété forestière a été renouvelé afin de proposer aux propriétaires un maximum de réunions d'information.

Au cours de cette année 2019, deux réunions ont été programmées sur deux thématiques différentes :

> « Les aides régionales à la sylviculture »

> « Comment valoriser ma sapinière et la conduire vers une gestion durable ». Au total 93 propriétaires ont participé à ces journées, soit une moyenne de 47 participants par réunion.

En tant que territoire partenaire, une troisième réunion sur la thématique Sylv'Acctes a été co-organisée avec le Parc Naturel Régional Livradois-Forez afin de présenter ce dispositif d'accompagnement et d'en faire la promotion. Celui-ci permet de financer des interventions de gestion durable à hauteur de 70% en forêt privée et 40% en forêt publique. Cette réunion s'est tenue à l'auditorium de La Chaise-Dieu, qui a affiché salle comble (≈ 170 participants).

3. SOUTIEN AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LEUR RECHERCHE D'ACCOMPAGNEMENT

Le rôle du service économie est d'être un relais local, et un interlocuteur concernant les dispositifs d'aides aux entreprises de la filière bois, en se positionnant comme un intermédiaire entre les financeurs, les entreprises et l'interprofession FIBOIS.

4. CAF

Dans une volonté de promouvoir la filière Bois énergie, le service économie a co-construit avec FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes, une réponse à un appel à projet régional « Contrat Ambition Forêt (CAF) ». Cette opération d'animation « Bois Énergie Agglo du Puy-en-Velay », portée par FIBOIS sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, s'adresse à toutes les collectivités territoriales et entreprises du périmètre de la CAPEV pour une durée de trois ans.

Celui-ci comprend deux phases :

1 – Informer & sensibiliser

2 – Conseiller & accompagner

Cette action permet aux porteurs de projets de bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 80% des notes d'opportunité.

Le contrat ambition forêt permet un accompagnement financier de la région à hauteur de 30%. La structure animatrice (FIBOIS) participe à hauteur de 20%. La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay quant à elle prend en charge les 50% restant.

5. FORMATION 3 J DE LA CONSTRUCTION BOIS

Afin de rapprocher l'offre de la demande, il est essentiel d'apporter la connaissance nécessaire aux prescripteurs aussi bien sur le matériau bois, sa technicité, les produits qui en découlent et le tissu économique de transformation locale pour les amener demain, à travailler sur des projets de construction en bois local.

Dans le cadre de cette ambition, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a mis en place un plan de formation en partenariat avec l'Interprofession FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette formation de trois jours (en mars et avril 2019) était prioritairement proposée aux services techniques de la collectivité, mais aussi aux architectes, maîtres d'œuvre, techniciens et ingénieurs de bureaux d'études, économistes, contrôleurs techniques, charpentiers, constructeurs bois, etc. La formation, initialement ouverte à un maximum de 15 participants, a finalement mobilisé 20 personnes. A noter que cette démarche a été reprise dans d'autres territoires auvergnats (notamment Clermont Métropole) par FIBOIS AuRA. Notre collectivité a, sur cette thématique, été l'initiatrice d'une dynamique à l'échelle régionale.

6. VALORISATION DES MÉTIERS

En partenariat avec l'interprofession FIBOIS AuRA et le collègue Henry Pourrat de La Chaise-Dieu, un cycle de 5 journées a été construit sur la découverte des métiers de la filière forêt-bois. Ces actions axées sur la classe de 4^{ème} (année de préparation à l'orientation) ont pour objectif de faire connaître aux jeunes du territoire l'ensemble des métiers proposés par cette filière.

Cité numérique



Véritable outil d'attractivité, la Cité numérique du Pensio aura pour vocation de :

- Animer et développer l'écosystème numérique local par son rayonnement ;
- Accompagner l'émergence et le développement de nouvelles jeunes pousses numériques en phase start-up et la croissance d'entreprises numériques en phase scale-up ;
- Accompagner les entreprises des secteurs «traditionnels» de l'économie du territoire, ainsi que les autres acteurs du territoire dans la sensibilisation, l'information et l'intégration du numérique à leurs chaînes de valeurs ;
- Assurer la promotion et le rayonnement de l'écosystème numérique du territoire ;
- Conduire des projets collectifs de développement impliquant les entreprises, la formation et la recherche profitables à l'écosystème numérique du territoire ;
- être un outil de la fabrication numérique en reprenant l'activité du lab du pensio ;
- Accueillir les entreprises sur le

site du Pensio, développer et exploiter le site et en assurer le rayonnement.

L'année 2019 a été mise à profit pour :

- affiner l'offre de services qui se déploiera à terme dans les espaces acquis par la Communauté d'Agglomération,
- déterminer la structure porteuse de cette offre de service : la création d'une association « La Brasserie du Digital » a ainsi été décidée, et un travail important a été réalisé pour produire ses statuts
- amorcer un travail d'élaboration des relations conventionnelles à venir, entre la Communauté d'Agglomération, les 3 entreprises du numérique et l'université d'Auvergne,
- mettre en place un partenariat avec le Bivouac, accélérateur d'entreprises du digital basé à Clermont-Ferrand, qui va accompagner La Brasserie du Digital dans la mise en forme et la promotion de l'offre de services de la structure,
- finaliser les locaux de La Brasserie du Digital (en cours), et mettre en place un marché mobilier afin d'achever la mise en services des locaux, prévue au premier semestre 2020.

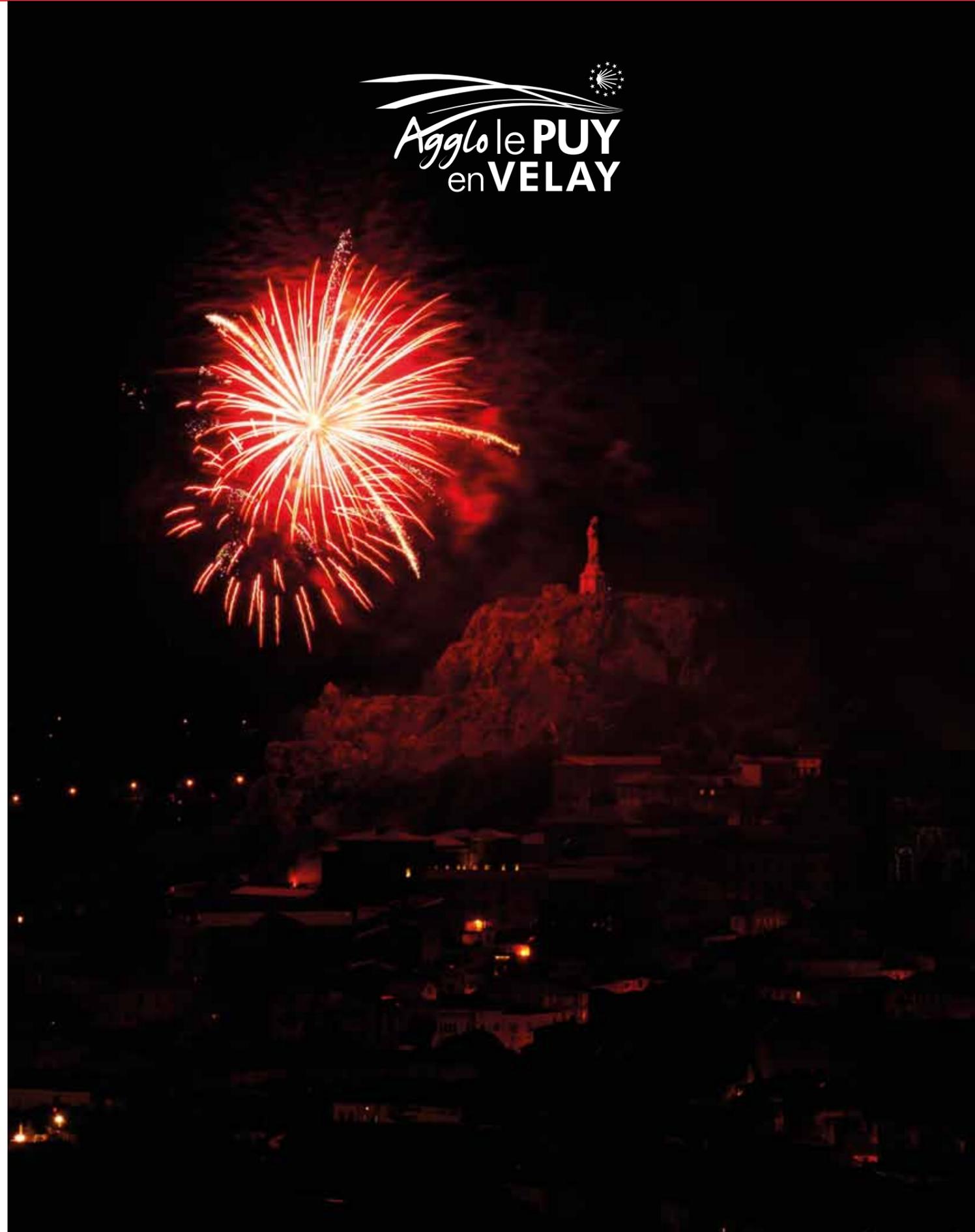
VOLET NUMÉRIQUE / THD :

1. INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

Le service économie suit le déploiement de la fibre optique sur le territoire communautaire. Ce suivi passe par des réunions et des relations régulières avec Orange, pour le territoire des 28 communes de l'ex-agglomération, et Auvergne Très Haut-Débit pour le développement du très haut débit sur l'autre partie du territoire communautaire.

2. PÔLE NUMÉRIQUE

Profitant de l'implantation future dans un même bâtiment de 3 entreprises majeures du numérique sur la ZAC du Pensio, elle-même située à proximité de l'IUT du Puy-en-Velay, la Communauté d'Agglomération a acquis des espaces en VEFA sur ce lieu, afin de faire émerger le projet de pôle numérique, désormais renommé Cité numérique du Pensio.





SERVICE ABATTOIR COMMUNAUTAIRE

L'ABATTOIR COMMUNAUTAIRE EN CHIFFRES

4 162 TEC*

L'année 2019 s'est clôturée avec un tonnage en légère baisse

La répartition du tonnage traité reste inchangée :

SAS VIGOUROUX : 35 %

SAS DA SILVA : 25 %

SAS MEJEAN : 15 %

AUTRES ABATTEURS : 25 %

L'activité de découpe a continué sa progression axée vers la vente directe qui se développe de plus en plus. La demande pour la transformation des viandes (préparation à base de viande, godiveaux, merguez et autres) augmente et permet d'offrir une diversification des prestations.

Une réflexion est en cours pour agrandir la partie «bouverie», afin de recevoir les animaux dans de meilleures conditions. En effet le tonnage augmentant, la capacité actuelle de l'espace d'accueil des animaux vivants devient trop petite, et cet agrandissement devient indispensable.

Les perspectives 2020 sont raisonnablement optimistes malgré la crise sanitaire, et l'activité se maintient jusqu'à présent.

* Tonnes Equivalent Carcasses



SERVICE
AMÉNAGEMENT
DE L'ESPACE,
HABITAT,
URBANISME

Le service se compose de 3 entités

- Le service aménagement de l'espace / habitat : service mutualisé ville/agglomération
- Le service instructeur de la ville du Puy-en-Velay
- Le service commun d'instruction : service de l'agglomération pour le compte des maires et des communes

AMÉNAGEMENT

APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2025 ET MISE EN ŒUVRE DES PREMIÈRES ACTIONS :

Au terme de deux ans d'élaboration, le conseil communautaire a adopté le 20 juin 2019 le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération, principal outil de définition de la politique de l'habitat sur le territoire intercommunal.

Élaboré en partenariat avec l'ensemble des communes, institutionnels, professionnels de l'habitat, de l'immobilier et du foncier, mais aussi avec les associations œuvrant pour l'insertion par le logement, le PLH fixe les objectifs à atteindre concernant la production de logements publics et privés, l'amélioration du parc existant, en prenant en compte les besoins des populations spécifiques (étudiants, personnes âgées, gens du voyage...). Il est élaboré pour 6 ans.

En ressortent 5 grandes orientations stratégiques, déclinées en 10 actions à mener d'ici 2025 !

- 1/ Mettre en place un nouveau programme d'amélioration de l'habitat privé,
- 2/ Accompagner la reconquête des centres-bourgs,
- 3/ Encourager l'adaptation des logements à la perte de mobilité et au handicap,
- 4/ Soutenir les opérations de construction neuve de qualité,
- 5/ Porter une stratégie foncière en faveur de l'habitat,
- 6/ Compléter ponctuellement les capacités d'accueil des publics précarisés et des jeunes en début de parcours professionnel,
- 7/ Favoriser l'amélioration et la création de logements sociaux (communaux et HLM) en location et en accession,
- 8/ Répondre aux besoins des gens du voyage,
- 9/ Conduire la politique de l'habitat,
- 10/ Renforcer l'information et la communication.

Budget alloué aux actions du PLH : environ 900 000 € par an (soit 11€/an/habitant), pour des retombées estimées à 15,6 millions €/an.

a. Amélioration du parc privé : des aides financières pour les propriétaires, avec le lancement de deux nouvelles Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

Deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

(OPAH) ont été lancées pour 5 ans le 26 juin 2019 : l'une sur le centre ville du Puy-en-Velay avec un volet renouvellement urbain, et l'autre sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération. Les OPAH sont des dispositifs d'aides pour les particuliers qui souhaitent améliorer leur logement.



Elles intègrent :

- des aides financières, dont notamment celles de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et des collectivités,
- une ingénierie gratuite pour les propriétaires, puisqu'un animateur est missionné sur toute l'agglomération pour les conseiller, et les aider dans leurs démarches (sans engagement). Ce sont les équipes de la SPL du Velay et de Soliha 43 qui assurent ce

rôle. L'animateur réalise également un rôle d'information auprès des communes.

Depuis le lancement des OPAH en juin 2019, environ 100 dossiers ont déjà été déposés et validés pour financement. Les natures de travaux sont diverses : amélioration des performances énergétiques, adaptation du logement à la perte de mobilité, réhabilitation lourde d'un logement très dégradé ou indigne.

De plus, des permanences à destination des particuliers sont proposées une fois par semaine dans certaines communes (planning disponible sur les sites internet de l'agglomération et de la ville du Puy-en-Velay).

En parallèle de la mise en place des OPAH, le service assure une coordination renforcée avec le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, indécent et énergivore (PDLHIE) :

Depuis juin 2019, la Communauté d'Agglomération participe aux comités techniques du PDLHIE une fois par mois. Ce comité, qui regroupe différents partenaires (Etat, Anah, Département, CAF, DDCSPP, ARS) recueille les signalements de locataires ou de propriétaires, émis sur le territoire, concernant leurs logements et permet une orientation pour un traitement adapté et le suivi des situations complexes. Près d'une trentaine de signalements ont été réceptionnés sur le territoire de l'agglomération en 6 mois.

b. Mise en œuvre d'un règlement d'intervention financière de la Communauté d'Agglomération : un pas dans la programmation du logement social et communal à l'échelle communautaire

Afin de garantir une offre locative sociale de qualité sur toute l'agglomération par le biais des bailleurs HLM (Alliade Habitat, OPAC 43, Habitat et Humanisme...) ou par le biais du logement communal, un règlement financier pour le logement et l'hébergement a été adopté par le conseil communautaire le 20 juin 2019, pour 6 ans.

Les opérations concernées par les subventions (sous réserve de respecter des conditions d'éligibilité) sont la création de

logements sociaux (PLAI, PLUS, PSLA), la création de logements communaux à partir d'un bâtiment existant par changement d'usage, les travaux d'amélioration des logements existants (thermique, adaptation, restructuration...).

Une aide à la destination des communes porte également sur la démolition d'immeuble, en curetage d'îlot dégradé de centre-bourg, et une aide à la résorption d'habitats insalubres.

Depuis son adoption, 7 opérations ont profité du soutien de l'Agglomération, représentant un total de 145 logements (58 en construction neuve et 87 en amélioration), pour un montant total d'aides allouées de 451 881 €.

c. Lancement d'une étude d'émergence à l'observatoire de l'habitat avec le Conseil départemental de Haute-Loire

La Communauté d'Agglomération s'associe, par le biais d'un groupement de commandes, au Département pour le lancement d'une étude d'émergence à un observatoire de l'habitat. L'observatoire est un outil indispensable à la conduite, l'évaluation (et au besoin à la ré-orientation) de l'action publique pour l'habitat. L'étude devra aboutir à la contractualisation du dispositif d'observation retenu en 2021.

LE NOUVEAU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE (NPNRU) DU QUARTIER DU VAL-VERT AU PUY-EN-VELAY

Le quartier du Val-Vert a été retenu comme prioritaire au titre de la politique de la Ville. A ce titre des financements exceptionnels de l'Etat (via l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)), de la Région, du Département, d'Action Logement et des collectivités sont mobilisables. Les élus de la Ville et de l'Agglomération ainsi que les deux bailleurs sociaux ont saisi, en lien avec l'Etat cette opportunité pour conduire une réflexion sur le devenir de ce quartier. Le projet, axé autour du « Vivre ensemble » a été présenté en réunion publique le 15 mai 2019. Le 20 septembre 2019, les principaux partenaires (Etat, ANRU, Région, Département, Agglomération, Ville, OPAC, Alliade, Action Logement, Caisse des Dépôts et Consignations) se sont réunis pour inaugurer la maison du projet, signer les chartes de participation et de relogement. La convention de renouvellement urbain a quant à elle été signée le 14 octobre 2019 par l'ensemble des partenaires.

Le programme de rénovation urbaine a pour ambition de :

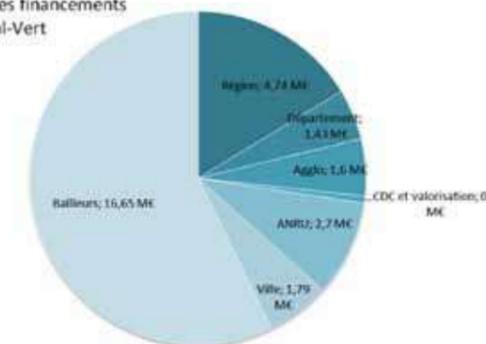
1. Revaloriser les logements sociaux proposés à la location et améliorer le cadre de vie des habitants.
2. Améliorer l'accessibilité piétonne (cheminements, trottoirs confortables). Mettre en valeur les voiries en leur faisant perdre leur caractère routier.
3. Conforter le cœur du quartier en faisant de la place Pébellier et du centre commercial un lieu de vie et de rencontre.
4. Rénover les équipements du quartier (gymnase, école, maison de quartier) et rendre le quartier attractif pour favoriser l'implantation de nouveaux services (santé, accueil de jeunes enfants)...

Les grandes thématiques du projet



Un projet de près de 30 M € HT au total :

Répartition des financements NPNRU du Val-Vert



En tant que porteur de projet du NPNRU, l'Agglomération coordonne le projet de renouvellement urbain. Elle s'est à cet effet dotée d'un OPCU pour l'accompagner dans cette mission. L'agglomération assure le volet communication/participation des habitants et va se doter d'un coordinateur insertion pour réaliser le suivi des heures d'insertion générées par le programme de travaux (marchés de travaux clausés).



URBANISME

UN SERVICE D'INSTRUCTION COMMUN :

Le service instruit les autorisations du droit des sols pour le compte des 44 communes de la Communauté d'Agglomération dotées d'un document d'urbanisme (PLU, carte communale ou carte communale partielle).

2921 dossiers ont été traités sur l'année 2019 et se répartissent comme présenté dans le tableau ci-contre.

L'année 2019 a été marquée par une poursuite de la hausse de l'activité entamée en 2017. Sur l'ensemble de ces trois ans, le nombre d'actes instruits a augmenté de plus de 32%.

Le nombre de dossiers traités par instructeur a suivi la même hausse. Calibrée à la création du service pour 280 actes annuels par instructeur, la charge de travail s'est élevée à 374 dossiers par agent en 2019.



COMMUNE	DOSSIERS 2016	DOSSIERS 2017	DOSSIERS 2018	DOSSIERS 2019	2018/2019
Aiguilhe	43	46	52	43	▼
Allègre	57	31	28	38	▲
Arsac-en-Velay	34	42	32	38	▲
Bains	37	48	50	35	▼
Beaulieu	41	36	47	42	▼
Bellevue-la-Montagne	20	16	13	36	▲
Blanzac	10	22	15	23	▲
Blavozy	69	63	79	78	➤
Borne	14	14	13	15	▲
Brives-Charensac	80	89	121	111	▼
Céaux-d'Allègre	29	32	25	24	➤
Ceyssac	19	19	13	16	▲
Chadrac	64	41	58	60	▲
Chaspinhac	23	42	50	43	▼
Chaspuzac	31	27	32	49	▲
Coubon	97	124	115	101	▼
Chomelix	24	29	32	49	▲
Craponne	73	69	98	104	▲
Cussac-sur-Loire	33	24	32	25	▼
Espaly-Saint-Marcel	93	111	124	115	▼
Lavoûte-sur-Loire	26	34	24	29	▲
Le Brignon		21	33	26	▼
Le Monteil	10	17	28	43	▲
Le Pertuis	24	34	34	53	▲
Le Puy-en-Velay	354	440	555	602	▲
Loudes	51	33	32	30	▼
Malrevers	34	28	39	36	▼
Monlet	21	13	25	24	➤
Polignac	104	109	138	167	▲
Roche-en-Régnier	22	23	20	21	➤
Rosières	77	62	76	76	➤
Saint Christophe-sur-Dolaison	29	32	36	27	▼
Saint Germain Laprade	150	118	170	149	▼
Saint-Etienne Ladeyrol	28	31	35	36	➤
Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien	16	23	15	17	▲
Saint Hostien	36	20	35	21	▼
Saint Paulien	63	84	84	80	▼
Saint Vidal	25	41	36	46	▲
Saint-Vincent	53	45	36	45	▲
Sanssac-l'Eglise	35	30	45	60	▲
Solignac-sur-Loire	48	50	59	75	▲
Vals-près-le-Puy	58	82	73	63	
Vergezac	8	18	15	24	▲
Vorey	49	36	64	63	➤
TOTAL	2212	2349	2736	2921	▲
Évolution annuelle	/	+ 6,2%	+ 16,4%	+ 6,7%	



SERVICE
**COHÉSION
SOCIALE**



ASSURER LE BIEN-ÊTRE DE TOUS LES HABITANTS

Le service a pour objectif d'assurer le bien-être de tous les habitants, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation.

Ses principales missions concernent :

- Le contrat de ville : les 2 Quartiers Politiques de la Ville (Guitard et Val Vert),
- Les actions élaborées en direction de la cohésion sociale sur l'ensemble de l'agglomération,
- L'accueil des gens du voyage,
- Le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance),
- La ludothèque : à compter de fin 2019, cette mission a été transférée au service développement touristique et territorial.

LE CONTRAT DE VILLE

L'échelon intercommunal a été consacré par la loi comme étant le niveau stratégique de pilotage des actions en direction des quartiers prioritaires.

Le service coconstruit avec les services de l'État la politique de la ville à mener dans les 2 quartiers.

L'évaluation à mi parcours du contrat de ville réalisée en

2018, avait pointé le fait qu'un certain nombre de projets ne s'adressaient pas exclusivement aux QPV.

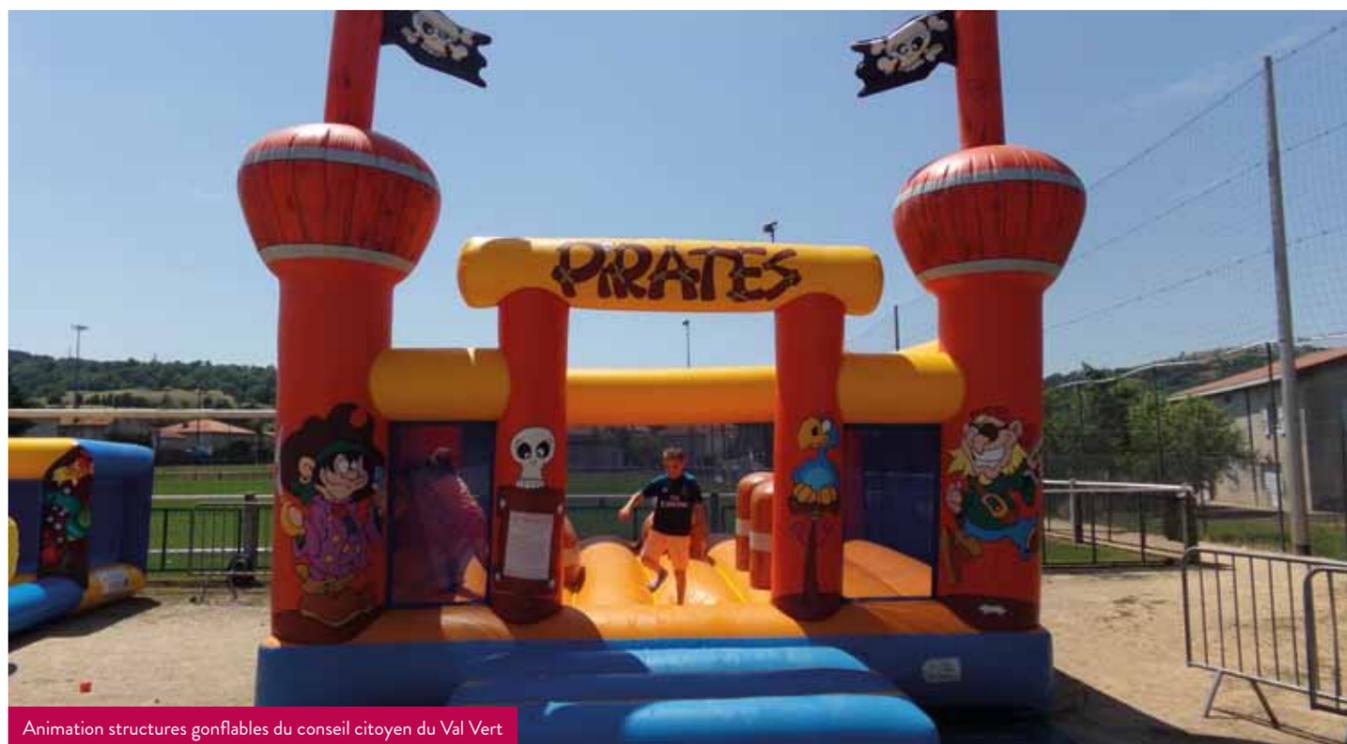
Un réajustement strict a donc été opéré en 2019. Il a impliqué la rencontre de porteurs de projets « institutionnels » et le basculement sur le budget cohésion sociale d'actions concernant l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

Pour l'année 2019, développer et coordonner les actions en matière d'emploi a été un objectif prioritaire.

Plus de 60 actions ont été étudiées dont 13 concernaient l'emploi pour 5 en 2018.

Dans le cadre de la GUSP (Gestion Urbaine de Proximité), des marches exploratoires ont été organisées dans le quartier du Val Vert. 6 zones ont été prospectées en journée et en soirée.

Les constats et les suggestions des habitants et des techniciens permettront de construire le diagnostic qui servira de base à la rédaction de la convention de GUSP.



Animation structures gonflables du conseil citoyen du Val Vert

LA COHÉSION SOCIALE

Les subventions de cohésion sociale s'orientent davantage sur le fonctionnement des associations même si nous prêtons une attention particulière à l'impact et la pertinence des actions développées sur l'ensemble du territoire.

34 associations ont été soutenues en 2019 présentant 46 actions.

Un répertoire de nos partenaires du contrat de ville et de la cohésion sociale a été élaboré en direction des professionnels.

L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'accueil des gens du voyage est une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération.

En 2019 :

4 250 jours d'occupation
232 personnes accueillies
64 hommes
71 femmes
97 enfants de - de 18 ans

36 séjours de moins de 15 jours
43 séjours entre 15 jours et 6 mois

LE CISPD

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été relancé en 2019. Des réunions de partenaires ont eu lieu, favorisant l'échange d'informations et de pistes d'actions en matière de sécurité.

LA LUDOTHÈQUE

> Lud'Agglo

L'activité s'est déroulée comme chaque année en partenariat avec Pont des Ludes, et au travers d'animations jusqu'au départ volontaire, fin juillet, du ludothécaire.

> Points relais jeux

Les stocks de jeux ont pu être renouvelés tout au long de l'année, grâce au centre de ressources, qui en a acquis de nouveaux en fin d'année.

Une nouvelle ludothécaire a été recrutée en novembre 2019.

> La fête mondiale du Jeu

Elle s'est déroulée le 25 mai 2019 à la Chaise Dieu au village de vacances de la Tour.



Cet espace idéal a permis aux visiteurs de profiter de plusieurs hectares de pinède.

Ont également été mis à disposition : la cour de récréation de l'école, des salles en cas de pluie (gymnase, salle d'animation de l'école, salle du restaurant municipal, les salles du centre de loisirs) et 5 chapiteaux.

Une navette a été mise en place par l'agglomération entre la gare puis le village et La Tour.

De nombreuses associations avaient réuni leurs moyens humains (70 adhérents) et leur savoir faire afin de permettre aux enfants de tous âges de profiter d'une cinquantaine de jeux sous les yeux attentifs des parents.

Un toboggan géant, une tour d'escalade, un circuit de voitures à pédales, un tir au but gonflable les complétaient.

De nombreux résidents de la maison de retraite ont pu participer à cette journée.

Les pompiers ont géré les parkings et les secours.

Un stand de l'UNICEF et un groupe de bénévoles assuraient l'accueil.

Cette journée a permis une mixité sociale et intergénérationnelle extraordinaire entre des publics très différents dans une ambiance très conviviale.



SERVICE
BÂTIMENTS - VOIRIE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE, RISQUES,
ÉNERGIE
ADMINISTRATION DES SERVICES TECHNIQUES

LES BÂTIMENTS

RÉHABILITATION DU SITE D'ENTREPRISE MULTI-TRANSPORTS

En 2019, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a acquis les locaux qui appartenaient à la société « Multi-transports ». Le site sera déconstruit et remis à l'état naturel en 2020.

Le projet se décompose en 3 phases : désamiantage, déconstruction et dépollution.

En 2019, l'entreprise SD RTP a procédé au désamiantage de la totalité des bâtiments. Le site sera dépollué des hydrocarbures présents dans le sous-sol (environ 780 m³ de terre polluée).

AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE DES SALLES DE PERCUSSIONS AU CONSERVATOIRE :

L'éclairage des deux salles de percussions n'était pas satisfaisant pour lire correctement les partitions, et comportait des zones d'ombre.

L'éclairage a donc été remplacé par des luminaires de type LED, réglables, afin d'avoir une luminosité satisfaisante toute la journée.

ADAPTATION D'UNE SALLE DE CONVIVIALITÉ ET D'UNE SALLE DE RÉUNION AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Dans la salle de réunion située dans le gymnase de la Libération, un coin de réchauffe a été installé afin que les agents du siège de l'agglomération puissent déjeuner.

En parallèle, cette salle (dont le mobilier provient des locaux de l'ancienne communauté de communes des Portes d'Auvergne) remplace la salle de la « Borne » en tant que salle de réunion à usage des services.

Elle est équipée d'un projecteur et d'un écran et peut accueillir facilement 20 personnes.

ADAPTATION AUX HANDICAPS DES BÂTIMENTS DE L'AGGLOMÉRATION



La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a imposé la mise aux normes des bâtiments et leurs abords. La collectivité a engagé un plan d'investissement pluriannuel et des travaux ont été réalisés début 2019 : réalisation de continuité des mains courantes, mise en place de bandes d'éveils en haut de chaque volée de

l'escalier, pose de bandes antidérapantes en résine sur les escaliers extérieurs, peinture des premières et dernières contremarches de chaque volée d'escalier.



Amélioration de l'éclairage des salles de percussions au Conservatoire

ÉTUDES D'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS INTÉGRÉS À L'AGGLOMÉRATION DEPUIS 2017

Les études d'accessibilité des nouveaux bâtiments de l'agglomération (avec l'intégration des bâtiments communaux de l'Emblavez, Craponne-sur-Arzon et Saint-Paulien) ont été réalisées en grande partie en 2019. L'APAVE a été retenue et a réalisé le diagnostic d'environ 45 bâtiments : équipements sportifs, culturels, pôles de santé et crèches sur l'ensemble de l'agglomération. Avec tous les diagnostics, un nouveau dossier Ad'Ap sera réalisé et complété en collaboration avec la DDT ; un plan pluriannuel sera envisagé selon les locaux et le type de travaux à prévoir.

CHANGEMENT DE LA TOITURE DU CHENIL DE LA SPA

Les études pour changer la toiture du chenil de la Société Protectrice des Animaux ont été réalisées en 2019 et les travaux seront réalisés en 2020. Face au problème de désamiantage, la solution retenue consiste au remplacement global de la toiture et l'enlèvement des plaques amiantées.

CENTRE AQUATIQUE DE SAINT-PAULIEN : MISE EN PLACE D'UN TOBOGGAN

Sur le bassin extérieur de la piscine de Saint-Paulien, les toboggans étant vieillissants, il a été décidé de mettre en place un nouveau toboggan, avec une zone de jeux aquatiques pour enfants (splashpad).

Etude pour la rénovation

Suite à des non-conformités relevées, un diagnostic a été réalisé pour lancer des scénarios de mise en conformité.

En 2020, des travaux seront entrepris afin de sécuriser la circulation des agents dans l'établissement et réaménager les abords du toboggan.



Adaptation d'une salle de convivialité et d'une salle de réunion au siège de la Communauté d'Agglomération

RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE PISCINE CÉLESTIN QUINCIEU

Après modification du programme de l'opération, qui s'est orientée vers une salle multi-sports plutôt qu'une salle polyvalente, la procédure a été relancée pour retenir un nouveau marché de maîtrise d'œuvre.

L'année 2019 a permis d'affiner le programme avec les associations utilisatrices (gym, boxe et judo) et de proposer un avant-projet sommaire qui a été présenté en fin d'année.

SKATEPARK

En partenariat avec l'association ACUSAV, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a rédigé le programme pour sélectionner un maître d'œuvre, qui sera chargé de réaliser 2 skateparks sur le bassin du Puy-en-Velay et à Craponne-sur-Arzon. La consultation est en cours.

LA MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE À CRAPONNE-SUR-ARZON

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle a ouvert au public en mars 2019.

Elle est aujourd'hui utilisée par une dizaine de professionnels de la santé, de manière permanente :

2 médecins généralistes, un cabinet d'infirmiers, une podologue, un dentiste.

Ce lieu accueille également des acteurs locaux tels que l'ADMR ; la médecine du travail (AIST43 et MSA), et des vacataires (psychologue, sexologue, orthopédiste, etc).

Sa localisation en zone classée défavorisée par l'A.R.S a permis un financement conséquent, et ainsi de proposer aux professionnels de santé des conditions de location avantageuses, dans une structure adaptée, accessible à tous.

HÔTEL-DIEU : MISE EN PLACE D'UNE TOITURE PROVISOIRE SUR LE PASSAGE DES MACHICOULIS

Afin de contenir la dégradation des enduits peints de la chapelle du Saint-Esprit de l'Hôtel Dieu, l'architecte en chef des Monuments Historiques a préconisé la mise en place d'une toiture provisoire sur le passage des Machicoulis. La consultation des entreprises et les travaux ont été effectués cette année. Le passage est hors d'eau depuis décembre 2019.

USINE DE PRODUCTION DE CHAMPIGNONS LÉGULICE

Le dossier, en suspens depuis près de 2 ans, a redémarré. Les études de programmation ont repris afin d'actualiser le projet. Ce dernier est passé d'une surface de 10 000 m² de bâtiment avec 15 cellules de production à environ 12 000 m² pour 22 cellules, qui sont plus petites mais plus adaptées au système de production du futur utilisateur.

Le programme fonctionnel ainsi que le programme technique détaillé ont été rédigés, la procédure de concours de maîtrise d'œuvre est en cours.

LES INFRASTRUCTURES

PUY DE LUMIÈRES SAISON III

Dans le cadre de la 3^{ème} saison du Puy de Lumières, un nouveau site a été équipé de matériel de vidéoprojection : la Place du Plot.

CONTENEURS ENTERRÉS



Installation des conteneurs place Bernard Jammes



La mise en place de ces conteneurs enterrés a pour but de supprimer les poubelles individuelles roulantes dans le secteur historique, ainsi que d'optimiser la tournée de collecte des ordures ménagères.

Leur installation est en cours sur cinq communes du territoire : Polignac (7 sites, 27 conteneurs), Espaly-Saint-Marcel (3 sites, 8 conteneurs), Coubon (1 site, 4 conteneurs), Aiguilhe (3 sites, 11 conteneurs) et Le Puy-en-Velay (3 sites, 12 conteneurs).

LES PARKINGS

AMÉNAGEMENT DU PARKING RELAIS DE SAINTE-MARIE



La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a décidé de créer des parkings de proximité autour du centre urbain de l'agglomération pour fluidifier la circulation en centre ville, et développer les modes de déplacement actifs (piétons, vélos, etc.). Les secteurs est et ouest du centre urbain ayant déjà été traités par les parkings du PEI et d'Estroulhas, l'aménagement du parking de Sainte-Marie permet désormais de faciliter le stationnement au nord.

Ce parking comprend 100 places de stationnement, dont 4 places PMR, et des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Il est desservi depuis la rue Pascal. Une navette, dont la zone de stationnement se trouve à l'entrée du parking, assure le lien avec le PEI.

PARKING RELAIS D'ESTROULHAS



Le parking d'Estroulhas est aujourd'hui sécurisé et achevé, grâce à l'installation des barrières « entrée » et « sortie », des bornes de recharge pour les voitures électriques, des caméras de surveillance, des consignes vélos et du système d'alerte des crues.

CENTRE AQUA PASSION DE LAVOÛTE-SUR-LOIRE

Une réfection totale du parking en enrobé a été réalisée avec reprise d'une partie du réseau des eaux pluviales.

PARKING DU PÔLE INTERMODAL



Un parking a été aménagé devant le pôle médical du PEI pour compléter l'offre de stationnement.

PLAINE DE ROME

L'objectif de ce projet est de favoriser l'accès à une vue panoramique sur le bassin du Puy-en-Velay. Ainsi, la promenade piétonne et ses aménagements ont été réalisés et financés par l'Agglomération. Quant à la voirie, elle a été rénovée et financée par les communes concernées (Chadrac, Polignac et Aiguilhe).

INSTALLATION DE LA CONSIGNE VÉLOS DANS LE CADRE DU SERVICE «VÉLO EN VELAY»

Le service «Vélo-en-Velay» a été étendu courant 2019. Ainsi, le rez-de-chaussée de l'ancienne boutique TUDIP, située 6 rue Pierret, a été aménagé en boutique pour installer le service de location et de réparation des vélos.

Le local n'étant pas assez grand pour accueillir tous les vélos, une consigne collective sécurisée a été implantée place Michelet. La réflexion sur l'emplacement de la consigne vélos a été menée par les services «mobilités et déplacements» et «ingénierie», en concertation avec les services des monuments historiques, afin d'intégrer cet équipement le plus harmonieusement possible au sein de cette place majeure de la ville.

AMENAGEMENT DES VOIES VERTES

RÉALISATION DE LA JONCTION GENEVBRET / CHARTREUSE / BORDS DE LOIRE



Un nœud central a été créé afin de raccorder toutes les portions de la voie verte provenant de la gare, avec les promenades de la Loire et de la Borne.

Du mobilier tel que des tables, bancs, corbeilles, panneaux de signalisation a été installé. La totalité du site a été végétalisée.

VIA FLUVIA : NOUVELLE VOIE VERTE ENTRE LAVOÛTE-SUR-LOIRE ET LAVOÛTE-SUR-RHÔNE



Il s'agit de la portion de la voie reliant Lavoûte-sur-Loire à Saint-Julien-du-Pinet.

Une étude de faisabilité a été effectuée pour déterminer les travaux d'aménagement à prévoir.



AMÉNAGEMENT DES ZONES ARTISANALES

RÉALISATION DE DIVERSES ÉTUDES SUR LES ZONES ARTISANALES EN LIEN AVEC LE SERVICE ÉCONOMIE

- ZA des Fangeas : permis d'aménager l'extension des Chabannes sur 9 ha, consultation des entreprises pour la pose des écrans acoustiques et d'un portail pour les riverains de la ZA (mars 2020), plan AVP et chiffrage d'un parking poids-lourds à l'entrée de la zone.
- ZA de Laprade : extension de l'aire de covoiturage de Fay la Triouleyre : plan et chiffrage, travaux prévus en 2020.
- ZA de la Marelle 2 : permis d'aménager de la Marelle 2.
- ZA de Chassende : consultation des entreprises pour la réfection des voiries et des trottoirs (février 2020) et réalisation de l'éclairage public.

LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

COMPÉTENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS « GEMAPI »

En 2018, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a pris la compétence et la gouvernance « GEMAPI », afin de faciliter la transversalité entre les services, et la communication au sein des communes de l'agglomération, ainsi qu'avec ses divers prestataires et collaborateurs. Toutefois, les modalités de gestion et de gouvernance à l'échelle départementale et interdépartementale s'organisant, l'agglomération a été force de proposition dans la structuration et la gouvernance interdépartementale sur les divers cours d'eau et leurs bassins versant au sein du territoire de l'agglomération. Ainsi, le SICALA, Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses affluents en Haute-Loire, dont le territoire se limite au département, a engagé une évolution géographique et organisationnelle avec les différents partenaires EPCI-FP pour devenir, au 1^{er} janvier 2020, l'EPAGE Loire-Lignon (Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux).



CHEMIN DE SAINT-JACQUES

Des laves émaillées ont été posées en amont du Puy-en-Velay, afin d'améliorer la signalétique touristique qui sera prochainement complétée sur l'itinéraire Cluny - Le Puy-en-Velay.

PROMENADE DU DOLAIZON

Un bureau d'études a été missionné pour étudier la faisabilité de la promenade du Dolaizon (tracé entre la gare du Puy-en-Velay et Vals-près-le-Puy).



PROJET DE RESTAURATION SUR LA ZONE HUMIDE DE SAINT-VICTOR-SUR-ARLANC

La création de deux zones d'activités sur les lieux-dits Réchimas et la Marelle, sur la commune de Craponne-sur-Arzon, a conduit à la destruction de zones humides. Ainsi, les services de la Direction Départementale des Territoires ont demandé comme mesure compensatoire la restauration d'une zone humide d'une surface au moins égale au double de celle détruite. Un site de « compensation » a ainsi été désigné : il s'agit d'une zone humide située sur la commune de Saint-Victor-sur-Arlanc, au lieu-dit « Champ du Cros » qui est un bien de section, géré par l'ONF. En lien avec le Conservatoire des Espaces Naturels et l'ONF, une étude sur les travaux de restauration de la zone humide avait été menée en 2018 et les travaux ont été réalisés à l'automne 2019 : coupe d'arbres, création de mares pour favoriser la biodiversité, comblement des drains.

Création d'une mare dans le cadre des mesures compensatoires

Il faudra suivre pendant près de 10 ans l'évolution de ce milieu naturel (hauteur d'eau au sein de la zone humide, espèces faunistiques et floristiques ayant recolonisé le milieu...) pour savoir si les travaux de compensation auront donné entière satisfaction. Les suivis débiteront dès 2020.

LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ



Animation au Jardin H Vinay le 27 avril

Dans le cadre des actions pour la protection de la biodiversité, des ruches pédagogiques ont été implantées en milieu urbain (2018) : les enfants ont été les premiers impliqués et passionnés par les petits pollinisateurs en décorant les ruches.



La Borne en crue au pont de la Roderie à Aiguilhe

P.A.P.I

La Communauté d'Agglomération est l'interlocuteur privilégié pour la prévention des inondations, et porte le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations « PAPI » qui est en cours de définition. Des études de faisabilité ont été réalisées pour assurer la continuité écologique et/ou la prévention des inondations en cours en lien avec les services de l'État.

La gestion des milieux aquatiques est assurée afin de prévenir les inondations : entretien des cours d'eau du domaine public, contact avec les propriétaires privés pour qu'ils réalisent leurs devoirs... Une communication étroite a été mise en place avec les communes en matière de conseils (mise en demeure, péril, danger grave, ...).

La crue décennale du 23 novembre 2019 n'a pas eu d'impact humain ni socio-économique. Seuls des embâcles ont été relevées. Cependant, la Communauté d'Agglomération a fait faire le nécessaire pour revenir à un état normal.

Ainsi, les retours d'expériences ont porté leurs fruits.

TERRITOIRE TEPOS (TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE)

Dans le cadre de sa démarche en faveur de l'environnement, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay est devenue territoire TEPOS. Cela signifie qu'elle s'engage à agir sur l'énergie pour, d'une part, diminuer les consommations et, d'autre part, produire des énergies renouvelables afin qu'à l'horizon 2050, les consommations soient égales à nos productions d'énergies renouvelables.

LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Afin d'aider les habitants qui souhaitent être producteurs de l'énergie qu'ils consomment, et ainsi baisser leur facture énergétique, la Communauté d'Agglomération a mis à leur disposition un cadastre solaire. Cet outil interactif permet de connaître immédiatement l'intérêt d'une installation solaire pour chaque toiture. Cette analyse prend en compte le taux d'ensoleillement, la pente, la surface disponible, les éventuelles contraintes (ombres, velux, cheminées...). Un habitant peut donc saisir son adresse, et obtenir immédiatement une réponse quant au potentiel de production de son toit.

Pour chaque adresse ayant un potentiel, une estimation optimum est proposée en première réflexion : coût d'une installation et retour sur investissement.



LE RÉSEAU DE TRANSPORT URBAIN ET SCOLAIRE

LES CHIFFRES CLÉS

1 575 000 trajets réalisés sur le réseau urbain dont 140 000 sur la ligne L (navettes électriques gratuites).

513 000 trajets sur l'ensemble du réseau scolaire de la nouvelle agglomération (année scolaire 2018/2019), dont 310 000 voyages sur les 28 communes de l'ancienne agglomération.

55 000 trajets sur la ligne LR20 Craponne et 60 000 voyages sur la LR 30 Pertuis – Rosières

83 000 trajets sur les lignes régulières du département (LR 1-2-4-43 et 46)

38 000 trajets SNCF

749 000 trajets scolaires sur l'année 2018-2019
2 324 000 trajets urbains et scolaires en 2019

Autres trajets effectués :

- sorties scolaires : 7 031
- centres de loisirs : 2 083
- piscines : 40 271

5 100 abonnés sur les réseaux urbain et scolaire (y compris sur les lignes régulières) (2018/2019)



Bus électrique de la ligne L (navette gratuite)

1 063 716 km pour 430 698 litres de carburant, et 98 448 kwh pour le réseau urbain

Les faits marquants :

Deux nouveaux véhicules (bus standards) ont été acquis pour le renouvellement de la flotte.

Une nouvelle ligne, appelée M, a été créée en novembre 2019. Elle relie le nouveau parking de Montredon au centre ville puis au Pôle Intermodal avant de repartir sur le parking.

Les services spéciaux :

A l'occasion de cérémonies commémoratives, la Régie des Transports met en place des services spéciaux : durant les Fêtes Renaissance du Roi de l'Oiseau, à l'occasion de l'Harmonie des ateliers des arts, durant le dernier dimanche avant Noël...

17 services spéciaux ont été mis en place, pour 3 431 usagers transportés sur 2 715 km.

Elle a également mis à disposition des moyens humains et matériels, pour soutenir des dispositifs de sécurité lors d'événementiels (14 juillet, 15 août...).

Amélioration de la gestion :

L'ensemble des documents pour la gestion de l'exploitation du réseau de transports (élaboration des plannings des conducteurs, étude des grilles horaires, préparation pré-paie, gestion des congés, de l'absentéisme, suivi des permis, affectation du personnel de conduite...) était effectué manuellement ou à l'aide de logiciels tels que Word ou Excel.

Devant l'évolution régulière du service proposé à la clientèle, en septembre 2019, la RTCA a fait l'acquisition d'un logiciel spécifique (Heurès) qui permet une gestion plus performante.

LES TRANSPORTS À LA DEMANDE

Chiffres clés

165 courses réalisées pour 1 519 km parcourus pour desservir les maisons de retraite,
 879 courses réalisées en plus sur 15 940 km, via 16 circuits, sur les communes non desservies par les transports urbains.

Les circuits sont identiques à l'année 2018, mais de nouveaux arrêts ont été mis en place pour répondre aux demandes des citoyens, notamment à Vorey-sur-Arzon.

SERVICE MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS

LES PARKINGS ET STATIONNEMENTS COMMUNAUTAIRES

Chiffres clés

Recette globale pour les 3 parkings communautaires : 93 000 €
38 000 € pour le parking de Doue
42 000 € pour le parking de la Gare
13 000 € pour le parking d'Estroulhas, en fonctionnement payant depuis février 2019

Fréquentation totale des parkings : 106 975 entrées
24 865 entrées au parking de Doue, dont 3 239 gratuites
54 359 entrées au parking de la Gare, dont 23 345 gratuites
27 751 entrées pour Estroulhas, dont 16 952 depuis février 2019

Fréquentation de l'aire de camping-car située à proximité de la gare : 4 007 nuitées (recettes 35 016 €)

A noter que 76 407 internautes ont consulté le site internet de la Régie des Transports, dont 23,3 % de nouveaux visiteurs (dont 19 165 la version anglaise).

LA COMPÉTENCE MOBILITÉ

Les actions engagées autour de la mobilité ont pour objectif de limiter l'utilisation excessive de la voiture individuelle sur notre territoire au profit du développement de modes de déplacement alternatifs et partagés.

L'évolution du service Vélo en Velay et la promotion des itinéraires cyclables

En juin 2018, la Communauté d'Agglomération a ouvert un service de location de vélos à assistance électrique de longue durée, Vélo-en-Velay, afin d'encourager la pratique du vélo et de favoriser à plus long terme l'équipement des ménages. Face à l'attractivité de ce service, 20 nouveaux vélos électriques ont été achetés en novembre 2019 et 53 vélos sont désormais disponibles.

Parmi les nouveautés 2019, la boutique Vélo-en-Velay a ouvert ses portes au Puy-en-Velay en juin dans la rue Pierret, et une consigne collective a été construite place Michelet en août. Ces deux éléments ont vu le jour grâce à la participation financière de l'Union Européenne, par le biais du Fond Européen de

Développement Régional (FEDER).

La boutique Vélo en Velay a pour fonction de :

- renseigner les usagers ou personnes intéressées
- réparer sur place les vélos mis à la location
- louer des vélos et des stationnements sécurisés (12 au pôle intermodal, 40 place Michelet et 8 au parking d'Estroulhas)/

Les chiffres clés de Vélo en Velay

133 usagers

33 % d'usagers réguliers

238 nouveaux inscrits

Parité homme/femme avec 51% d'utilisatrices

féminines

204 contrats

Recette totale : 5 363 €

6 vélos prêtés (gendarmerie, police municipale et nationale)

Le bilan du fonctionnement du service Vélo-en-Velay pour l'année 2019 est très encourageant, notamment sur la période estivale durant laquelle une pénurie de vélos a été constatée.

Deux profils types d'usagers du service Vélo-en-Velay sont identifiables : une majorité d'actifs qui utilisent le vélo électrique en remplacement de la voiture, pour des déplacements domicile-travail, 3 à 5 fois par semaine, sur des trajets urbains et pour des distances inférieures à 10km.

Il y a également une part importante de retraités qui utilisent le vélo dans le cadre de loisirs, environ 3 fois par semaine ou moins, pour des distances supérieures à 10 km et en remplacement de la marche ou du vélo simple.

L'année 2020 sera l'occasion de suivre l'évolution de ce service en pleine expansion et de continuer à le développer (achat de nouveaux vélos, nouveau local stationnement vélo...).

A l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité, en septembre 2019, la Communauté d'Agglomération et la Direction Départementale des Territoires (DDT) ont co-organisé un séminaire portant sur la mobilité à vélo. Ce séminaire, à destination des techniciens et des élus, a permis d'apporter des connaissances théoriques en lien avec le développement de ce mode de déplacement.

L'appel à projet « Vélo et Territoires »

En avril 2019, l'agglomération a été lauréate de l'Appel à projets « Vélo et Territoires », proposé par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et l'ADEME. Dans ce cadre, un schéma directeur cyclable va notamment être élaboré en 2020, et permettra de mettre en œuvre des mesures concrètes pour promouvoir la pratique du vélo comme moyen de déplacement à la fois professionnel et de loisir.



Consignes sur le parking d'Estroulhas



Consignes collectives Place Michelet

Lancement du service d'autopartage «Auto-en-Velay»

Le service de location de véhicules électriques Auto-en-Velay fonctionne depuis décembre 2019 et vient compléter les autres offres de mobilité mises en place par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay dans un contexte de transition énergétique. Ce service est composé de 9 stations d'autopartage et est accessible à tous sur les 7 communes bénéficiaires (Allègre, Arzac-en-Velay, Craponne-sur-Arzon, La Chaise-Dieu, Lavoûte-sur-Loire, le Puy-en-Velay et Saint-Paulien). Les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) sont fonctionnelles et paramétrées depuis début septembre afin de permettre la recharge pour le grand public d'un côté, et la recharge des véhicules d'autopartage de l'autre.

En amont du lancement du service, une notice d'usage du service Auto-en-Velay, ainsi que des flyers ont été diffusés afin de présenter le service au grand public. Des conférences de presse ont également été organisées sur les communes accueillant le service Auto-en-Velay.



2020 marquera l'année d'expérimentation du service Auto-en-Velay. Un réel travail d'animation sera nécessaire afin de promouvoir et d'accompagner son bon fonctionnement.

Le Challenge mobilité 2019

En 2019, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a participé à la neuvième édition du challenge mobilité. Ce dernier vise à promouvoir, à cette occasion, d'autres modes de déplacement domicile-travail que la voiture individuelle.

Dans un but de changer les comportements des salariés en matière de déplacements, les collaborateurs des employeurs sont encouragés à utiliser un mode de déplacement alternatif au véhicule individuel. A la fin de ce challenge, le taux de participation des employés permet d'obtenir un classement par catégorie d'employeur et d'avoir des récompenses en fonction de son rang au classement.

Cette année, l'agglomération a fini 86^{ème} sur 111 pour le classement dans la catégorie « Petites villes et territoires ruraux ».

17,4% des agents ont participé.

Les modes de déplacement se sont répartis par ordre décroissant comme suit : marche, voiture, covoiturage, plusieurs modes de déplacement, vélo et transports en commun.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

Le 24 décembre 2019, la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a été promulguée. Elle apporte de nombreuses avancées, intégrant les enjeux environnementaux, et acte le passage d'une politique des transports orientée vers les grands projets à une politique des mobilités. Pour la Communauté d'Agglomération, comme pour toute collectivité, cette loi aura pour les années à venir des répercussions en matière de compétences et de solutions de mobilité proposées.

SERVICE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

CONTRIBUER, TRIER, REDUIRE !

Pour faire découvrir les actions du service en faveur de la réduction des déchets, un nouveau logo a été créé.

Missions phares du service :

- service assuré toute l'année
- collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés des usagers
- tri, traitement et valorisation des déchets
- prévention des déchets (réduction à la source) et économie circulaire

Cette compétence est exercée en régie pour les 28 communes de l'ancienne agglomération, et est déléguée pour les 36 communes des anciennes communautés de communes du Plateau de la Chaise Dieu, du Pays de Craponne-sur-Arzon et des Portes d'Auvergne, au SICTOM des Monts du Forez, et pour les communes de l'ancienne communauté de communes de l'Emblavez, au SICTOM Emblavez Meygal.

Deux modes de gestion : gestion par régie ou par délégation.



CHIFFRES CLÉS 2019 POUR LES 28 COMMUNES DE L'ANCIENNE AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

COLLECTE EN RÉGIE	EN KG/HAB	Quantité (en tonnes)
Ordures ménagères résiduelles	189 kg/hab	11 327
Collecte sélective emballages et journaux magazines	44 kg/hab	2 657
Verre	27 kg/hab	1 635
Déchets des déchèteries hors gravats	168 kg/hab	10 081
Gravats	64 kg/hab	3 839
Autres flux (déchets verts des communes + cartons des commerçants)	20 kg/hab	1 210
Textile	6 kg/hab	351
TOTAL	518 kg/hab	31 090

260 KG /HAB

c'est la quantité moyenne d'ordures ménagères, de collecte sélective et de verre, produite en 2019 par habitant dans la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.
La moyenne en région AURA est de 316 kg/habitant/an.

232 KG /HAB

apportés en 2019 dans les 4 déchèteries

SERVICE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les solutions de réduction (compostage, ateliers zéro déchet, réemploi...) portent leurs fruits !
En 1 an, la quantité de déchets par habitant a diminué de 13 kg !

LA SEMAINE NATIONALE DU COMPOSTAGE DU 30 MARS AU 6 AVRIL 2019 DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE POUR TOUS ET SOUS TOUTES SES FORMES !

Une nouvelle fois le service a participé à la quinzaine du compostage de proximité. Les portes ouvertes du service, les ateliers lombricompostage mais aussi le compost'tour ont rencontré un vif succès.

LE COMPOSTAGE C'EST AUSSI DES ACTIONS TOUTE L'ANNÉE

Le service développe le compostage de proximité en faisant découvrir cette démarche et en facilitant la mise en œuvre, grâce aux compétences d'un agent de service, désormais maître composteur. De nombreux projets ont vu le jour en 2019 :

- > La mise en place en juillet d'un site de compostage de quartier et un composteur d'école sur la commune d'Aiguilhe !
- > Des ateliers compostage et l'installation d'un composteur en partenariat avec la MPT de Chadrac.
- > L'installation d'un site de compostage au Pôle enfance jeunesse de Chadrac afin de détourner près de 3 tonnes par an.
- > De nombreuses co-propriétés ont également fait le choix de composter leurs déchets organiques.

• La semaine européenne de réduction des déchets du 16 au 25 novembre 2019

Objectif : faciliter la réduction des déchets au quotidien



ATELIERS FABRICATION PRODUITS MÉNAGERS « ZÉRO DÉCHETS »

Deux ateliers de préparation de produits ménagers afin de réduire les emballages se sont déroulés dans la boutique « La droguerie du Pèlerin » et au Centre Culturel de Saint-Germain-Laprade les 18 et 20 novembre.

Le succès a été au rendez-vous puisque 25 personnes ont participé à ces ateliers.

ATELIER PRODUITS COSMÉTIQUES ZÉRO DÉCHETS

Quinze personnes ont pu réaliser un gommage avec du marc de café et du sucre, ainsi qu'une barre de massage à base d'huiles végétales, et tout ceci avec ZERO DÉCHETS !

CONFÉRENCE : ESPRIT CRITIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, CROIRE OU SAVOIR

Cette conférence passionnante, animée par Philippe Bouchard, maître de conférence à l'UFR de Biologie de l'Université Clermont Auvergne, a réuni 30 participants autour des enjeux sanitaires et environnementaux des emballages.



Fabrication de lessive avec du savon

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas...

56 600 gobelets prêtés
lors de 183 manifestations

116 composteurs individuels
vendus,

19 lombricomposteurs

25 animations
dans les mairies, MPT, collèges....



**ZOOM
SUR**

Notre mission coup de cœur : Zoom sur la mise en place du composteur de quartier à Aiguilhe.
120 logements, 40 participants, 3 tonnes de déchets valorisés

Le service accompagne les habitants volontaires dans leur projet de compostage, en réalisant une étude de faisabilité et en fournissant sous condition les composteurs :

> des référents doivent gérer de façon pérenne le site de compostage

> s'assurer que ce dernier bénéficie d'une réserve de matières structurantes (broyat de bois)

Un accompagnement régulier est réalisé par le service CTD pendant au moins une année, jusqu'au premier retrait de compost. Le projet est abouti lorsque les habitants sont autonomes dans la gestion du site.

C'est ainsi qu'a vu le jour, en juillet 2019 un site de compostage dans les jardins communaux de la Coustette dans le bourg d'Aiguilhe. L'école, à proximité a également bénéficié de l'installation d'un composteur dans la même période.

Le premier compost issu du site devrait être distribué aux habitants début avril lors d'une rencontre conviviale. A noter qu'au delà de la réduction du volume de déchets à traiter, ces actions sont génératrices de lien social, favorisent l'économie circulaire et limitent les émissions de CO2 dues au transport des déchets.

Composter, on a tous à y gagner !



Travaux à la Chaise-Dieu

L'année 2019 a été marquée par le transfert de 17 nouvelles communes anciennement en régie.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2019

- Allègre : traitement de l'eau potable
- Bains, traversée du bourg : réseaux eau et assainissement
- Borne : réseau d'eau potable
- Chadrac, boulevard Bongireaud : réseau d'eau potable
- Chaspuzac, Chemin de Fourniaux : réseau d'eau potable
- Espaly-St-Marcel, val de Mialaure (Tranche 1) : réseaux eau et assainissement
- La Chaise-Dieu :
 - adduction de la commune
 - tranche 1 Avenue de La Gare : réseaux eau et assainissement
 - RD 57 : réseau d'eau potable
- Le Puy-en-Velay :
 - rue Burel
 - rue Loucheur
 - place de la Libération
 - parking Ste-Marie
 - rue Antoine de St-Vidal
- Loudes : adduction d'eau Lissac Loudes
- Polignac : dévoiement du réseau Les Estreys
- Saint-Jean-de-Nay :
 - dans le bourg : réseaux eau et assainissement
- Cereix : eau potable
- Saint Paulien, rue des Pas Perdus : réseaux eau et assainissement
- Saint-Privat-d'Allier :
 - dans le vieux bourg : réseaux eau et assainissement
- traitement de l'eau potable à Saint-Didier
- Vazeilles-Limandre : réseau d'eau potable dans le bourg (Tranche 1)
- Vernassal : traitement de l'eau potable

Renouvellement des branchements en plomb

- Le Puy-en-Velay :
 - rue Chèvrerie
 - rue de la Vaisse
 - rue H Maneval
 - rue Haute Vaisse
 - place du Breuil

HISTORIQUE DE LA DEA

Au 31 décembre 2017, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement était composée des huit anciennes communes adhérentes anciennement au Syndicat d'Assainissement et d'Eau du Puy-en-Velay : Aiguilhe, Brives-Charensac, Chadrac, Espaly Saint-Marcel, Le Puy-en-Velay, Polignac, Sanssac l'Eglise et Vals près-le-Puy, ainsi que des dix communes anciennement en régie : Bains, Ceyssac, Chaspuzac, Le Vernet, Loudes, Saint-Jean-de-Nay, Saint-Privat-d'Allier, Saint-Vidal, Vazeilles-Limandre, Vergezac.

La régie assure, sous l'autorité du Président et sous le contrôle du conseil communautaire et du conseil d'exploitation, la totalité des compétences eau, assainissement et eaux pluviales.

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

AU 1^{ER} JANVIER 2019, LA DEA ÉTAIT COMPOSÉE :

- **des 18 communes initiales** : Aiguilhe, Bains, Brives-Charensac, Ceyssac, Chadrac, Chaspuzac, Espaly Saint-Marcel, Le Puy-en-Velay, Le Vernet, Loudes, Polignac, Saint-Jean-de-Nay, Saint-Privat-d'Allier, Saint-Vidal, Sanssac l'Église, Vals près-le-Puy, Vazeilles-Limandre et Vergezac,

- **ainsi que de dix-sept communes anciennement en régie** : Allègre, Blanzac, Bonneval, Borne, Cistrières, Connangles, Fix-Saint-Geney, La Chaise-Dieu, Laval-sur-Doulon, Lissac, Malvières, Monistrol-d'Allier, Saint-Geney-près-Saint-Paulien, Saint-Pal-de-Senoire, Saint-Paulien, Saint-Préjet-d'Allier et Vernassal.

De plus, dans le cadre de cette prise de compétences, la CAPEV s'est substituée de plein droit aux communes qui étaient membres du SEAVR, autorité compétente en matière d'eau et d'assainissement pour les communes suivantes : Arsac-en-Velay, Beaulieu, Beaune-sur-Arzon, Bellevue-la-Montagne, Blavozy, Céaux-d'Allègre, Chamalières-sur-Loire, Chaspinhac, Chomelix, Coubon, Craponne-sur-Arzon, Cussac-sur-Loire, Félines, Julliangues, Le Brignon, La Chapelle-Bertin, La Chapelle-Geneste, Lavoûte-sur-Loire, Le Monteil, Le Pertuis, Malrevers, Mèzères, Monlet, Roche-en-Régnier, Rosières, Saint-Christophe-sur-Dolaison, Saint-Étienne-Lardeyrol, Saint-Georges-Lagricol, Saint-Germain-Laprade, Saint-Hostien, Saint-Jean-d'Aubrigoux, Saint-Julien-d'Ance, Saint-Pierre-du-Champ, Saint-Victor-sur-Arlanc, Saint-Vincent, Sembadel, Solignac-sur-Loire et Vorey-sur-Arzon.



Travaux dans le bourg de St-Jean-de-Nay

Les objectifs sont :

- **alimenter le plus grand nombre d'utilisateurs avec une ressource de qualité constante**
- **améliorer la collecte des eaux usées**
- **continuer d'investir pour renouveler les canalisations et les ouvrages, qui commencent à vieillir.**

La DEA doit également réfléchir et s'adapter à la mise en œuvre de la loi NOTRe et ses répercussions sur son périmètre d'action.

L'année 2019 a été marquée par une forte volonté des élus de répondre à la stratégie du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

En effet, 5 axes stratégiques prioritaires ont été fixés par les élus en 2017, et repris en 2019 :

- 1 • sécuriser qualitativement la production de l'eau potable ;
- 2 • sécuriser quantitativement la distribution de l'eau potable ;
- 3 • améliorer le rendement du réseau ;
- 4 • améliorer et sécuriser les stations d'épuration ;
- 5 • débattre autour d'une nouvelle tarification.

A ce titre, il était toujours prévu en 2019 de poursuivre les projets lancés depuis le début du mandat des élus.

ORIENTATION BUDGÉTAIRE

La DEA a décidé de globalement maintenir les tarifs de l'eau et de l'assainissement de 2018 en 2019 sur l'ensemble de son territoire. Toutefois, en raison de la hausse des tarifs planchers nécessaires pour obtenir des subventions de l'agence de l'eau Loire Bretagne, deux communes (Saint-Privat-d'Allier et Saint-Préjet-d'Allier) ont opté pour une hausse du prix de l'assainissement.

En parallèle, la DEA a aussi choisi de faire des économies. La gestion d'un nouveau périmètre fortement élargi, incluant un territoire rural avec des problématiques de linéaire de réseaux importantes, se fait en maîtrisant sa masse salariale. En effet, en passant de 8 communes à 18 en 2017, puis maintenant à 35 en 2019, seuls trois agents ont été recrutés en 2019 (2 au service exploitation eau et 1 au service exploitation assainissement).

CARTE DU PÉRIMÈTRE DE COMPÉTENCE DE LA DEA



A L'AVENIR

La DEA aura dans l'avenir de nombreux défis à relever. Les deux principaux défis à résoudre au cours de l'année 2020, seront l'harmonisation de la tarification des abonnés qui devra intégrer les problématiques urbain/rural, domestique/industriel/agricole, collectivités (mise en place d'abonnements et tarification) ... et l'organisation du fonctionnement territorial.



ZOOM SUR

Rénovation de la station d'épuration de Chadrac :

Ce projet a été étudié et voté en décembre 2019 par l'agglomération.

16,7 M€ de travaux seront investis pour la remettre aux normes et la sécuriser face aux inondations récurrentes.

Cette station, construite en 1974 puis 1994, est la plus grande de Haute-Loire. Elle dessert 8 communes de la zone urbaine en pleine croissance démographique et doit être dimensionnée pour environ 75 000 équivalents-habitants.

Afin de résoudre les diverses problématiques posées, le projet prévoit une surélévation de l'équipement au-dessus du niveau de la crue centennale, une nouvelle répartition en entrée de station pour orienter les volumes d'eau claire en cas de pluies, et la mise en place d'une unité de méthanisation des boues.

PERSPECTIVES ET PROJETS DE LA DEA

La DEA de la Communauté d'Agglomération doit relever un nouveau défi de la mutualisation avec cette deuxième phase de regroupement, et être à la hauteur des enjeux du nouveau territoire et de ses ambitions.

Les compétences Eau et Assainissement s'appliquent depuis 2019 sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

En 2019, la gestion du fonctionnement pour chaque commune est réalisée selon 3 modes de gestion :

- La DEA de la Communauté d'Agglomération en régie directe (31 communes),
- La DEA de la Communauté d'Agglomération, avec des conventions Commune-CA pour l'exploitation courante des réseaux par la commune (4 communes).
- Le SGEV (pour le compte du Syndicat « Les Eaux du Velay Rural »),



SERVICE
**PETITE
ENFANCE**

PRINCIPAUX AXES DE TRAVAIL DE L'ANNÉE 2019

- Mise en place d'une coordination parentalité au sein du service.
- Réflexion sur les pratiques éducatives au sein des multi-accueils. Chaque multi-accueil met en œuvre des projets dans le cadre du développement durable
- Appropriation par les différents utilisateurs du logiciel de gestion. Mise en place au sein du service d'un référent logiciel chargé de recenser les difficultés, de faire le lien avec l'assistance, de préciser les procédures et de former individuellement les utilisateurs.
- Participation des Lieux d'Accueil Enfants/Parents (LAEP), des multi-accueils et des Relais au forum parentalité qui s'est déroulé en octobre 2019.
- Élaboration du projet de développement d'une nouvelle antenne des LAEP sur la commune de Saint-Hostien.
- Mise en place de commissions de gestion des demandes d'accueil réunissant l'ensemble des responsables.
- Réunions d'échange entre les multi-accueils et les Relais Petite Enfance.
- Analyse financière des structures Petite Enfance.
- Accompagnement des structures associatives en difficulté.
- Adaptation du Guichet Petite Enfance à l'issue de 6 mois de fonctionnement.

BILAN DU FONCTIONNEMENT DU GUICHET PETITE ENFANCE

670 PERMANENCES EN 2019 RÉPARTIES SUR LES 15 COMMUNES SUIVANTES	
Le Puy-en-Velay	Saint-Paulien
Brives-Charensac	Craponne
Rosières	Espaly
Chadrac	Saint-Germain-Laprade
Blavozy	Coubon
Chaspuzac	Bains
Cussac-sur-Loire	Loudes
Vorey-sur-Arzon	
673 familles reçues	

A l'issue d'une année de fonctionnement, le Guichet Petite Enfance fait partie intégrante des missions des Relais. Il permet une gestion équitable des demandes des familles, qui bénéficient d'une information complète sur les différents modes d'accueil du territoire.

DONNÉES CHIFFRÉES CONCERNANT LES STRUCTURES GÉRÉES PAR LA CAPEV

ANNEE 2019 - SERVICE PETITE ENFANCE MULTI-ACCUEILS EN GESTION DIRECTE			
	2017	2018	2019
Nombre d'enfants ayant fréquenté les structures	551	563	575
Nombre d'enfants domiciliés hors commune	215	221	197
Nombre d'enfants de plus de 3 ans	102	143	111
Nombre de familles monoparentales	51	44	47
Nombre d'enfants scolarisés à temps partiels (en même temps : crèche + école)	73	92	130
Nombre d'enfants présents uniquement les mercredis ou vacances scolaires	81	92	91
Nombre d'enfants adressés par les services sociaux	23	19	29
Nombre d'enfants dont les 2 parents sont sans activité	26	28	33
Nombre d'enfants qui ont bénéficié de l'action passerelle avec l'école	61	58	85
Nombre d'enfants porteurs de handicap	7	3	9
Tarifs horaire le plus bas	0,21	0,21	0,21
Tarifs horaire le plus haut 5,85 3,42	4,31	5,85	3,42
Nombre de plannings tournants	45	50	64
Nombre de contrats inférieur à 100 H mensuelles	401	466	474
Nombre d'enfants sans contrat (socialisation)	134	137	77
Nombre de familles à temps complet (supérieur à 130h)	151	146	189
Nombre de familles dont le revenu est au prix plancher	78	65	62
Nombre de familles dont le revenu est au prix plafond	54	33	41
Nombre de familles dont le revenu est supérieur à 5 000 €	54	32	38

GESTION DES DEMANDES D'ACCUEIL SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CAPEV

684 demandes différentes sur l'ensemble du territoire dont

- 213 en commun entre les structures collectives et les assistantes maternelles indépendantes
- 102 uniquement pour une assistante maternelle indépendante
- 571 uniquement pour une structure collective

Chaque demande nécessite un temps d'échange d'environ 1 heure avec la famille.

237 réponses positives en structures collectives soit 43 %
117 réponses positives données par les assistantes maternelles indépendantes soit 21 %.

--> **354 familles ont eu une réponse positive**
52 demandes annulées, ou pour lesquelles les familles ont trouvé une autre solution (école, garde à domicile, solution familiale etc...). 81 demandes archivées pour non réponse.
Il reste 197 demandes en instance.

MISSION PHARE DE L'ANNÉE : DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

La mission phare de l'année dans laquelle le service s'est investi au-delà de la gestion courante des structures et des projets en cours, est le développement des actions de soutien à la parentalité qui ont été identifiées comme axe prioritaire dans le cadre du projet de territoire.

Une réflexion a été menée sur le projet de développement d'une antenne des LAEP (Lieux d'Accueil Enfants/Parents) sur la commune de Saint-Hostien.
Deux antennes des LAEP existent déjà depuis de nombreuses années à Brives-Charensac les lundis après-midi, et au Puy-en-Velay les vendredis après-midi.

Rappel des objectifs des LAEP :

- Conforter la relation enfant/parent, faciliter et développer l'exercice de la fonction parentale.
- Favoriser la rencontre entre les familles.
- Lutter contre l'isolement social et l'exclusion.

Les LAEP sont des lieux ouverts à tous les enfants jusqu'à 4 ans accompagnés d'un adulte (parents, famille proche) ainsi qu'aux futurs parents. L'enfant est sous la responsabilité de la personne qui l'accompagne.

Chacun est libre de circuler dans l'espace proposé, de s'y poser, de jouer, de rêver, de parler, d'écouter, d'être silencieux, dans le respect de tous.

Les familles ne viennent que sur leur propre initiative et ne peuvent en aucun cas y être obligées.

Elle y restent le temps qu'elles souhaitent (30 minutes, 1h, 2h...).

Ce n'est ni une garderie (l'accompagnant reste avec l'enfant), ni un lieu de repérage, ni un atelier d'animation.

Il n'y a pas d'inscription préalable.

La dynamique (jeux, échanges...) se met en place en fonction du vécu du moment, de ce que chacun apporte ou souhaite.

Aucune participation financière n'est demandée.

Ce sont des lieux anonymes. Seul le prénom de l'enfant est inscrit sur le tableau à l'arrivée. Par ailleurs, l'âge de l'enfant, le lien de parenté de la personne qui l'accompagne et la commune d'habitation sont recensés.

Ce sont des lieux libres, des espaces de parole, sans jugement autant de la part des accueillants que des accueillis.

Des conversations peuvent prendre forme au cours desquelles des choses importantes peuvent se dire mais aussi beaucoup de choses anodines qui entretiennent la convivialité et la chaleur de se retrouver à plusieurs en dehors de chez soi.

Les accueillants sont au nombre de deux à chaque séance.

Pour renforcer les actions de soutien à la parentalité, les multi-accueils et les relais organisent différentes actions telles que :

- les petits déjeuners des parents
- des ateliers en soirée par exemple autour d'actions musicales
- des conférences
- des réunions à thème
- des portes ouvertes dans les multi-accueils

Forum Parentalité :

Participation de plusieurs professionnels du service au forum qui s'est déroulé en octobre 2019.

Projet riche de rencontres et de partenariat avec les familles, et les différentes institutions du territoire, dans l'objectif de donner de l'information aux parents sur l'ensemble des dispositifs du territoire.

Le service a à cœur d'étendre son action en direction des familles, au-delà de la gestion des demandes d'accueil en proposant diverses actions et projets. Pour cela, un référent parentalité en charge de la coordination en interne et avec les partenaires a été désigné au sein du service.

En 2020, une conférence à destination des familles est prévue sur le thème suivant :

Comprendre la relation parents/enfants sous l'éclairage des nouvelles connaissances.



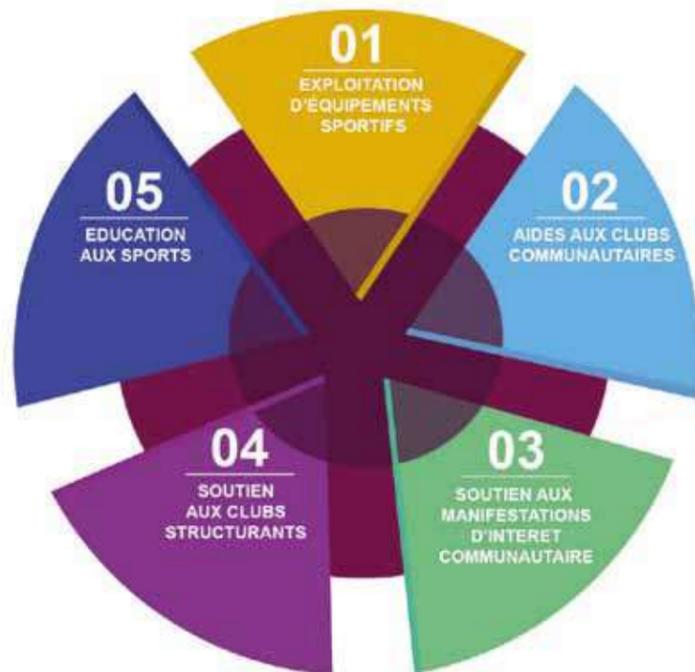
Animation pour le téléthon le 11 novembre à l'espace plongée de la Vague

SERVICE SPORTS

Avec un tissu associatif dynamique, des bénévoles nombreux et investis, des éducateurs sportifs qualifiés, des athlètes et des équipes de haut niveau, la CAPEV ne peut que s'enorgueillir d'être un territoire très actif dans le domaine sportif.

Pour accompagner au mieux cette dynamique, la CAPEV met en œuvre une politique qui s'attache à être au plus près des attentes des clubs, en les soutenant dans leur fonctionnement, et en mettant à leur disposition des équipements structurants de grande qualité. Depuis plusieurs années, face au développement de nouvelles activités sportives, avec de nouveaux publics, de nouveaux types de pratiques, de nouvelles normes, la CAPEV a adapté sa politique sportive afin de répondre aux besoins des habitants et des clubs. La CAPEV est dotée d'un service des sports qui conduit et anime la politique sportive sous l'égide du président et du vice-président en charge du sport. Le service est composé de 115 agents dont une partie est mutualisée avec la ville du Puy-en-Velay ce qui permet d'optimiser les coûts et les compétences. Les agents sont repartis sur 5 secteurs d'activités :

- Secteur des Piscines communautaires : 5 sites sur le territoire (le rapport d'activité présente un focus sur les piscines),
- Secteur Equipements sportifs communautaires (Palais des Sports, gymnase de la Libération...),
- Secteur Education sportive (tickets sports, sports seniors, école des sports),
- Secteur Equipements sportifs thématiques (Golf, TSBE),
- Cellule administrative et financière (instruction des demandes de subventions et suivi administratif et financier du service).



LES 5 AXES STRUCTURANTS DE LA POLITIQUE SPORTIVE DE LA CAPEV:

1 • L'exploitation d'équipements sportifs :

La CAPEV a comme compétence la création, la gestion et l'entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire. Elle assure en lien avec les associations utilisatrices l'organisation et la gestion des plannings, mais également l'entretien et la maintenance de ce patrimoine.

Parmi les principaux équipements sportifs propriétés de la CAPEV, on peut citer :

> Les 5 piscines communautaires : réparties sur le territoire, les piscines offrent une réponse aux attentes en termes de loisirs, de bien-être, d'éducation et de pratiques sportives des usagers.

> Le Tir sportif de Beaulieu (TSBE) : au cœur de l'Emblavez, le stand de tir de Beaulieu est un site unique en France. Il permet la pratique du tir grâce au stand indoor comprenant 40 postes à 10 m., 15 postes à 25 m. et 15 postes à 50m.

> Le Palais des Sports et le gymnase de la Libération : sites omnisports (basket, boxe, gym, judo...).

> Le Golf du Puy-en-Velay : au Cros du Loup sur la commune de Ceyszac, le golf est composé d'un parcours de 9 trous.

2 • L'aide aux clubs sportifs

En 2019, la CAPEV a aidé plus de 40 clubs dans le cadre de ses dispositifs d'accompagnement des clubs d'intérêt communautaire et d'aide aux compétitions.

3 • Le soutien pour l'organisation de manifestation sportives d'intérêt communautaire

La Communauté d'Agglomération apporte son soutien au mouvement sportif pour l'organisation des manifestations sportives.

4 • Le soutien aux clubs structurants et résidents

Cette aide est destinée aux clubs identifiés comme jouant un rôle structurant par la notoriété de sa discipline sportive, par son effectif et par son projet associatif qui contribue à répondre à une mission d'intérêt territorial. Par ailleurs, ils répondent à différents objectifs : favoriser une dynamique de formation, garantir l'ouverture à tous les publics, animer le territoire sur tout un bassin de vie voire au-delà, et rayonner tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire. Cinq clubs sont concernés : Agglo le Puy Natation, Handisport, Le Puy-Foot 43, ASM Basket, COP Rugby.

5 • L'éducation aux sports

Lors de chaque période de vacances scolaires, les éducateurs sportifs de la CAPEV mettent en place l'animation « Tickets sports ». Il s'agit de faire découvrir aux jeunes de 10 à 17 ans des panels d'activités sportives pouvant être pratiquées sur le territoire. En 2019, plus de 500 enfants de l'agglomération ont pu s'initier à de nouvelles pratiques sportives.

L'école municipale des sports et le « sport seniors » sont également des animations ouvertes aux habitants de la CAPEV.



Espace balnéo du centre Aqua Passion à Lavoûte-sur-Loire

FOCUS SUR LES PISCINES COMMUNAUTAIRES

Un bref historique...

• Le parc des piscines de l'ancienne agglomération comptait jusqu'en 2002 quatre établissements : la piscine de Célestin Quincieu à Aiguilhe, la piscine de la Mouteyre à Brives-Charensac, la piscine d'Espaly et le bassin du centre de loisirs de Chaspinhac.

• La piscine Célestin Quincieu a été fermée définitivement le 20 mai 2012, de par l'obsolescence des installations techniques après plus de trente années d'exploitation.

• Jusqu'au 31 décembre 2016, le parc des piscines comptait deux établissements : le centre aqualudique la Vague mis en service le 7 juin 2012, et la piscine de la Mouteyre à Brives-Charensac.

• Le 1^{er} janvier 2017 : création de la nouvelle Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (CAPEV). Outre le centre aqualudique la Vague et la piscine de la Mouteyre à Brives-Charensac, la nouvelle agglomération intègre et exploite également le centre aquatique « Les Portes du Bien-être » à Saint-Paulien, le centre AquaPassion à Lavoûte-sur-Loire, et la piscine extérieure de Craponne-sur-Arzon.

RÉALISATION DES MISSIONS DANS LES 5 PISCINES COMMUNAUTAIRES, AU REGARD DES ATTENTES DU PUBLIC :

Les usagers des piscines communautaires sont d'origines diverses : le public scolaire, les clubs sportifs, des organismes sociaux, des centres de loisirs, le public familial, les bébés nageurs, les seniors...

> une offre large et pertinente d'ouverture à la baignade avec la meilleure continuité,

> un accueil de qualité avec la diffusion d'informations sur les activités, les horaires, les tarifs et les services,

> la surveillance constante des bassins par du personnel compétent, dans le cadre de la réglementation, avec la disponibilité permanente de moyens de secours (infirmier, sacs de secours avec matériel de réanimation, pharmacie, talkies-walkies, téléphones...),

> la mise à disposition d'espaces de baignade, de vestiaires individuels et collectifs propres, désinfectés, correctement chauffés et ventilés,

> la mise à disposition de casiers et armoires propres pour le remisage des effets personnels,

> la mise à disposition de douches et de sanitaires nettoyés, correctement chauffés et ventilés avant l'accès aux bassins,

> la mise à disposition des différents bassins couverts ou de plein air conforme aux règles sanitaires imposées par l'A.R.S.,

> l'installation du matériel pédagogique dans les bassins à la demande du corps enseignant. L'encadrement des classes par du personnel compétent et agréé.

Une implication permanente dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique en partenariat avec l'éducation Nationale,

> le prêt d'accessoires individuels de flottaison (brassards, frites, planches, pull boy),

> des activités de qualité adaptées aux attentes et aux âges différents (aquagym et biking en musique, anniversaires, mini-stages natation, écoles de natation enfants et adultes, jardin aquatique, etc)

> l'organisation de soirées événementielles (zen, multi-activités, nuit de l'eau, téléthon, halloween...). L'organisation de stages et de compétitions de renommée nationale (natation, plongée, apnée, hockey...).

> la vente de boissons, confiseries et accessoires de natation (bonnets, maillots de bain, lunettes...). Proposition de petite restauration et/ou distributeurs automatiques,

> un contrôle d'accès facilité grâce au badge individuel.



Piscine en extérieur de Craponne-sur-Arzon



Cours bébés nageurs à la Vague



Installation en juillet 2019 d'un « splashpad » (aire de jeux d'eau) à Saint-Paulien

BILAN DE L'ANNÉE 2019, ET DES MISSIONS IMPORTANTES POUR LE SERVICE :

Depuis 2017, on constate :

> un renforcement progressif de la cohésion de groupe grâce à un travail collectif de qualité, partagé et décidé en commun dans l'élaboration du nouveau projet de service.

La continuité dans le développement d'activités nouvelles et l'organisation d'événementiels de qualité.

> les nombreuses missions venues se rajouter au quotidien dès janvier 2017 sont désormais bien appréhendées et assurées par les équipes et les encadrants, notamment grâce au partage des bonnes pratiques.

Les préoccupations quotidiennes de toutes les équipes du service et de l'encadrement :

Sécurité avant tout bien entendu, satisfaction optimale des usagers, hygiène irréprochable, températures confortables et agréables, augmentation des recettes et de la fréquentation, développement d'activités nouvelles, développement des événementiels, économies et maîtrise des déficits sont les fils rouges permanents du service des piscines.

La force du service : 5 piscines avec des vocations différentes, mais complémentaires les unes aux autres. L'objectif commun des équipes est que les usagers les apprécient et les recommandent à leurs proches et amis.

Autres missions importantes du service en 2019 :

> la formation de nouveaux MNS (surveillants de baignade, BNSSA et BPJEPSAAN)

> la consolidation des liens forts entretenus avec les 5 clubs communautaires qui fréquentent les piscines.

Un 5^{ème} club communautaire (kayak) a été accueilli à la Vague fin 2019.

> l'harmonisation des ouvertures et des fermetures des piscines pour les périodes de vidanges techniques obligatoires.

QUELQUES INFOS DU SERVICE POUR ILLUSTRER 2019

- **Au centre aquatique de Saint-Paulien**
 - Ouverture d'un cours de natation perfectionnement adultes le mardi soir
 - Rénovation du grand toboggan et ouverture au public le 19/07/2019
 - Bassin intérieur repeint en blanc pour une meilleure visibilité des usagers dans l'eau (sécurité) en juin 2019
 - Installation d'un nouveau réseau d'aspiration d'eau en juin 2019 pour résorber la fuite du grand bassin
 - Réparation de la fuite dans le réseau d'eau de la zone de jeux aquatiques en octobre 2019
 - Gymnase transféré à la commune.
- **Au Centre Aqua Passion**
 - Animations organisée à l'occasion de Pâques et Halloween
 - Participation au forum des associations
 - Gymnase transféré à la commune de Lavoûte/Loire
- **Au centre aquatique de la Vague**
 - Création d'un parcours ludique pour les enfants dans le bassin d'apprentissage les dimanches matins.
 - Création d'un 4^{ème} niveau d'apprentissage de perfectionnement en école de natation adultes.
 - Participation au salon Séniors Form de l'UNA 43 au Centre Pierre Cardinal, pour promouvoir les activités aquatiques, ainsi qu'au forum des associations à Espaly-St-Marcel.
 - Les MNS à la Vague sont intervenus 22 fois en sauvetage.
 - La Vague enregistre environ 700 entrées/jour en moyenne depuis son ouverture en juin 2012, et un peu plus de 1 900 000 entrées fin décembre 2019.

EN CHIFFRES

60 ETP
 Masse salariale : 2 091 000€
 Total des dépenses : 3 572 000€
 Total des recettes : 1 380 000€
 Coût de fonctionnement annuel restant à charge : 2 192 000€

Répartition des recettes :
 Centre La Vague : 67 %
 Centre Aqua Passion : 18 %
 Centre aquatique de St-Paulien : 12 %
 Piscine de Craponne/Arzon : 2,5 % (ouverture en juillet et en août seulement)
 Piscine de la Mouteyre : 0,5 %

Les piscines communautaires ont accueilli 69 513 usagers* durant l'été 2019 pour une recette d'environ 355 000€.

**A noter une baisse de la fréquentation globale du service des piscines. En raison probablement de la canicule, les usagers semblent avoir privilégié les sites extérieurs découverts et naturels (plans d'eau, lacs...).*
 Pour mémoire, 71 832 entrées avaient été comptabilisées durant l'été 2018.

Organisations et événementiels divers

- Interclubs et meeting du Puy-en-Velay avec le club de natation
- Accueil d'une manche de la Coupe de France de Hockey Subaquatique avec les Vulcains.
- 3^{ème} manche de la Coupe de France d'apnée indoor avec le CVP
- Compétition UNSS de natation
- Soirée zen, multi-activités, aquagym, relaxation, détente, massages...
- 3 séances d'Aquafun avec l'association « Bouge ta douleur »
- Aquathlon avec le club de triathlon
- Téléthon
- Tournoi du Velay en hockey subaquatique avec les Vulcains
- Journée du sport adapté avec le Cdsa
- Animations organisées pour les enfants à Noël
- Accueil de stages clubs extérieurs en natation...etc...

• Piscine de Craponne-sur-Arzon

- Installation des tables de pique-nique dans les pelouses.
- Restitution de l'espace dédié au mini-golf aux boulistes de la commune.
- Changement du carrelage du bac tampon qui a permis de supprimer la fuite d'eau.

Via ferrata des Juscles au Pertuis



SERVICE
DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE ET
TERRITORIAL





Concert Vald et show trial aux Orgues d'Espaly en 2019

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le service suit la gestion des équipements touristiques et de loisirs. L'année 2019 a vu l'aménagement du site de la cascade de la Beaume, avec une volonté de répartir les visiteurs sur les différents parkings autour du site, et la création de cheminements qui verront la fin de leur mise en place en 2020. Tout ceci dans l'optique d'offrir une expérience visiteur sans le tumulte des voitures et autres engins bruyants au plus près du site, et de garantir ainsi la préservation d'un espace naturel qui accueille près de 35 000 personnes par an.

Un travail important sur la Via Ferrata des Juscles située au Pertuis a été réalisé (cf - encart), la coordination du projet autour de la ligne ferroviaire Ambert - Estivareilles - la Chaise Dieu a été également amorcée, le projet autour de l'aménagement de la Via Fluvia se poursuit, et le projet des Gorges de l'Arzon va pouvoir entrer dans une phase opérationnelle.

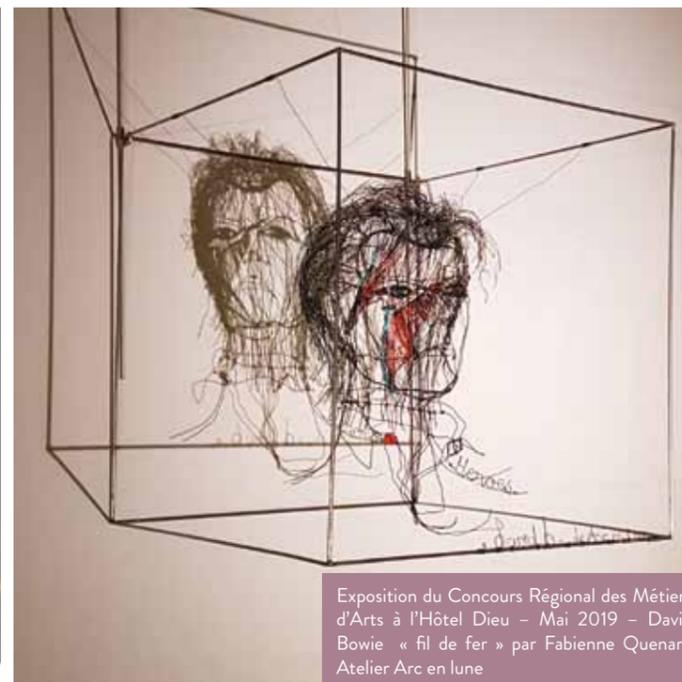
L'offre de randonnée reste importante sur le territoire. Le travail de refonte de la communication autour du GR40 (Tour des Volcans du Velay), et du GR430 (St Régis), va permettre une meilleure commercialisation de ces derniers. Il s'achèvera en 2020. Un topoguide regroupant les randonnées sur le bassin du Puy-en-Velay est également en cours de réalisation.

GESTION ET DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS

L'année 2019 a permis, comme les années précédentes, l'accueil de congrès et séminaires d'entreprises à l'Hôtel-Dieu ou à la salle des Orgues, dont le service Tourisme assurait la gestion. Des équipements toujours plus plébiscités par une clientèle de tourisme d'affaire, et par des sociétés événementielles nombreuses à faire appel au service. L'association Ateliers Art de France a souhaité organiser son Concours régional des métiers d'Arts pour la seconde année consécutive ; exposition une fois de plus très bien accueillie par les visiteurs.

La salle des Orgues bénéficie également d'un engouement important. Pétanquodrome dans sa période hivernale, elle a accueilli des salons pour finir en beauté avec un concert et un show trial en fin d'année.

L'entretien et la maintenance de ses équipements, afin qu'ils soient toujours attractifs, fut un enjeu majeur pour le service avec une implication quotidienne des équipes qui ont eu à cœur, durant ces dernières années, de prendre soin d'un patrimoine transmis par des générations passées.



Exposition du Concours Régional des Métiers d'Arts à l'Hôtel Dieu - Mai 2019 - David Bowie « fil de fer » par Fabienne Quenard
Atelier Arc en Lune

TAXE DE SÉJOUR

Le service Tourisme est passé du recouvrement de 200 taxes de séjours en 2016 à près de 600 suite à la fusion des intercommunalités en 2017. L'enjeu principal étant d'assurer un recouvrement total de cette taxe permettant l'animation et la promotion touristique du territoire, un outil plus performant a été mis en place en 2018. Le lien avec les hébergeurs, l'accompagnement des moins familiers à l'outil numérique et un énorme travail de mise à jour des bases de données ont permis une levée de taxe intéressante pour le territoire en 2019.

RÉORGANISATION

L'année 2019 a vu le déménagement en décembre du service Tourisme dans les locaux de l'agglomération, 16 place de la Libération. Des modifications dans l'attribution des missions ont également été réalisées. Ainsi, le service Tourisme devient Service Développement Touristique et territorial. A la thématique tourisme viennent donc s'ajouter les missions autour de la lecture publique (compétence prise par l'Agglomération en 2018) et celles autour de la Ludothèque. Les rapprochements avec la mission de développement économique ainsi que l'appui aux territoires sont également plus affirmés pour un travail de maillage et de soutien aux communes toujours plus efficace.



L'aire d'escalade dévolue aux enfants et le parking

ZOOM SUR

Les aménagements de la Via Ferrata des Juscles

La Via ferrata des Juscles est un site sportif de loisirs qui rencontre un vrai public. Chaque année, 6000 visiteurs empruntent le cheminement qui amène à ce site naturel au cœur de la Jorance. Si les plus sportifs ou aguerris peuvent pratiquer l'activité Via Ferrata, il n'en est pas de même pour les enfants de moins d'un mètre 40, ou les personnes moins à l'aise physiquement. Forts de ce constat, les agents du service ont proposé un projet qui visait à pouvoir accueillir un public familial grâce à des aménagements plus confortables. Ainsi, le parking situé à 500 mètres du site a été déplacé, une plate-forme permettant aux pratiquants un départ dans de meilleures conditions a été construite, 2 tyroliennes sont venues renforcer l'équipement, un parking avec des tables de pique nique a été aménagé et surtout, un espace de pratique ludique de l'escalade a été installé pour les enfants. Une belle réalisation, à l'inscription paysagère soignée, et qui séduit déjà un large public.



SERVICE
**ATTRACTIVITÉ
TOURISTIQUE**
GRANDS ÉVÉNEMENTS

PUY DE LUMIÈRES

UNE DESTINATION LUMIÈRES UNIQUE EN FRANCE

En proposant un 9^{ème} site en 2019, le Puy-en-Velay a confirmé sa volonté de s'affirmer comme la destination Lumières par le mapping. Si elle n'est pas la seule ville en France à sublimer sa cathédrale par des projections artistiques, elle est en revanche la seule à proposer sur 5 mois 9 véritables shows qui racontent l'histoire de la ville, ses légendes.

Le spectacle Puy de Lumières 2019 fait ainsi renaître les personnages qui prennent littéralement possession des monuments les soirs d'été. La nuit, tout prend vie... Dragons, dinosaures et personnages historiques nous invitent à la déambulation et au spectacle. Il n'y a qu'à les suivre...

La saison 3 de Puy de Lumières a vu la création d'un neuvième site en cœur de ville du Puy-en-Velay, en complétant un parcours déjà conséquent : ce sont désormais 9 spectacles qui sont proposés aux visiteurs, et c'est un point stratégique et emblématique qui a été choisi pour accueillir ce dernier show de lumières. La place du Plot fait le lien entre basse et haute ville. Elle est un point de convergence avec le secteur sauvegardé de la vieille ville, et ses façades colorées qui ne sont pas sans rappeler la Provence. Elle est le point de départ du célèbre chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, véritable emblème pour le Puy-en-Velay, qui en est la capitale européenne. La scénographie de la place du Plot fait la part belle au terroir, à l'agriculture, aux spécialités gastronomiques. Un clin d'œil à tous ces producteurs locaux qui font vivre le marché du samedi avec les bons produits vellaves !

PRÉSENTATION DES 9 SHOWS :

• Le musée crozatier - La visite fantastique

Chaque nuit d'été, Charles Crozatier sort de son tableau classique pour proposer une visite fantastique et surnaturelle du Musée qui porte son nom. Le Mastodonte et les animaux sauvages s'ébrouent, les fossiles reprennent vie, les mécaniques anciennes se remettent mystérieusement en marche et les momies égyptiennes entrent en danses extravagantes...

• Brives-charensac - Capitale de la Loire sauvage

La Médiathèque - Ouvrage en lumières : dans cette géante malle de voyage qui intrigue un jeune garçon, des ouvrages de la Médiathèque se tiennent prêts à livrer leurs histoires. Comme ces mémoires de la vie à Brives-Charensac qui s'échappent d'un album photos, ou autres légendes en dessins animés...

Le Pont-Vieux - Au fil de la Loire sauvage : embarquement pour une promenade en lumières dans les flots de la Loire sauvage. Depuis sa source au Mont Gerbier des Joncs, jusqu'aux vagues de l'océan. La Loire nature et ses poissons passent sous le Pont vieux et le Pont Galard de Brives-Charensac, puis elle traverse les Monts d'Auvergne, reflète les châteaux des rois de

France, pour se jeter dans les bras de l'Atlantique...

• Le rocher Saint-Michel d'Aiguilhe - La Renaissance du volcan

Au milieu des flots, le volcan rejailit des profondeurs de la Terre. Un dragon vient défier l'Archange Saint-Michel qui va le terrasser. Le chevalier ailé va laisser place à une église en construction qui va progressivement s'orner des plus beaux reliefs et s'entourer d'une nature étonnante au gré des 4 saisons.

• La chapelle Saint-Alexis- Richesses d'un territoire

La formidable richesse du patrimoine de Haute-Loire et de ses légendes entraînent les spectateurs dans une aventure nocturne au côté du Marquis de Lafayette, héros des 2 Mondes et de la Bête du Gévaudan. Un spectacle signé par les noms de toutes les villes et les villages qui composent le département.

• La cathédrale Notre-Dame - 2^{ème} monument préféré des Français en 2015

La Cathédrale du Puy-en-Velay est un édifice majeur de toute l'histoire de l'architecture religieuse. Sa construction sur le Mont Anis constitue une prouesse humaine et technique. Initiation à la connaissance, parcours narratif d'une histoire millénaire, la Cathédrale du Puy-en-Velay invente un nouveau langage lumineux, riche en découverte et en émotion.

• L'Hôtel de Ville- La République en couleurs

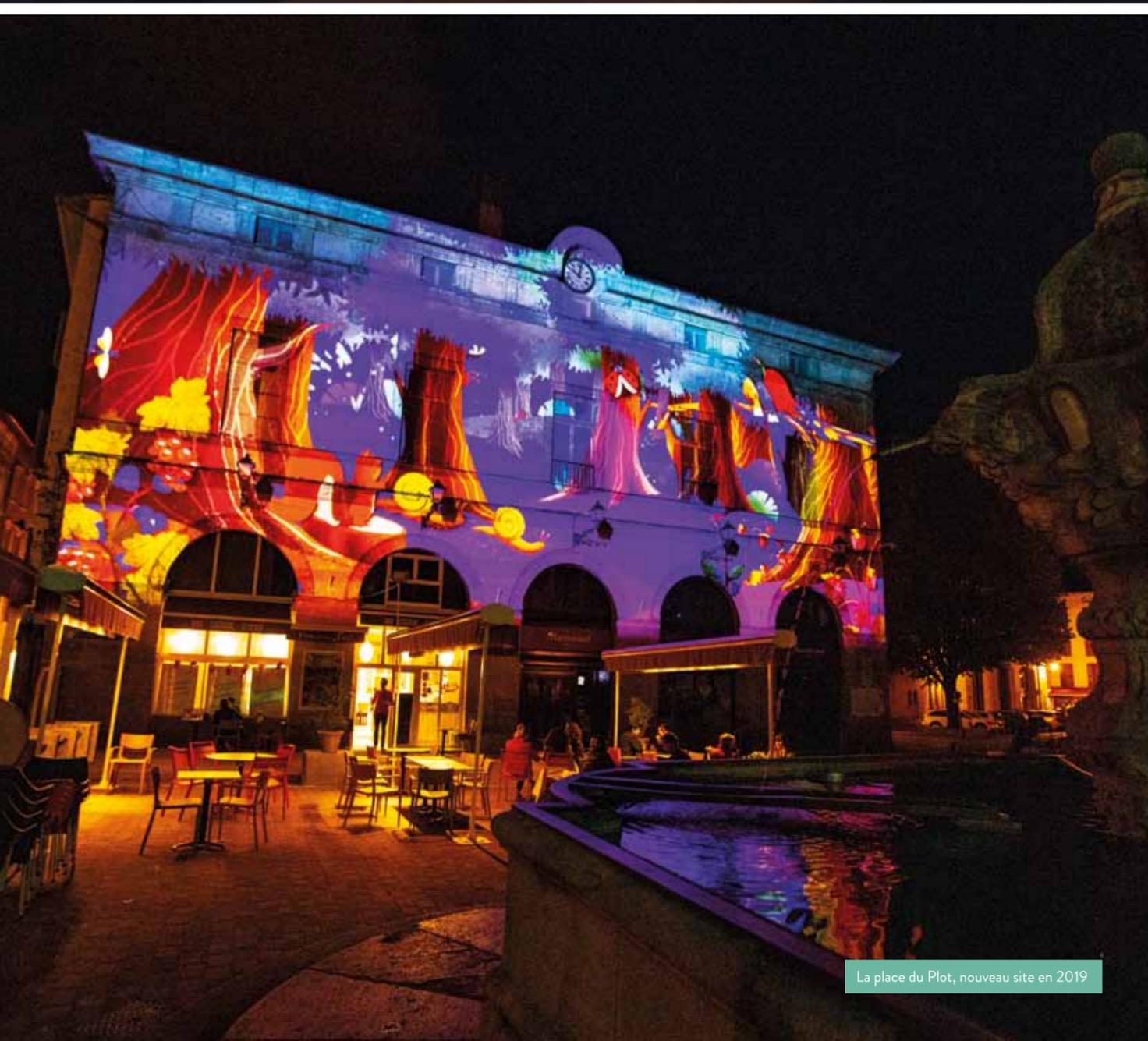
Des bleus, des blancs et des rouges habitent cet imposant bâtiment, symbole de la République. Des personnages qui ont marqué l'histoire de France sont célébrés en lumières. Tapisseries, costumes variés, instruments de musiques et danses traditionnelles vous emportent entre Moyen Âge et Renaissance.

• Le théâtre- Programmation variée

Du cirque, du théâtre, des peintures, de la danse, des arts numériques et technologiques sont au programme dans des rêves de lumières les plus fous...

• La place du Plot : Vive les produits du terroir !

La belle nature entoure le Puy-en-Velay, les cultures de céréales, les prairies en fleurs, les sous-bois aux champignons et aux fruits rouges, les animaux d'élevage et les bons produits de la ferme, les agriculteurs aux champs, la gastronomie aux multiples talents... et la reine lentille au fil des générations.



La place du Plot, nouveau site en 2019



LE CRITERIUM DU DAUPHINÉ

Deux ans après le passage du Tour de France et quelques semaines avant son retour, l'Agglomération du Puy-en-Velay et le Département ont accueilli une nouvelle fois l'une des plus grandes épreuves sportives cyclistes internationales. C'est un plateau exceptionnel qui nous attendait avec les plus grands champions. Les 10 et 11 juin 2019 le Critérium a eu des parfums de Velay !

Craponne-sur-Arzon était le théâtre de l'arrivée de l'une des plus belles étapes de l'édition 2019. C'est tout un symbole pour notre jeune territoire, il incarne l'esprit d'équipe dans lequel nous travaillons pour un développement harmonieux.

Le Puy-en-Velay était la ville départ de la 3^{ème} étape qui a conduit le peloton en direction de Riom. Forte de son expérience de trois jours de Tour de France en 2017, la ville a donné l'occasion au public d'approcher les plus grands coureurs du moment.

Les itinéraires choisis par les organisateurs ont permis à plusieurs communes et villages de l'agglomération de bénéficier du passage de l'épreuve. Les coureurs ont emprunté ainsi des routes départementales reconnues pour leur qualité et pour la beauté des paysages qu'elles procurent.

Les quatre collectivités (Agglomération du Puy-en-Velay, ville de Craponne-sur-Arzon, ville du Puy-en-Velay et Conseil Départemental de la Haute-Loire) se sont associées pour accueillir cette grande épreuve inscrite désormais sur le territoire de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

LUNDI 10 JUIN 2019
MAURIAC > CRAPONNE-SUR-ARZON
CRAPONNE-SUR-ARZON, ARRIVÉE D'ÉTAPE !

C'était un grand jour pour la commune de Craponne. Accueillir une arrivée du Critérium est un événement qui compte quand on connaît la valeur du plateau qui compose le peloton et la notoriété de l'épreuve. Après 180 km d'une étape au parcours accidenté, les coureurs sont arrivés au cœur du centre-bourg, avec une ambiance digne des plus grands rendez-vous !

MARDI 11 JUIN 2019
LE PUY-EN-VELAY > RIOM
LE PUY-EN-VELAY, DÉPART D'ÉTAPE !

Tout au long de la matinée, les abords de la ligne de départ étaient rythmés par diverses animations.

Le village gourmand : il a été installé devant le Théâtre avec la possibilité de déguster les bons produits locaux en attendant le grand départ. Charcuterie, fromages et spécialités de notre territoire étaient à l'honneur pour passer un moment convivial.

Le podium Signature : installé le long du boulevard du Breuil, le podium signature a vu défiler tous les champions qui prenaient le départ. L'occasion de voir se succéder tous les coureurs avant de pouvoir les approcher aux abords de la ligne du départ.

Les cartes de dédicace : ces cartes ont été distribuées aux abords de la ligne de départ.

Un départ festif au cœur du peloton : le Critérium c'est l'occasion pour tous d'approcher les champions de plus près !

LES HALLES DU VELAY

C'est un nouveau concept de salon proposé par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et la société «tout un Événement» qui a eu lieu les 4, 5 et 6 octobre 2019. La Halle des orgues s'est transformée en «Halles du Velay» pour devenir le temple de la gastronomie et des productions locales.

C'est une grande première !

À l'instar des grandes Halles, qui abritent des commerces d'alimentation et de produits régionaux, des primeurs, des bars-restaurants, la Halle des orgues s'est transformée en grand marché gastronomique le temps d'un week-end.

La présence des grands chefs

Les visiteurs ont pu accéder gratuitement aux Halles du Velay et profiter de la présence de grands chefs de la région. Les chefs ont assuré des démonstrations culinaires pour le public, qui a pu apprécier, grâce à un espace scénique, chaque geste de la recette et la précision du dressage. Les chefs présents étaient Jacques Marcon, Jean-Pierre Vidal, Michaël Ruat, Olivier Pairon, Corinne Moreau, Yann Sabot, Sébastien Boutry et les élèves de l'École nationale supérieure de pâtisserie d'Yssingaux et de l'IFP de Bains.

Deux soirées festives

Les Halles du Velay ont proposé deux soirées musicales pour fêter le week-end. L'afterwork du vendredi a permis de venir se restaurer directement chez les producteurs en choisissant leurs produits et en les accompagnant par les boissons. Les vins, pas encore produits en Velay, étaient représentés par différentes appellations. Chacun a pu prendre place dans les espaces dédiés à l'afterwork en toute convivialité.

Faire son marché aux Halles du Velay

Les producteurs locaux, chez qui l'on pouvait acheter directement de la charcuterie, du fromage, du miel, des confitures, du pain... ont pu faire connaître leurs produits. Les bières artisanales et autres spécialités locales avaient bien sûr leur place au sein de ce grand événement. Tout au long du week-end, des animations et de nombreuses surprises ont été proposées sur des thématiques gastronomiques.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

La cellule événementielle « Attractivité & Tourisme » de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a accompagné de nombreux événements durant l'année 2019 comme par exemple :

- la Ronde des Sapins à Sembadel,
- les Sources de la Borne à Félines,
- le show de la Patrouille de France à Solignac-sur-Loire,
- le championnat Auvergne Rhône-Alpes de course d'orientation à Chomelix,
- l'événement Roc et eau à Monistrol-d'Allier,
- les Terres de Jim à Chantoin sur la commune de Bains...

MISSION SAINT-JACQUES

L'année 2019 a été marquée par la finalisation technique et administrative des programmes Massif-Central 2016-2019 sur les itinéraires GR65-Via Podiensis et GR765 Voie de Cluny et Lyon, ainsi que par le dépôt de deux nouvelles candidatures, pour les portions situées dans le Massif Central du GR65 entre Genève et Le Puy-en-Velay, et du GR765 Voie de Cluny et Lyon.

Les deux dossiers qui seront portés par la Mission Attractivité Tourisme et l'Office de Tourisme de l'Agglomération ont reçu un avis favorable.

Au niveau européen, le service a poursuivi l'animation de la Fédération Européenne des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Le programme d'action COSME a été finalisé, permettant de valoriser les chemins et les territoires via des outils numériques internationaux. Enfin, à l'automne, le service a déposé le dossier de renouvellement du label des itinéraires culturels européens, auprès de l'accord partiel élargie du Conseil de l'Europe.

A titre d'information, l'année 2019 a été marquée par le départ en retraite du technicien principal Gérard Beaume, et par une réorganisation stratégique et technique de la mission Saint-Jacques, en lien avec la Cellule Attractivité et Tourisme du territoire.

LA FINALISATION DES PROGRAMMES EUROPÉENS MASSIF-CENTRAL 2016-2019

L'année 2019 a été la dernière ligne droite pour mettre en œuvre les investissements projetés par l'agglomération lors de sa candidature en 2016. Aussi, durant cette dernière année, l'agglomération a déployé 10 laves émaillées représentant la carte des chemins de Compostelle dans les communes jalonnant le chemin. Les communes de Chamalières-sur-Loire, Lavoûte-sur-Loire, Saint-Paulien, Craponne-sur-Arzon, Saint-Christophe-sur-Dolaison, Saint-Privat-d'Allier, Aiguilhe, Polignac et Le Puy-en-Velay ont reçu chacune une plaque à apposer dans la commune.

Prévu dans le cadre du programme massif initialement porté par la Communauté de Communes de l'Emblavez, tout un ensemble de signalétique directionnelle et patrimoniale a été également réalisé le long du GR765. Cela concerne des Relais d'Information Service, des pupitres d'interprétation et des totems directionnels. La ligne éditoriale de ce travail s'inscrit dans la continuité de celui réalisé sur la Via Podiensis dans les

années 2010 par le Pays d'Art et d'Histoire.

Dernier élément programmé et réalisé, le site internet de promotion du GR765 a été mis en fonction à l'automne. Celui-ci s'intègre dans une démarche globale pour la promotion web des chemins de Saint-Jacques, à travers un grand portail numérique distinguant l'ensemble des itinéraires de Saint-Jacques arrivant ou repartant du Puy-en-Velay :

www.chemindesaintjacques.com

Dans un second temps, le programme présentait plusieurs opérations qui ne pouvaient plus être réalisées. Après négociation, l'agglomération a pu réorienter des budgets sur de nouvelles opérations, afin d'accélérer la mise en tourisme des chemins de Compostelle par la participation au salon du randonneur à Lyon, la création d'une brochure de promotion et d'attractivité intimement lié au GR765, et le développement de réseaux sociaux professionnels dédiés. Pour la première opération, l'agglomération et son partenaire l'Office de Tourisme ont pris possession d'un stand de 18m² idéalement placé au Salon du Randonneur, du 22 et 24 mars 2019. Le salon a connu une nouvelle augmentation de sa fréquentation avec plus de 14 000 visiteurs et confirme son ancrage local. Pour le territoire de l'Agglomération, la grande majorité des visiteurs, issus des bassins de population de proximité est une opportunité unique de renforcer l'association des marques Saint-Jacques et Le Puy-en-Velay. Pour la seconde opération, la création du magazine a permis d'éditer le premier numéro de la brochure « En Chemin ». Cette brochure, éditée en 15 000 exemplaires est distribuée par voie de presse et dans les principaux espaces d'accueil. Elle fait la promotion de la vie autour du chemin, des patrimoines, de l'art de vivre, des bons plans et de la dynamique économique des territoires.

Enfin, lancé à l'automne, la cellule Attractivité Tourisme a créé et déployé la page Facebook www.facebook.com/cheminsdesaintjacques qui, au moment d'écrire ce rapport, possède une communauté d'environ 6 000 personnes et de nombreuses interactions.

20 355

randonneurs sur le chemin de Saint-Jacques en 2019
(données corrigées, hors le trail de Saint Jacques)



L'ENGAGEMENT SUR UNE PROGRAMMATION 2020 - 2022

En finalisant le programme 2016-2019, la CAPEV s'est également tournée vers l'avenir. L'engagement de la Région AURA, de l'État et du Feder dans le développement du Massif-Central se poursuit et la collectivité s'est positionnée au printemps pour être désignée chef de file de deux nouveaux programmes pour la période 2020 - 2022 sur les itinéraires GR765 et GR65 entre Genève et Le Puy-en-Velay (partie Massif de Condrieu à Le Puy-en-Velay), et du GR765 Voie de Cluny et Lyon.

Les deux programmes présentent des grandes similarités, afin de permettre un développement homogène et cohérent des itinéraires précédant le Puy-en-Velay et la Via Podiensis. Disposer d'une communication commune doit permettre de valoriser une continuité de l'itinéraire entre l'amont et l'aval, de faire du Puy-en-Velay un point de départ mais également un point d'arrivée et/ou de passage. Les opérations programmées visent à faire connaître les chemins et les territoires auprès des clientèles infra régionales, afin de les faire découvrir et les inciter à poursuivre leur séjour au départ du Puy-en-Velay. Cela concerne de la publicité, des magazines, des réseaux sociaux de la promotion web etc.

Pour information, ce programme est construit en partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Agglomération du Puy-en-Velay, qui prend en charge l'animation du réseau d'acteurs.

L'enveloppe globale des deux projets s'élève à 330 000 € sur 3 ans, et bénéficie d'un taux de financement d'environ 80 %.

La Fédération Européenne, renouvellement du label et fin du Cosme Creative Lacobi

Le travail lié au réseau de la Fédération Européenne a été poursuivi durant l'année 2019. Le groupe s'est réuni en avril dans la province de Sud Limburg, à Vilnius en Lituanie pour l'Assemblée Générale, à Santiago pour l'inauguration du projet



COSME, et en Belgique pour le comité technique de décembre. Jusqu'en septembre, les différents partenaires étaient engagés dans la finalisation du projet COSME, dont l'objectif est de créer des outils numériques européens pour la promotion des chemins et l'accompagnement des randonneurs.

A ce titre, ont vu le jour :

- une application mobile + une credential numérique : Saint James Way app par l'entreprise Setima ;
- une carte interactive du patrimoine sur le chemin par l'entreprise TNT ;
- un livre en réalité augmentée par l'entreprise XOA ;
- des visites virtuelles en réalité augmentée par l'entreprise Malvado group ;

Pour découvrir les actions du projet : <https://saintjamesway-lociacobi.eu/the-actions/>

La fédération est le garant du label des itinéraires culturels européens du Conseil de l'Europe.

Ce label est renouvelé tous les 3 ans sur présentation d'un rapport d'audit du gestionnaire, dont l'agglomération est chef de file et animatrice. A ce titre, la collectivité a constitué le dossier pour le conseil de l'Europe et assuré la rencontre avec l'auditrice durant l'automne 2019. Si le premier avis est favorable, la fin de l'évaluation triennale se déroulera courant 2020.

Concernant le conseil de l'Europe, l'agglomération a participé comme chaque année au forum des itinéraires culturels européens en Roumanie à Sibiu, et à la training Academy de Goatland en Suède.



SERVICE
ACTIONS
ÉQUIPEMENTS
CULTURELS



« SPECTACLES EN VELAY » UN SERVICE COMMUN ET TRANSVERSAL

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay gère depuis 2016 les grandes salles de spectacles d'intérêt communautaire : le Théâtre du Puy-en-Velay, et le Palais des Congrès et des Spectacles de Vals-près-le Puy.

Dans la perspective de proposer une saison culturelle unique et de renommée sur l'Agglomération du Puy-en-Velay, ces deux équipements structurants pour le territoire, ont été intégrés dans un même service gestionnaire unifié, dans le but de rationaliser l'activité et de l'appréhender sous l'angle de l'efficacité, aussi bien en termes d'organisation et d'administration que de qualité de politique publique.

Dans le cadre d'une refonte de l'organigramme général mutualisé des collectivités à l'automne 2019, il a été proposé de consolider un grand service commun « Actions et équipements culturels », afin de faciliter la gestion globale des lieux, de partager les compétences, d'optimiser l'utilisation des salles et de développer un pilotage culturel transversal.

En effet, ce nouveau pôle de grands équipements a permis de rassembler les savoir-faire, d'harmoniser les pratiques de gestion, d'avoir une entrée unique pour l'ensemble des utilisateurs et partenaires et de mutualiser les moyens internes.

On retrouve ainsi au sein d'une entité commune et transversale, l'ensemble des structures de la Communauté d'Agglomération et de la ville du Puy-en-Velay, ainsi que le pilotage de la programmation et des actions culturelles.

Les grands équipements communautaires sont regroupés dans un seul service unique (saison culturelle « Spectacles en Velay », manifestations événementielles et séminaires/congrès) :

- le Théâtre
- le Palais des Congrès et des Spectacles de Vals-près-le-Puy
- l'Hôtel-Dieu
- la halle multiactivités des Orgues.

Le service gère l'ensemble des événements organisés au sein de ces structures, auxquels s'ajoutent d'autres manifestations extérieures culturelles identifiées et d'envergure communautaire. L'essentiel de l'activité réside dans la tenue et l'organisation des

spectacles de la saison culturelle, ainsi que des congrès, séminaires et autres événements accueillis dans les équipements : gestion technique, régie et maintenance des équipements, accueil du public, vente et commercialisation de billetterie, locations de salles, gestion bâtiments, entretien et sécurité, accueil des artistes, suivi budgétaire et administratif du service...etc.

Grâce au service commun, « Spectacles en Velay », le public est habitué à l'excellence d'une offre unique sur ces deux équipements culturels majeurs et complémentaires du territoire. Depuis sa création, « Spectacles en Velay » comptabilise au travers de quatre saisons plus de 90 000 spectateurs, qui représentent une activité économique de billetterie de près de 2 millions d'euros. Chaque saison il est proposé une sélection audacieuse et prestigieuse de spectacles et événements. Une programmation constitue toujours un défi pour lier les attentes à l'exigence de qualité, fruit du travail méticuleux et passionné de nos équipes. Elle est une invitation à s'étonner, à s'émerveiller, à rire, grâce à des artistes qui vont émerveiller, attendrir et même parfois troubler.

Cette saison encore, notre territoire s'affirme comme une terre d'attractivité culturelle. Une attractivité qui permet d'accueillir des artistes de renom et de grandes tournées nationales. Une attractivité également pour l'ensemble des spectateurs, attentifs à une offre de divertissement plébiscitée.

Les partenariats entre ces grandes salles et le Conservatoire à Rayonnement Départemental prennent aussi tout leur sens avec de grands projets culturels transversaux et fédérateurs, comme



MISSIONS DU SERVICE

- gestion globale des grands équipements culturels structurants sur le territoire de l'Agglomération : Théâtre du Puy-en-Velay, Palais des Congrès et des Spectacles de Vals-près-le Puy, Hôtel-Dieu, Halle multi-activités des Orgues.
- organisation et diffusion de spectacles ; élaboration, promotion et commercialisation de la saison culturelle.
- accueil de manifestations diverses : associations, congrès, séminaires, galas, expositions...
- participation à des événements culturels d'envergure : Festival de la Chaise-Dieu, Les Nuits de Saint Jacques,...
- locations de salles pour événementiels et accompagnement clientèle congrès/séminaire.

LES SPECTACLES

- **Une programmation pluridisciplinaire qui explore tous les univers :** Théâtre classique et contemporain, comédies, grands succès des Théâtres parisiens, musique et concerts, danse, projets culturels fédérateurs en lien avec le territoire...

Spectacles en Velay contribue majoritairement à la qualité et la diversité de l'offre culturelle sur le territoire de l'Agglomération du Puy-en-Velay. Sa saison est représentative de la diffusion d'aujourd'hui. Elle conjugue des propositions qui s'adressent à un public déjà connaisseur et des spectacles très grand public. Elle inclut aussi le travail de compagnies locales et régionales.

• Une offre scolaire de qualité et de notoriété départementale :

les dispositifs mis en place pour les scolaires (écoles, collèges et lycées) consistent en un réel parcours de spectateurs, composés de sorties au théâtre, de rencontres avec les artistes, de découverte des différentes formes d'expression scénique par le biais d'une programmation scolaire importante qui accueille chaque année entre 5 000 et 6 000 élèves. La sortie au théâtre devient une étape d'un parcours pédagogique et s'intègre dans une politique d'éducation artistique.

LES OBJECTIFS

- contribuer au développement culturel du territoire.
- assurer le fonctionnement et le dynamisme des deux équipements culturels majeurs qui centralisent les grands événements.
- inscription dans la dimension de l'attractivité du territoire (la culture et l'offre de spectacles se positionnent dans les 3 premiers critères d'attraction d'un territoire pour favoriser l'installation des familles et des entreprises).
- développer la notoriété et l'animation culturelle des deux plus importants pôles structurants à l'échelle départementale.
- faire rayonner le territoire : des artistes et des tournées ambassadeurs du Velay, qui contribuent à une notoriété nationale.
- ancrage territorial et impact économique sur le territoire au travers de toute l'activité du secteur.

45

spectacles par an

100

événements annuels organisés au Théâtre et au Palais des Congrès

+ 500 000 €

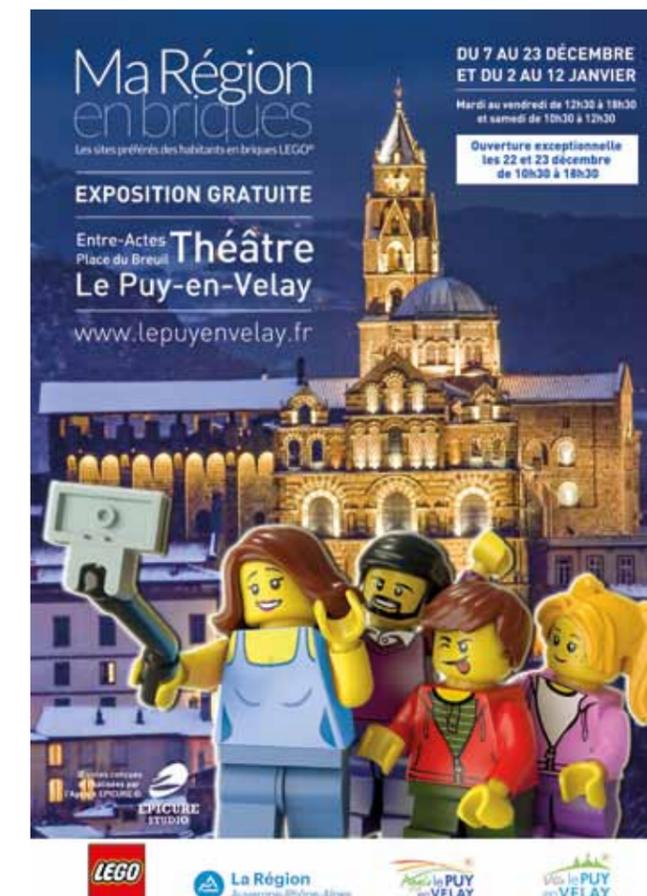
de recettes de billetterie (augmentation de 20 % par rapport à la saison dernière)

PRÈS DE 60 000 €

de produits des activités de location de salle

25 000

spectateurs par saison et 1 200 abonnés



Le service est en permanence soucieux de trouver le bon équilibre entre le public fidèle, garant de la politique des séries et de l'équilibre financier, et à la fois un public nouveau, public occasionnel afin de garantir une large accessibilité. L'objectif est de conserver une parité entre les abonnés et les spectateurs dits à l'unité, ce qui est le cas ces dernières années. Grâce à une politique soucieuse des disparités sociales et d'âge pouvant exister, mais aussi des nécessaires équilibres économiques, les tarifs pratiqués permettent à tous de fréquenter les spectacles proposés, notamment les créations dites moins « têtes d'affiche », tout en assurant des recettes propres significatives.

Un partenariat renforcé avec le festival de la Chaise Dieu



SERVICE ATELIERS DES ARTS ET CRD





Un partenariat renforcé avec le festival de la Chaise-Dieu



Accueil du trio de jazz Charlier Sourisse Winsberg

LE CRD, UN CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL CLASSÉ

Classé :

- par l'État, qui lui verse une subvention de fonctionnement de 54 000 €,
- de niveau 4 dans le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, ce qui lui permet de bénéficier d'une subvention du Département de 320 000 €.

Ces classements, et les aides financières allouées, nécessite que le service CRD justifie :

- d'une charte pédagogique (parcours, temps de cours, évaluation...) en correspondance avec les textes cadres de l'Etat et du Département
- d'une équipe pédagogique diplômée et spécialisée
- d'un rayonnement conséquent avec une saison professionnelle, une saison des élèves et la venue d'artistes extérieurs

SAISON DES ÉLÈVES 2019

177 manifestations en 2019

55% hors les murs
63% en partenariat avec une autre structure
Sur les 96 manifestations effectuées hors les murs : 53% d'entre elles ont eu lieu en dehors de la ville du Puy-en-Velay.

Un spectacle emblématique : « la Surprise des élèves » réalisé en complète autonomie par les élèves a donné lieu à trois représentations les 7, 8 et 9 mars 2019 à l'auditorium des Ateliers des Arts.

Des master class et concerts avec des intervenants extérieurs en partenariat avec des acteurs culturels locaux :

- le trio de jazz « Charlier Sourisse Winsberg » en partenariat avec « Spectacles en Velay » et l'Association Jazz en Velay, le mercredi 13 et le jeudi 14 mars.

Ce trio a ensuite donné son concert le 15 mars au théâtre du Puy-en-Velay dans le cadre de la saison « Spectacles en Velay ».

- le chanteur de tango Auréliano Marin en partenariat avec l'association Tango Volcanique, pour deux Milonga (au Puy et à Lyon) le vendredi 17 et samedi 18 mai.

- le saxophoniste Jean-Michel Supéra avec l'orchestre d'harmonie de l'Agglomération master class et concert le vendredi 10 mai à l'auditorium du CRD.

Le CRD finance l'intégralité des coûts liés à la saison des élèves (intervenants, accompagnement logistique et technique...) conformément à ses obligations de classement.

SAISON PROFESSIONNELLE « OMNI » 2019

La saison professionnelle du CRD a accueilli en 2019 :

- un spectacle de danse le samedi 26 janvier à 19h30 à l'auditorium des Ateliers des Arts avec la venue du jeune ballet du CNSMD (Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse) de Lyon.

- un récital chant et orchestre le vendredi 3 mai à 20h30 à l'auditorium des Ateliers des Arts avec Jean François Rouchon baryton, qui a interprété des airs classiques, de variété et de jazz accompagné par un ensemble instrumental d'enseignants et l'orchestre symphonique d'élèves.

- un spectacle de théâtre le samedi 18 mai à 20h30 à l'auditorium des Ateliers des Arts avec « Epitre aux jeunes acteurs » d'Olivier Py interprété par la compagnie de la joie errante (dont le metteur en scène et principal acteur est un ancien élève des Ateliers des Arts aujourd'hui professionnel et diplômé d'État).



SURPRISE DU CHEF

Rendez-vous particulier dans la saison professionnelle du conservatoire, la surprise du chef répond à plusieurs objectifs :

- fédérer une grande partie de l'équipe pédagogique qui se retrouve artistiquement
- représenter l'ensemble des esthétiques enseignées au conservatoire
- s'adresser à un large public

Après une pause d'une année, ce spectacle a eu lieu le samedi 30 novembre pour la 1^{ère} fois au Palais des Spectacles à Vals-près-le-Puy. Il a donné lieu à un partenariat inédit avec « Spectacles en Velay », et a affiché complet.



ZOOM SUR

UNE MISSION QUI NOUS TIENT À CŒUR

Un projet particulier de la saison professionnelle : Concert de Musique de rue avec les harmonies fanfares associatives de l'Agglomération

Un ensemble de musique de rue composé d'enseignants et d'élèves du CRD, est allé à la rencontre des musiciens amateurs des harmonies fanfares de l'Agglomération : Mi Brivois (Brives Charensac), Banda de Vorey (Vorey), Harmonie de Rosières (Rosières), Réveil Craonnais (Craonne-sur-Arzon). Des concerts gratuits ont eu lieu sur les marchés de Craonne-sur-Arzon le 15 juin, la fête de la musique à Vorey-sur-Arzon le 15 juin, le marché de Rosières le 22 juin, le marché du Puy-en-Velay le 29 juin.

Il est difficile de « chiffrer » le public présent puisque les concerts se sont déroulés en plein air sur des marchés, mais il fut considérable. Cela a permis une collaboration entre le CRD et les Harmonies associatives qui a été d'une grande richesse pour nos élèves.

UN ORCHESTRE D'ENSEIGNANTS DU CRD POUR ACCOMPAGNER UNE COMÉDIE MUSICALE SUR LE RÉSEAU DES COLLÈGES DE CRAPONNE/LA CHAISE DIEU ET ALLÈGRE

Un Orchestre de 11 enseignants du CRD a participé au spectacle de comédie musicale « Cyrano de Bergerac » réalisé par le réseau des collèges du Haut Velay Granitique. Ce spectacle était entièrement réalisé par les collégiens de Craponne-sur-Arzon, Allègre et la Chaise-Dieu, avec un accompagnement orchestral des chants qui a donné lieu à trois représentations publiques et gratuites :

le mardi 11 juin à l'auditorium Cziffra de la Chaise Dieu, le jeudi 13 juin à la salle polyvalente d'Allègre, le vendredi 14 juin à l'Embarcadère à Vorey.

Ce projet a nécessité 4 répétitions préparatoires entre élèves et enseignants, qui ont aussi permis de mettre en place des ateliers de découverte et d'essai d'instruments.

Le CRD a mis à disposition cet orchestre sur les temps de cours des enseignants et financé par la CAPEV. Il s'agit d'un partenariat important dans la perspective du futur internat – résidence à thème souhaité par le Rectorat et le Département.

UN PROJET INTERGÉNÉRATIONNEL À SAINT PAULIEN

Le CRD a accompagné la mise en place d'un projet d'envergure sur le secteur de Saint-Paulien, puisque 3 écoles de ce territoire ont préparé 2 événements à portée intergénérationnelle comprenant :

- l'apprentissage d'un répertoire de chansons proposées par des résidents et l'animatrice de la maison de retraite de Saint-Paulien,
- l'apprentissage de danses traditionnelles permettant de réunir et de partager un moment convivial intergénérationnel.

L'aboutissement de ce projet s'est déroulé le vendredi 3 mai à l'EHPAD de Saint-Paulien pour la partie chants et le vendredi 7 juin à la salle du Chomeil à Saint-Paulien pour le bal traditionnel.

Le CRD a :

- affecté une musicienne intervenante dans les écoles de Saint Paulien toute l'année scolaire 2018/2019 pour assurer la mise en place de ce projet,
- pris en charge un technicien pour la représentation
- impliqué un ensemble d'élèves de musique traditionnelle du site de Rosières.



LE PETIT CHOEUR DES ATELIERS DES ARTS À BELGRADE EN SERBIE DU 1^{ER} AU 8 OCTOBRE 2019

50^{ème} rencontres internationales des enfants de l'Europe

17 jeunes chanteurs du petit chœur des Ateliers des Arts, encadrés par leur professeur Nina Pal, ont participé aux rencontres internationales de l'Europe du 1 au 8 octobre à Belgrade en Serbie. En point d'orgue le concert de gala, le samedi 5 octobre, sur la grande scène du Sava Main Hall Center de Belgrade devant 4 000 personnes, 500 enfants sur scène et une retransmission sur la deuxième chaîne de télévision nationale RTS2.

Les familles, l'association des parents d'élèves APE2A du CRD ainsi que la Région Auvergne Rhône Alpes ont pris en charge les coûts engagés.



« PLAN CHORALES » UN PARTENARIAT ETAT - DÉPARTEMENT - EDUCATION NATIONALE

En sa qualité d'établissement classé et reconnu par l'Etat, le CRD est l'interlocuteur de la DRAC pour le plan chorales sur le Département de la Haute-Loire.

A ce titre, il participe au comité technique composé de représentants de la DRAC, du Département, de l'Education Nationale et de Canopé.

En 2019, le CRD a apporté 4 620,20€ de financement de l'État « plan chorales », via des conventionnements, aux écoles de musique du schéma départemental : des Sucs, Marche du Velay Rochebaron, Val d'Allier et Montfaucon.

Le CRD a aussi reçu 5379,80€ de financement de l'état « plan chorales » pour :

- la mise en place d'ateliers de formation des enseignants Education Nationale au CRD (chorale adultes et atelier de direction, découverte du répertoire)

- la mise à disposition de pianistes accompagnateurs sur des projets Education Nationale
- la mise à disposition de son professeur de chant choral à l'Académie vocale de la Chaise Dieu

Toutes ces actions ont été financées par l'Etat dans le cadre du plan chorales, le CRD a apporté son avis technique, ses enseignants ressources et mené le travail administratif de conventionnement avec les écoles du schéma.

UN CONVENTIONNEMENT AVEC LE CONSERVATOIRE MASSENET DE SAINT-ETIENNE UNE CANDIDATURE COMMUNE À L'OUVERTURE DE CLASSES PRÉPARATOIRES

Conformément aux textes cadres fixant l'évolution des Cycles d'Orientation Professionnelle des Conservatoires vers un statut de classes préparatoires :

- Loi 2016-925 relative à la liberté de création, l'architecture et le patrimoine dite LCAP
- Arrêté du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande.

Le Conservatoire Massenet et le CRD ont conventionné et déposé auprès des services de l'Etat une candidature commune en vue de l'obtention d'un agrément « Classes préparatoires ». Le Conservatoire Massenet sera porteur de Classes préparatoires musiques pour les pratiques instrumentales, vocales, les musiques actuelles et anciennes, le jazz, la création, les disciplines d'érudition et la formation des accompagnateurs de la danse.

Les Ateliers des Arts seront porteurs d'une Classe préparatoire en musiques traditionnelles.

Tant pour la cohérence territoriale que pour l'attractivité des deux établissements, la qualité et la diversité de l'offre pédagogique, les parties ont un intérêt tout particulier à collaborer dans ce domaine.

Pour obtenir un tel agrément, le CRD a engagé la nomination de notre responsable action culturelle sur un PEA de musiques traditionnelles

Si ce label est obtenu le CRD devra aussi :

- engager des conventionnements avec l'AMTA, les Brayauds, le CDMDT 43, la Novia, le Festival de la Chaise-Dieu,
- prendre en charge des déplacements de nos enseignants à St Etienne
- Financer les coûts de réalisation de projets spécifiques.

UN CONVENTIONNEMENT AVEC LE CDMDT 43 POUR L'ACCUEIL D'UN MUSICIEN INTERVENANT (DUMISTE) EN APPRENTISSAGE

Le CDMDT43 a actuellement l'un de ses salariés en formation au CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants) de Lyon. Cette jeune personne (ancien élève du CRD) suit sa deuxième année scolaire (2019-2020) en contrat d'apprentissage au CDMDT 43.

Un poste de musicien intervenant (en plus des 4 existants) a été identifié dans le projet de territoire comme l'un des besoins et des priorités du CRD pour mieux remplir la mission de sensibilisation sur toute l'agglomération. En effet de nombreuses demandes d'interventions émanant des écoles publiques et privées de toute l'agglomération ne sont pas pourvues chaque année (soit une quarantaine d'heures non pourvues représentant l'équivalent de deux temps plein).

Une mutualisation de ce musicien intervenant en apprentissage a été une opportunité tant pour le CDMDT 43 que le CRD au vu des contraintes budgétaires de chacune des parties. Depuis janvier 2020, cet apprenti effectue 10h/semaine d'interventions dans les écoles de l'Agglomération.

Le CRD s'est engagé à prendre en charge 50 % du coût de la formation et de la rémunération de cet apprenti, soit 5 242,50€ pour l'année scolaire.

UN CONVENTIONNEMENT AVEC LA MAIRIE DE VOREY SUITE À LA RÉTROCESSION DE L'EMBARCADÈRE À LA MAIRIE DE VOREY

Avec la création de la CAPEV au 1^{er} janvier 2017, l'école de musique de l'Emblavez a intégré le CRD. Les cours dispensés jusqu'alors ont été maintenus sur les sites de Vorey-sur-Arzon et Rosières dans la continuité du service public.

Suite à la rétrocession du centre culturel « L'Embarcadère » à la mairie de Vorey-sur-Arzon, le CRD a conventionné en septembre 2019 avec la mairie de Vorey-sur-Arzon pour la mise à disposition des salles de cours (selon un planning hebdomadaire) et de la salle de spectacle (pour des représentations).

Ce conventionnement organise la mise à disposition gratuite de la mairie de Vorey-sur-Arzon au CRD des salles de cours, et de la salle de spectacle de l'Embarcadère.



LE SOUTIEN DES ÉCOLES ASSOCIATIVES DE L'AGGLOMÉRATION

La CAPEV subventionne trois écoles de musique associatives :

- le GAM de Saint-Paulien
- la Chaise Musicale de la Chaise-Dieu
- l'école de musique de l'Ance à l'Arzon de Craponne-sur-Arzon

L'agglomération a décidé de maintenir en 2019 le niveau d'aide à ces 3 écoles.

35 600€ ont été inscrits au budget du CRD à cet effet.

LE RENFORCEMENT DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL DE PUBLICS EMPÊCHÉS ET/OU DÉFAVORISÉS

Le CRD a accueilli l'association ATD quart monde 43 le 17 octobre à l'auditorium des Ateliers des Arts à l'occasion de la journée du refus de la misère. Ceci a donné lieu à un partenariat avec la croix rouge, le secours catholique, et le secours populaire.

En outre le CRD a conventionné avec cette association pour la mise à disposition de salles pour des pratiques artistiques. Le CRD a également accueilli un public de l'association « Culture du cœur » dans les représentations de sa saison professionnelle conformément au partenariat engagé.

Ces conventionnements ne génèrent aucune dépense pour le CRD, seuls le prêt de salles et la gratuité des billets d'entrée aux spectacles OMNI sont un manque à gagner.



UN PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC LE FESTIVAL DE LA CHAISE-DIEU

Le CRD entretient un partenariat fructueux avec le festival de la Chaise Dieu en matière culturelle :

- l'organisation de concerts et répétitions à l'auditorium des Ateliers des Arts
- pédagogique par l'organisation de concerts pédagogiques dans le cadre de du schéma départemental
- technique par la location d'instruments et la mise à disposition de locaux.

Du 27 au 30 novembre 2019 ce partenariat est allé un peu plus loin avec l'accueil de l'Orchestre d'Auvergne dans nos locaux.

Invité par le Festival de la Chaise-Dieu, ce prestigieux ensemble qui vient d'obtenir le label d'orchestre National, a proposé au CRD :

- un concert pour les lycéens et collégiens à l'auditorium du CRD
- un baby concert dans les salles de danse du CRD
- des master class pour nos élèves des classes de cordes avec des musiciens de l'orchestre. Les élèves du conservatoire Massenet ont également participé à ces master class conformément à la convention qui lie les deux établissements désormais.

Ce partenariat est sans incidence financière pour la collectivité et les master class ont été gratuites pour les élèves.



PRÉPARATION DU SPECTACLE « GÉVAUDAN, IL EST UNE BÊTE » DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2019

Dans le cadre de la saison culturelle de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, les élèves et les professeurs du conservatoire ont participé à une pure création « Vellave » sur un mythe qui a fait couler beaucoup d'encre : « La Bête du Gévaudan »

Cette création originale composée par Pascal Bertrand et Raphaël Brunon sur des textes, et une mise en scène de Carole Baud, Jean-Louis Roqueplan et Lionel Ales, a été interprétée en janvier 2020 avec la participation des chorales du territoire, de comédiens professionnels et amateurs. Ce concert théâtralisé a été préparé avec la collaboration de l'association « Arts Scènes ». 100 instrumentistes, 40 choristes et 30 comédiens du conservatoire ont travaillé depuis septembre 2019 à sa préparation.

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Pour mener à bien sa mission de sensibilisation, le CRD dispose de 4 musiciens intervenants.

Ils permettent en 2019/2020 d'intéresser 1 412 scolaires de 32 écoles primaires de l'Agglomération.

Le festival les Impolyssons à l'auditorium a comporté 12 spectacles.

Les 46 communes concernées par des interventions sur l'année 2019 ont été (classement alphabétique) :

- Aiguilhe
- Allègre
- Arzac-en-Velay
- Bains
- Beaulieu
- Bellevue-la-Montagne
- Blanzac
- Blavozy
- Brives-Charensac
- Céaux-d'Allègre
- Chadrac
- La Chaise-Dieu
- Chamalières-sur-Loire
- Chaspinhac
- Chomelix
- Coubon
- Craponne-sur-Arzon
- Cussac
- Darsac
- Espaly-Saint-Marcel
- Félines
- Julliangues
- Lavoûte-sur-Loire
- Loudes
- Malrevers
- Monlet
- Le Monteil
- le Pertuis
- Polignac
- le Puy-en-Velay
- Roche-en-Régnier
- Rosières
- St-Etienne-Lardeyrol
- St-Genesys-près-St-Paulien
- St-Georges-Lagricol
- St-Germain-Laprade
- St-Hostien
- St-Jean-de-Nay
- St-Paulien
- St-Privat-d'Allier
- St-Vincent
- Sembadel
- Solignac-sur-Loire
- Vals-près-le-Puy
- Vazeille-Limandre
- Vorey-sur-Arzon



Formation des guides-conférenciers

SERVICE PATRIMOINE



L'âge de la pierre taillée



Balade nature au ravin de Corboeuf

Depuis 2016, le service Patrimoine réunit le musée Crozatier, musée de France, et le Pays d'art et d'histoire de la communauté d'agglomération, labellisé par le ministère de la Culture.

MUSÉE CROZATIER : UNE RENAISSANCE

TROIS EXPOSITIONS POUR DES PUBLICS-CIBLES DIFFÉRENTS:

- **Feedback, les collections du FRAC Auvergne** (1^{er}.12.2018 – 4.04.2019)
- **Par ici les celtes. Pratiques funéraires à l'âge du fer dans le sud du Massif-central** (25.05.2019 – 17.11.2019). Édition d'un catalogue sous la forme d'un hors-série Archéologia en partenariat avec les éditions Faton.
- **Ça tourne ! La fabrique du cinéma d'animation** (14.12.2019 – 17.05.2020) en partenariat avec le musée de l'illustration jeunesse, Moulins, et le studio d'animation Folimage, Valence.

FLASH MISSIONS LES FAITS NOTABLES !

- Première année de fonctionnement complet pour le musée rénové
- Plusieurs expositions conçues et réalisées par le service
- Une présence accrue sur le territoire



Le musée au bout des doigts pour les personnes malvoyantes

UNE BONNE FRÉQUENTATION

En 2019, 42 559 personnes ont visité le musée, dont :
 30 913 entrées individuelles :
 13 035 en plein tarif
 1254 en tarif réduit
 7 645 gratuits (- 18 ans, Société des Amis du Musée, accompagnateurs de personnes à mobilité réduite, journées européennes du patrimoine (2 169), nuits du musée (702)).
 11 646 visiteurs en groupe :
 dont 284 groupes de scolaires et centres aérés (8 212 enfants et accompagnateurs)
 531 ventes de Pass annuel
 278 ventes de Pass'card (207 à 12,50 €, 50 à 6 €, 21 gratuits)

A noter, le musée promeut la privatisation de ses espaces :
 Location d'espaces en octobre 2019 (Fédération française du bâtiment 43).

LES RECETTES DU MUSÉE

La billetterie : 106 528 €
 La boutique : 14 351 €

LA MEDIATION, TRAIT D'UNION ESSENTIEL ENTRE LES OEUVRES ET LES VISITEURS

Les visites guidées du parcours permanent

- Les 12 chef-d'oeuvres : 68 dates, dont 2 en langue des signes (LSF), pour 466 visiteurs.
- Super héros : 2 dates pour 39 visiteurs
- Histoire de famille : 9 dates pour 97 visiteurs

Les visites guidées des expositions temporaires :

- Exposition Feedback : 7 dates pour 64 visiteurs
- Exposition Les Celtes : 43 dates, dont 1 en LSF (Langue des Signes Française), pour 496 visiteurs
- Exposition Ça tourne : 2 dates pour 43 visiteurs (du 14 au 31 décembre 2019)

Les autres rendez-vous :

- 5 conférences pause-café (85 personnes),
- des conférences autour de l'exposition Par ici les Celtes,
- 1 visite nocturne,
- 3 visites accessibles : une visite en LSF et deux visites adaptées au public déficient visuel.
- 4 visites dansées (219 personnes)
- 4 visites et cours d'oenologie (87 personnes)
- 3 cycles de 4 cours d'histoire de l'art (519 personnes)
- 11 ateliers de sensibilisation jeunesse, autour des expositions temporaires (121 enfants)
- 6 ateliers de médiation jeunesse et adultes (80 enfants et adultes)

LES JOURNÉES DES MÉDIATEURS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le service Patrimoine a organisé et accueilli cette année les journées des médiateurs. Il a choisi la thématique « Médiation et spectacle vivant » car depuis plusieurs années, il est à la pointe de la découverte du patrimoine par le spectacle vivant (théâtre, danse, conte...). Les journées ont été ouvertes aux médiateurs des musées et des Villes et Pays d'art et d'histoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

PLUSIEURS PRÊTS D'OEUVRES ONT ÉTÉ CONSENTIS À D'AUTRES INSTITUTIONS :

Le tableau, « L'âge de la pierre taillée », a été prêté au musée canadien de l'histoire au Québec dans le cadre de l'exposition Néandertal qui avait été organisée par le musée de l'Homme à Paris.

Autres prêts au château royal de Blois, au château-musée de Nemours, à l'Historial de la Vendée...

RESTAURATIONS D'OEUVRES

Plusieurs objets du pré-cinéma ont été restaurés pour l'exposition Ça tourne par Claire Pautrat, restauratrice d'art graphique installée au Puy.



PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DE L'AGGLO : DES RENDEZ-VOUS TOUS AZIMUTS !

LES EXPOSITIONS PERMANENTES ET TEMPORAIRES DE L'ESPACE ART ET PATRIMOINES DE L'HÔTEL-DIEU PLÉBISCITÉES :

Exposition InvenTerre (7.04 – 3.11.2019)
10 320 visiteurs (gratuit)
2 610 € de boutique

DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE :

Coup de foudre à Saint-Privat-d'Allier, itinérance : Saint-Privat-d'Allier (30.06. – 30.09.2019), Canopé / IUT du Puy (25.11 – 13.12.2019)

L'architecture du 20^e siècle en Auvergne, itinérance : Saint-Germain-Laprade (8.10. – 30.10.2019), Guitard et La Vague (15.11.2019 – 5.01.2020)

Chemins de traverses, itinérance : Brives-Charensac (13.04 – 30.06.2019), Allègre (13.07 – 30.09.2019)

MuMo, le musée mobile d'art contemporain, en lien avec le FRAC Auvergne, accueilli à Craponne-sur-Arzon et Allègre (01.04 - 05.04.2019) : 553 visiteurs

DE TRÈS NOMBREUSES VISITES GUIDÉES ET RENDEZ-VOUS :

Visites guidées du Puy-en-Velay, tout au long de l'année

Visite guidée hôtel-Dieu : 7 dates pour 78 personnes

Visite guidée hôtel-Dieu + cathédrale : 12 dates pour 57 personnes

Visite guidée InvenTerre : 25 dates pour 237 personnes

6 visites nocturnes (« Arsenic, vieilles dentelles et Puy alors... », « La Pinatelle du Zouave aux lampions », « Une nuit à Ruessium », « La nuit de l'hôtel-Dieu »...)

18 visites thématiques en journée, sur l'ensemble de l'Agglo. : Le Puy-en-Velay, Borne, Blavozy, Brives-Charensac, Saint-Privat-d'Allier, La Chaise-Dieu, Chamalières-sur-Loire, Saint-Quentin, Corboeuf, Bourriane...

Des visites en langue des signes : l'hôtel-Dieu et sa pharmacie

3 visites contées (Brives-Charensac, Allègre)

3 visites dansées et 1 animation lecture, à Brives-Charensac et Allègre

Des conférences : conférences autour de Coup de foudre (97 personnes), des couviges (90 personnes) et des « blablarchies » sur l'architecture contemporaine (95 personnes)

Carrefour des patrimoines pour les journées européennes des métiers d'art (508 personnes)
Journées nationales de l'architecture autour de l'architecture contemporaine

--> **3362 participants aux rendez-vous proposés en 2019 par le Pays d'art et d'histoire**

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AU JEUNE PUBLIC

- 109 groupes scolaires accueillis (2 723 enfants et accompagnateurs) pour des visites et ateliers autour du patrimoine, de l'histoire et de l'architecture
- 7 ateliers de sensibilisation jeunesse pour le public individuel, principalement autour des expositions temporaires et de la pharmacie de l'Hôtel-Dieu (78 enfants)
- 4 nouvelles fiches « Croque patrimoine » à destination du jeune public et des familles : le jardin Henri Vinay, l'église du Collège, l'église du Val-Vert, le mont Bar

LA FORMATION CONTINUE DES GUIDES-CONFÉRENCIERS :

4 sessions de formations pour les guides-conférenciers vacataires du service : actualité des politiques urbaines avec l'UDAP de la Haute-Loire, l'ensemble abbatial et le bourg de La Chaise-Dieu, géologie et matériaux de construction, médiation pour les publics handicapés psychiques et mentaux.

DES AIDES NOTABLES ! 87 103 € DE SUBVENTIONS

- **Pays d'art et d'histoire :**
Département : 15 000 €
DRAC : 27 000 €
- **Exposition Par ici les Celtes :**
Région : 15 000 €
Département : 5 000 €
DRAC : 15 000 €
- **Journées des médiateurs :**
DRAC : 1 000 €
APROMA : 700 €
- **Expo Ça Tourne ! La fabrique du cinéma d'animation :**
DRAC : 8 403 €

ILS PARLENT DE NOUS ! RETOURS MÉDIAS

Les retours média les plus notables :
Un reportage de France 3 pour Ça tourne (une diffusion nationale et plusieurs diffusions régionales) et par France info. Plusieurs émissions sur RCF.
De nombreux articles (pleines pages) dans L'Éveil dont une série de 10 volets pour l'exposition Par ici les Celtes en juillet et août.



De nombreux articles (pleines pages) dans La Tribune, La Montagne et Zoom d'ici pour l'ensemble des expositions, les conférences et les divers rendez-vous.





Réalisation :

Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
Août 2020
04 71 04 37 00 - www.agglo-puyenvelay.fr

Contact :

Service Appui aux Territoires
04 43 18 01 04

Crédit photos :

Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, AdobeStock, Unsplash.
Photo de couverture et pages 40/41 : Panorama depuis la Via Ferrata des
Juscles au Pertuis - Luc Olivier / Maison du Tourisme de Haute-Loire.

Conception, création et réalisation :

Agence de communication print & web studio N°3
06 83 33 34 53 - www.studioN3.fr



16 Place de la Libération
43 000 Le Puy-en-Velay
04 71 04 37 00

www.agglo-lepuyenvelay.fr